L'appui du Canada au processus de gouvernance démocratique au Mali (2006–2012) Motivations ambiguës et résultats mitigés

Fodé Saliou Touré

Thèse de maîtrise présentée à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre du programme de
Maîtrise en Développement international et Mondialisation (option Coop)
en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A)

École de Développement international et Mondialisation Faculté des Sciences sociales Université d'Ottawa

Table des matières

Liste des sigles et acronymes	iv
Résumé	V
Remerciements	vi
Introduction	1
1. Objectifs, questions et hypothèses de recherche	6
2. Méthodologie et structure de la thèse	12
Chapitre 1	
Revue de la littérature	15
1.2. Le processus de démocratisation et de décentralisation au Mali	16
1.1. Cadre conceptuel et approche théorique	20
1.3. Le Canada et la promotion du développement démocratique au Mali	33
1.4. L'aide canadienne à la démocratie dans des situations de fragilité	36
1.5. L'aide canadienne et le binôme « sécurité et développement » au Mali	41
Chapitre 2	
L'appui bilatéral du Canada à la gouvernance démocratique	44
2.1. Évolution de l'aide au développement du Canada au Mali	44
2.2. Analyse des motivations de la coopération canadienne	47
2.3. La gouvernance démocratique, un thème prioritaire du Canada au Mali	55
2.4. L'appui budgétaire dans un contexte de gouvernance « consensuelle »	57
Chapitre 3	
Études de cas de projets d'appui à la gouvernance démocratique	63
3.1. Appui au Bureau du vérificateur général du Mali	64
3.2. Appui au Programme décennal de développement de la justice	67
3.3. Appui au Programme de développement institutionnel	70
3.4. Appui aux organisations de la société civile	73
Chapitre 4	
Bilan des projets d'appui à la gouvernance démocratique	77
4.1. Résultats des projets en appui à la gouvernance démocratique	77
4.2. Principaux constats se dégageant de la coopération canado-malienne	82

Conclusion	85
Annexe A – Le certificat d'approbation déontologique	89
Annexe B – La lettre de recrutement	91
Annexe C – Le formulaire de consentement	92
Bibliographie	94
Liste des tableaux	
Tableau 1. Flux d'aide publique au développement vers le Mali, 2006-2012	44
Tableau 2. Décaissements de l'ACDI en faveur du Mali, 2006 – 2012	45
Tableau 3. Niveau d'intériorisation des Principes de la Déclaration de Paris	54

Liste des sigles et acronymes

ABG Aide budgétaire générale

ABS Aide budgétaire sectorielle

ACDI Agence canadienne de développement international

APD Aide publique au développement

BVG Bureau du Vérificateur Général

CAD Comité d'aide au développement de l'OCDE

CPP Cadre de programmation-pays

CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CSCRP Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté

FMI Fonds monétaire international

MAECD Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OMD Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG Organisation non gouvernementale

OSC Organisations de la société civile

PAOSC Programme d'appui aux organisations de la société civile malienne

PDI Programme de développement institutionnel

PNUD Programme des Nations unies pour le développement

PRODEJ Programme décennal de développement de la justice

PTF Partenaire Technique et Financier

SCAP Stratégie commune d'assistance pays

UE Union européenne

USAID Agence américaine pour le développement international

Résumé

Cette thèse est une contribution à la réflexion du rôle dynamique du Canada dans le soutien international au développement démocratique. Elle dresse un bilan des actions menées, entre 2006 et 2012, par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), principal organe d'aide du Canada, en appui à la gouvernance démocratique au Mali, pays de concentration de l'aide canadienne. Elle soutient que les motivations de la coopération canadienne au Mali sont ambiguës et que les résultats sont mitigés. Les progrès accomplis ces dernières années ont été fragilisés par les conséquences de la crise sécuritaire et politique de 2012 et la suspension de l'aide bilatérale canadienne a compromis l'évolution dynamique de ses projets. La démarche analytique combine une approche constructiviste critique avec une analyse inductive pour l'interprétation des motivations ambiguës et des résultats mitigés obtenus. L'étude a été conduite au moyen d'analyses documentaires et d'entretiens semi-directifs approfondis auprès d'une dizaine de personnes ressources.

Mots-clés : gouvernance démocratique, aide au développement, constructivisme, ACDI, Canada, Mali.

Remerciements

Ma gratitude va à tous ceux qui, parents, professeurs ou amis, m'ont aidé et encouragé à entreprendre des activités de recherche, plus particulièrement à mon superviseur, le professeur Stephen Baranyi, pour ses conseils, ses suggestions, son accompagnement et surtout sa patience, sans lesquels je n'aurai pas pu en arriver là. Sa rigueur intellectuelle, la profondeur de ses analyses et la pertinence de ses remarques auront été des atouts qui m'ont permis de mener à terme cette thèse. Ce fut un privilège pour moi de travailler sous sa direction. Je souhaite également exprimer ma gratitude à deux professeurs, membres de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université d'Ottawa, Stephen Brown et Pierre Beaudet, pour leurs commentaires. Enfin, je tiens à remercier chaleureusement chacun des participants clés pour leur disponibilité et pour la qualité de leur contribution.

[F]oreign aid has done little to solve, and arguably has sometimes aggravated, some of the largest existing constraints on democratic consolidation, including the excessive dominance of the executive branch — and in particular of the presidency — over the other branches of government, as well as the growing socio-cultural cleavage between urban elites and the rest of the population.

van de Walle (2012, p. 3)

Although Mali may have been on a democratic path, the relative youth of its democratic institutions and its extreme poverty meant that Mali was at substantial risk for political violence. Donors were right to praise some of Mali's democratic gains, yet they were wrong to regard Mali as among Africa's most stable countries. (...) In Mali, the political economy of foreign aid undermined governance in two critical ways: by weakening the integrity and authority of its institutions and by indirectly contributing to widespread public corruption and lack of accountability.

Allen (2013, p. 16–18)

Introduction

Jusqu'à l'occupation des deux tiers de son territoire par des groupes armés et au coup d'État du 22 mars 2012 interrompant ainsi le fonctionnement normal de ses institutions, le Mali faisait preuve de gouvernance démocratique. Les avancées enregistrées depuis les années 1990 par le pays lui ont permis d'avoir la confiance de la communauté internationale et d'attirer toutes les grâces des bailleurs de fonds (Baudais et Chauzal, 2006, p. 76 ; Gaulme, 2013, p. 591 ; Guèye, 2009, p. 7 ; MAEP, 2009, p. 52 ; Magassa et Meyer, 2008, p. 12 ; Soares, 2005, p. 77 ; USAID, 2002, p. 11 ; van de Walle, 2012, p. 4).

Considéré comme un « chouchou » des bailleurs de fonds en Afrique francophone (Bergamaschi, 2014 ; Gaulme, 2014a, p. 12 ; Sears, 2013, p. 447), le Mali a été parmi les pays les plus aidés de la sous-région pour se réformer au cours de la décennie écoulée. De nombreuses agences d'aide au développement et organisations internationales y ont apporté leur soutien sous forme d'appuis financiers aux projets et programmes de développement, mais aussi de réductions de dettes.

Le Mali a reçu des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en moyenne environ un milliard de dollars par an au cours de ces dernières années. Au-delà de l'aide au développement versée par les pays du CAD, le montant réel annuel d'aide reçu par le Mali serait encore plus élevé en tenant compte de l'aide versée par d'autres pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil ou encore des pays arabes. Cependant, avec un tel soutien, il est surprenant de constater que l'aide internationale n'ait pas pu prévenir la crise politique et sécuritaire que le pays a traversée entre 2012 et 2013 (Gaulme, 2014a, p. 10).

La crise a mis en lumière la fragilité des structures étatiques et surpris tous ceux qui voyaient dans le Mali une démocratie exemplaire et un bon élève de la coopération internationale (Coulibaly et Lima, 2013). Alors qu'un nombre croissant d'analystes considèrent mitigés les résultats des efforts déployés par les donateurs dans la promotion de la démocratie à l'étranger, l'efficacité des interventions en appui au développement démocratique dans les pays bénéficiaires est de nouveau remis en question, d'où l'urgente nécessité de s'y intéresser.

En considérant la crise politique et sécuritaire malienne de 2012 comme l'une des conséquences du manque d'enracinement des valeurs démocratiques, nous examinons les

résultats de l'aide publique au développement versée par le Canada pour promouvoir la gouvernance démocratique au Mali sur la période 2006 à 2012. Dès le début des années 1990, le Mali s'est engagé dans un processus de décentralisation pour enraciner la démocratie à la base et favoriser « le développement local, trop absent des politiques et programmes nationaux de développement » (Lemelle et Ba, 2008, p. 17).

D'importants donateurs ont accompagné le processus de décentralisation, en y apportant un soutien financier conséquent, à travers des financements de projets et de programmes, sous l'hypothèse que le processus avait un impact positif sur la réduction de la pauvreté et sur le développement local (Languille, 2010 ; van de Walle, 2012 ; Vedeld, 2003). Cependant, depuis 2000, du fait de la persistance de la tension entre le gouvernement et les groupes armés touareg, du développement des trafics et de la multiplication des « attaques contre les intérêts des Occidentaux, avec la mise en place de spécialités lucratives telles la protection des trafics ou les prises d'otages », le Nord-Mali n'a pas fait l'objet d'une attention particulière des bailleurs de fonds (Antil et Touati, 2011, p. 63). Les bailleurs de fonds ont été moins actifs et moins présents au Nord (Baranyi et Khan, 2014, p. 249 ; Bergamaschi, 2014, p. 354 ; van de Walle, 2012, p. 3).

De nombreux auteurs tels que Antil et Touati (2011, p. 63), Branson et Wilkinson (2013, p. 90), Cristiani et Fabiani (2013, p. 81-82) abondent dans le même sens et van de Walle (2012, p. 3) note que « while the underlying causes of the breakdown of national unity are complex and multifaceted, the government and the donors failed to reduce the marginality of northern populations or to increase the capacity of the Malian state to bring law and order as well as development to the northern regions ».

Le Canada, tout comme d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) présents au Mali, appuie le pays dans ses efforts de développement grâce au cadre de partenariat défini en conformité avec les priorités nationales. Dans son « Rapport au Parlement 2014-2015 sur l'aide au développement officielle du Canada », le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) indique que les pays ciblés sont « choisis en fonction de leurs besoins réels, de leur capacité de tirer profit de l'aide au développement et de leur conformité avec les priorités de la politique étrangère canadienne. » (MAECD, 2014b, p. 2).

Le Mali est l'un des pays où les intérêts miniers des multinationales canadiennes s'y concentrent (Ambassade du Canada au Mali, 2015 ; Cousineau et Mackrael, 2013 cités dans Baranyi et Khan, 2014, p. 250). Il est le troisième producteur d'or en Afrique et c'est surtout dans ce secteur aurifère que « les investissements du secteur privé canadien sont concentrés » (ACDI, 2009a, p. 3). Parmi les compagnies minières étrangères opérant au Mali, trois sont canadiennes à savoir IAMGOLD, Avion Ressources et Avnel Gold Mining Ltd. (Deltenre, 2012, p. 3 ; Mainguy, 2013, p. 88).

L'aide publique canadienne au développement connaît de profondes mutations où « the last decade has seen a resurgence of national interest in aid motivation » (Swiss, 2012, p. 138). En 2005, le Canada a adopté une politique pangouvernementale qui intègre les préoccupations sécuritaires en vogue à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Cette nouvelle orientation est affirmée dans l'Énoncé de politique internationale du Canada d'avril 2005 intitulé « Fierté et influence : notre rôle dans le monde » où

l'annonce est faite pour « la première fois publiquement que la mission de l'aide canadienne au développement est d'assurer la sécurité du Canada. » (Thède, 2013, p. 5).

Dans ce sillage du virage vers la sécurité de l'aide au développement qui « se manifeste par l'imbrication des opérations de développement sur le terrain avec celle de pacification menée par les forces armées canadiennes », des montants importants sont alloués aux États « fragiles et en déroute » (ibid., p. 4). Dans le cas du Mali, les enjeux sont sécuritaires, mais aussi géostratégiques (Baranyi et Khan, 2014). L'approche pangouvernementale adoptée ces dernières années a, cependant, suscité de vifs débats dans le milieu académique en raison des motivations qui lui semblent sous-jacentes.

Si pour les uns (Audet et Navarro-Florès, 2014; Black, 2012a; Blackwood et Stewart, 2012; Brown, 2007, 2008a, 2012, 2014; Goldfarb et Tapp, 2006; Marclay, 2008; Shamsie, 2008, 2011; Swiss, 2010; Thède, 2013), l'impression demeure que, malgré son objectif déclaré de soutien à la réduction de la pauvreté, la politique d'aide canadienne sert plutôt les intérêts économiques et commerciaux du Canada que l'objectif ultime d'éradication de la pauvreté; pour d'autres (Baranyi et Paducel, 2012; Baranyi et Khan, 2014), il faut une lecture plus nuancée de l'approche canadienne en considérant son aspect multidimensionnel.

Au niveau des résultats, les projets bilatéraux du Canada en appui à la gouvernance démocratique au Mali se sont révélés globalement « inégaux » et limités (Rapport technique, 2012). L'appui budgétaire, l'un des mécanismes de livraison des programmes de l'ACDI et d'atteinte des résultats, n'a pas fait la démonstration de son efficacité au niveau de la gouvernance. Il a plutôt servi à entretenir la « gouvernance

consensuelle » tout en renforçant le pouvoir du ministère des Finances au détriment des ministères sociaux et de la société civile (Baudais et Chauzal, 2006 ; Bergamaschi, 2014).

1. Objectifs, questions et hypothèses de recherche

Cette thèse a un double objectif. Premièrement, il s'agit de mettre en lumière les motivations qui sous-tendent la coopération du Canada avec le Mali et, deuxièmement, de dresser un bilan des résultats du soutien canadien à la gouvernance démocratique sur la période 2006 à 2012.

L'analyse pose un regard critique sur l'appui à la gouvernance démocratique dans un contexte de changement post-11 septembre 2001 et d'adoption d'une démarche pangouvernementale par le Canada pour obtenir des résultats pérennes dans les pays bénéficiaires de son aide publique au développement. Avec l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 2006, la politique et les pratiques de l'aide canadienne au développement ont subi de profondes mutations, avec notamment la confusion qui existe entre les objectifs de promotion du développement et la promotion des intérêts privés du Canada. Ainsi, nous répondrons aux deux questions suivantes :

1. Quelles sont les motivations qui sous-tendent l'approche canadienne dans le cadre de l'appui à la gouvernance démocratique au Mali depuis le virage de l'aide vers les questions de sécurité au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 et depuis le virage vers les intérêts commerciaux qui s'est accentué depuis 2006 ?

2. Quel bilan faut-il tirer par rapport aux résultats de l'aide canadienne en appui à la gouvernance démocratique au Mali après 2006 ?

Afin de pouvoir encadrer notre processus de réflexion sur ces différentes questions et, partant, de mieux en appréhender leur quintessence, notre analyse se fonde sur le constructivisme critique (voir entre autres : Fierke, 2001 ; McSweeney, 1999 ; Price et Reus-Smit, 1998 ; Weldes, 1999). L'approche constructiviste critique offre une meilleure compréhension des actions du Canada sur la scène internationale. Elle permet d'aller au-delà d'« une certaine idée et image de la politique étrangère longtemps associée à l'internationalisme. » (Morin et Roussel, 2014, p. 2). La politique étrangère du Canada étant « par définition multidimensionnelle et multi-causale » (ibid.), l'application d'une approche constructiviste critique permet de poser un regard critique plus nuancé sur le rôle du Canada, à travers l'ACDI, au Mali ces dernières années.

La période 2006-2012 que couvre la présente recherche s'inscrit dans un contexte de profondes mutations de la politique et des pratiques canadiennes en matière de coopération internationale, notamment la menace du terrorisme international; le problème des États fragiles et en déroute; la concentration de l'aide bilatérale canadienne dans un nombre réduit de pays sur la base d'un certain nombre de critères afin d'avoir un impact maximal; les engagements pris par le Canada en faveur de l'efficacité de l'aide dans les foras internationaux (Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, Programme d'Action d'Accra de 2008, Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement de 2011), et la centralisation au nom de l'efficacité de l'aide (fusion récente de l'ACDI au sein du MAECD).

Étant donné le contexte spécifique des années 2000, l'approche constructiviste critique est en mesure d'apporter un ensemble de réponses intéressantes aux changements provoqués par les événements du 11 septembre 2001, en particulier le virage vers les questions de sécurité de l'aide internationale canadienne, l'adoption d'une démarche pangouvernementale et l'accent mis sur « le primat des intérêts commerciaux et stratégiques qui semblent déterminer l'agenda actuel de la coopération canadienne au développement, voire de la politique extérieure dans son ensemble. » (Thède, 2013, p. 2).

La thèse s'appuie également sur le cadre analytique défini dans le Rapport de la Banque mondiale sur le développement dans le monde pour 2011 intitulé Conflits, sécurité et développement qui « se base sur l'hypothèse fondamentale que la fragilité et les conflits sont le produit de facteurs exogènes et endogènes de perturbations que les institutions locales et régionales sont incapables de contenir ou d'atténuer. » (World Bank, 2011 citée par Marc *et al.*, 2015, p. 2).

Ce Rapport s'inscrit dans le prolongement des dix Principes d'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires définis quelques années auparavant par l'OCDE (Véron, 2011, p. 156). Ces Principes d'engagement international qui sont complémentaires, par ailleurs, à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, elle-même directement issue des engagements faits en 2000 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ont été adoptés par les pays membres du CAD de l'OCDE soulignant ainsi le besoin d'une approche adaptée au contexte local et d'une action coordonnée de la communauté des donateurs, y compris le Canada.

La Banque mondiale note aussi que « la corruption (...) contribue doublement à attiser les risques de violence en alimentant les revendications et en sapant l'efficacité des institutions nationales et des normes sociales. » (Banque mondiale, 2011, p. 6).

Dans la présente étude, nous défendons une première hypothèse selon laquelle, les motivations du Canada au Mali sont ambiguës. L'aide canadienne au développement au Mali est motivée par un savant mélange d'intérêts altruistes, économiques et sécuritaires nationaux. Les changements profonds constatés ces dernières années au niveau de la politique et des pratiques de l'aide canadienne au développement ainsi que quelques preuves disponibles — conclusion de négociations d'un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) ainsi que la désignation du Mali comme un marché émergent offrant des débouchés particuliers pour les entreprises canadiennes — ont assez de poids pour que l'on puisse affirmer que les intérêts canadiens au Mali sont de plus en plus liés à ses intérêts économiques et sécuritaires bien que ses activités trouvent leur origine dans des motivations normatives de réduction de la pauvreté.

Le modèle de développement promu au Mali par le Canada semble se préciser ces dernières années. Ce modèle est ressorti dans les récents engagements bilatéraux du Canada envers certains pays en développement. Dans un document interne produit en mars 2013 par l'ACDI (avant sa fusion au sein du MAECD), dont *The Globe and Mail* a obtenu copie en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, l'accent est mis sur les possibilités offertes par un certain nombre de pays en développement, dont le Mali, pour le commerce et les investissements canadiens avec plus de place à la « diplomatie économique » (Mackrael, 2014). Le document note que le Mali est d'un intérêt

stratégique pour le Canada pour des raisons commerciales et de sécurité (ACDI, 2013). Depuis les attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, avec la réalité d'une menace asymétrique à l'horizon, des « considérations en termes de politique étrangère figurent de manière formelle dans les politiques d'aide et les décisions de financement [...] du Canada » (Oxfam, 2011, p. 3).

Morin et Roussel (2014) soulignent que « la politique étrangère des conservateurs serait avant tout préoccupée par le commerce, comme en attestent la multiplication des accords bilatéraux, en Amérique latine et ailleurs, et le développement de nouveaux marchés » [...] et « cette politique commerciale fragilise certains fondements de l'action [du Canada comme] celui de l'aide canadienne au développement, dont l'intégration de l'ACDI au sein du ministère des Affaires étrangères témoigne de son assujettissement à une lecture stricte et singulière des intérêts nationaux du Canada. » (Morin et Roussel, 2014, p. 3).

L'asservissement de l'aide publique canadienne au développement aux intérêts de la politique étrangère et commerciale s'inscrit dans une logique plus large des pratiques des bailleurs de fonds et des institutions multilatérales qui accordent la préférence pour les réformes économiques, la stabilité politique et la prévention du terrorisme aux dépens de la pratique démocratique (Brown, 2005; Burron, 2011; Carothers, 1997; Crawford, 1997). Les multiples efforts du Canada pour faire la promotion de la démocratie à l'étranger, y compris au Mali, s'inscrivent, sans doute, dans le contexte plus large de renforcement d'un ordre mondial capitaliste mené par les États-Unis et de lutte contre la

menace terroriste au lendemain du 11 septembre (CPAEDI, 2007, p. 87; Neufeld, 1999, p. 112; Schmitz, 2012, p. 9; Woods, 2005). À ce propos, Burron (2011) note que :

[...] Canadian democracy promotion is increasingly being used as a political device to promote free markets and to criticize governments that have strayed from the Washington consensus. In the new discourse, democracy is conflated with the market and security is seen as the precondition of its realization. The subordination of democracy promotion to foreign policy objectives with questionable linkages to democracy involves tendencies that predate the current government, including the increasing subordination of CIDA to the Department of Foreign Affairs and International Trade. (Burron, 2011, p. 392).

Nous développons une seconde hypothèse qui affirme que les résultats obtenus par le Canada dans son soutien à la gouvernance démocratique sont mitigés. La crise politique et sécuritaire que le Mali a traversée en 2012 a été un révélateur de la faiblesse de l'État malien, de la prédominance du jeu d'intérêts de l'élite politico-administrative au détriment des enjeux de développement, ainsi que du manque d'enracinement des valeurs démocratiques. L'aide publique au développement qui représente plus de 50 % du budget annuel de l'État malien a été peu efficace en termes de développement économique et institutionnel (van de Walle, 2012, p. 1).

Le Mali reste l'un des pays les plus pauvres au monde. L'aide au développement a favorisé la corruption et elle a été pointée par de nombreux analystes comme « [faisant] partie du problème et non de la solution » (Gaulme, 2014a, p. 10). Calame (2013) abonde dans le même sens en soulignant que « malgré les efforts de coordination entrepris ces dernières années, l'aide est éclatée en de multiples programmes dont beaucoup ont leurs

propres priorités sectorielles, leurs propres conditionnalités, leurs propres modes d'évaluation. » (p. 6). Renforçant le constat de résultats mitigés de l'aide canadienne au développement au Mali en appui à la gouvernance démocratique, il s'agit d'approfondir ici, à la lumière de la situation malienne d'avant crise qui ne « traduisait pas un succès de l'aide publique au développement » (Gaulme, 2014a, p. 6), la réflexion sur l'impact du mécanisme d'appui budgétaire pratiqué par le Canada dans son soutien au gouvernement du Mali. Il s'avère qu'une bonne partie de l'aide canadienne a été consentie sous forme d'appui budgétaire au gouvernement malien ces dernières années dans l'esprit de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

2. Méthodologie et structure de la thèse

Sur le plan de la méthodologie, nous avons eu recours à diverses sources d'information. L'analyse des documents publiés par les gouvernements canadien (notes stratégiques pays de l'ACDI, évaluations du programme-pays pour le Mali) et malien (rapports d'évaluation et études produits par le gouvernement, de nombreuses études thématiques et analyses produites par d'autres partenaires au développement présents au Mali) a constitué le premier corpus mobilisé. Le Rapport technique de l'Évaluation du programme-pays pour le Mali (2006–2011) de l'ACDI, produit en 2012 et que nous avons obtenu en introduisant une demande auprès du ministère concerné en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, a constitué aussi un corpus extrêmement riche. Nous avons aussi procédé à l'analyse des travaux de recherche universitaires, des rapports élaborés par des institutions internationales présentes au Mali, ainsi que de la littérature académique pertinente (cf. bibliographie).

En outre, nous avons eu recours à des entretiens semi-directifs approfondis auprès d'une dizaine de personnes ressources, notamment des gestionnaires hautement qualifiés, des universitaires et des experts. Ces personnes ressources ont participé à ces entretiens anonymement tout en acceptant qu'une partie ou l'intégralité de leur contribution soit reproduite fidèlement dans le cadre des communications et publications disséminées à partir de la présente thèse de maîtrise.

Il importe de souligner qu'au départ quatorze (14) personnes ressources qui ont le profil voulu en termes de niveau de contribution à la problématique soulevée avaient été identifiées, mais compte tenu de certaines contraintes indépendamment de notre volonté (refus de participer de certains participants par exemple), nous n'avons pu recueillir que la contribution de neuf (9) parmi elles, dont cinq au Canada, deux au Mali, un aux États-Unis ainsi qu'en France. Vu la qualité des contributions, ce nombre nous semble suffisant pour donner une légitimité aux résultats de la présente étude.

La principale limite méthodologique est que nous n'avions pas pu nous rendre au Mali pour effectuer une recherche terrain afin d'examiner les résultats de la coopération canadienne *in situ*. Le Mali est considéré en Afrique francophone comme un modèle de démocratie et de bonne gouvernance. Aussi, différents aspects de ces processus ont fait l'objet de recherche. Cependant, pour le Canada qui est un important bailleur de fonds du Mali, des études d'impact de son aide sur les problématiques de la gouvernance démocratique sont peu nombreuses, voire inexistantes. Aucune étude scientifique, à notre connaissance, n'avait auparavant évoqué le soutien de la coopération canadienne à la gouvernance démocratique au Mali. Ainsi, la littérature consacrée à la coopération

canado-malienne ne nous éclaire pas sur les motivations qui sous-tendent cette coopération ainsi que sur les résultats obtenus dans la promotion de la gouvernance démocratique ces dernières années.

Nous proposons de remédier à cette insuffisance dans la littérature en menant cette étude. Ainsi, la présente thèse constitue une recherche originale en ce sens qu'elle constitue à ce jour la première analyse poussée sur le sujet. Cette recherche apportera une base d'information aux lecteurs et aux futurs chercheurs nécessaires à une meilleure compréhension de la coopération canado-malienne.

La présente thèse est structurée autour de quatre chapitres. Le premier précise le cadre conceptuel et l'approche théorique tout en exposant un examen non exhaustif de la littérature académique sur le sujet. Le deuxième chapitre est consacré à l'appui bilatéral du Canada à la gouvernance démocratique au Mali. Le troisième chapitre analyse en détail quatre études de cas de projets bilatéraux sélectionnés pour leur importance ou originalité. Le quatrième chapitre dresse un bilan des résultats obtenus. Enfin, l'ensemble justifie une conclusion générale qui fait l'objet de la dernière section. Cette thèse de maîtrise comporte, par ailleurs, trois annexes qui contiennent le Certificat d'approbation déontologique, la lettre de recrutement ainsi que le formulaire de consentement.

Chapitre 1

Revue de la littérature

D'entrée, il convient de souligner le manque criard de recherches scientifiques portant directement sur l'aide canadienne au développement à l'Afrique subsaharienne, qui pourtant regroupe la majorité des pays récipiendaires et dépendant de l'aide extérieure. Les rares études disponibles sur les programmes d'aide du Canada, particulièrement sur l'Afrique subsaharienne, sont réalisées de manière parcellaire et disparate, même s'il est vrai que « [a] single article or book could not, of course, hope to cover such a multifaceted and vast subject and treat in-depth with specific countries, events or even decades. » (Dawon, 2013, p. 412).

Disséminées dans des revues scientifiques (Black, Thérien et Clark, 1996; Black, 2009) et très souvent dans des ouvrages (Akuffo, 2012) collectifs (Black, 2006, 2007, 2012a, 2012b; Black et Tiessen, 2015; Brown, 2008a, 2008b, 2013), ces études se comptent sur les doigts d'une main. La plupart de ces études mettent l'accent sur les différentes dimensions (humanitaire, politique et économique) de l'aide canadienne à destination des pays du continent. Dawson (2013) souligne dans son analyse que :

The principal results of the policy after 55 years are political rather than trade, security or development-related, though Canadian trade with Africa has increased in the last decade. The major Africa policy instrument, development assistance, has not made a huge difference despite some successes (for example, Ghana). (Dawson, 2013, p. 428).

Avec le grand chambardement au niveau de la politique et des pratiques de l'aide canadienne au cours de la décennie 2000 – lié en partie aux attentats du 11 septembre 2001 ainsi qu'à l'instrumentalisation d'une lutte antiterroriste qui s'en est suivie – et la littérature académique consacrée aux programmes d'aide canadiens, il n'y a pas à ce jour, à notre connaissance, un seul article ou ouvrage scientifique qui a pour objet la coopération canado-malienne encore moins la thématique gouvernance démocratique soutenue dans le cadre de la présente recherche. Cette thèse cherche à combler en partie ce vide de la littérature scientifique. Depuis le début des années 1990, le Mali « a opté pour un système politique démocratique et pluriel qui a suscité une demande croissante pour une gouvernance transparente. » (Rhazaoui, 2010, p. 11). La gouvernance démocratique reste pour le pays un axe important de ses politiques de développement (ibid.).

1.2. Le processus de démocratisation et de décentralisation au Mali

Les événements de mars 1991 ont été les catalyseurs du processus de démocratisation en cours au Mali. Ils ont permis au pays d'opérer sa transition vers la démocratie en instaurant le multipartisme et la liberté de presse et d'association (Rhazaoui, 2010, p. 11). Au Mali, le système institutionnel est fondé sur la séparation des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire.

Depuis l'année 1992, le Mali organise régulièrement des élections présidentielles, législatives et communales qui sont jugées libres et paisibles. En 2002, le pays a connu une alternance présidentielle avec l'élection d'Amadou Toumani Touré (dit ATT) à la tête du pays. Ce cycle s'est interrompu en 2012 suite à la crise sécuritaire au Nord-Mali et

au coup d'État qui s'en est suivi. Les élections présidentielles et législatives de 2013 ont constitué une étape importante pour le Mali. Elles ont permis au pays de retrouver une vie constitutionnelle normale et de rétablir ses relations avec la communauté internationale. Cependant, les processus électoraux maliens restent confrontés à l'inflation du nombre de partis politiques et au faible taux de participation des électeurs (Lawson *et al.*, 2011, p. 10; Traoré et Diaby, 2011, p. 3). À cet égard, le PNUD fait constater que :

La démocratie malienne, malgré d'importants, comporte de nombreuses faiblesses : le déséquilibre au profit de l'exécutif en matière de séparation des pouvoirs, le faible taux de participation et la mauvaise organisation des élections, des partis politiques en nombre pléthorique et peu représentatifs, une presse peu professionnelle, une société civile ayant peu de capacités, une administration publique perçue comme inefficace et minée par la corruption. (PNUD, 2014, p. 14).

C'est aussi à partir de 1992 que la décentralisation « est envisagée comme un facteur de sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale » (Taiclet *et al.*, 2015, p. 9) à la suite de la rébellion touareg de 1990 ainsi qu'un axe majeur des réformes institutionnelles avec pour objectif principal l'enracinement de la démocratisation (Rhazaoui, 2010, p. 17; Sy, 2009, p. 84).

Dans son Rapport d'évaluation sur la République du Mali de 2009, le Mécanisme africain d'évaluation par les Pairs (MAEP) note que la décentralisation « fut retenue comme la seule voie pour la promotion de la démocratie participative, la bonne gouvernance et le développement durable. La décentralisation apparaît comme par conséquent comme un contrat social entre l'état malien et la société. » (MAEP, 2009, p. 91). Jusqu'en 2014, la progressivité du processus de décentralisation s'est déroulée en

deux phases. La première qui couvre une douzaine d'années, de 1992 à 2004, a abouti à la création de quelque 760 collectivités territoriales, dont 703 communes (19 communes urbaines et 684 communes rurales), 49 cercles, 8 régions et le district de Bamako (Gouvernement du Mali, 2013, p. 21).

La seconde phase, couvrant la période 2005 à 2014, a consisté à consolider et à approfondir les acquis de la phase précédente. Le programme malien de décentralisation a fait l'objet d'un accompagnement technique et d'un soutien financier important de la part des donateurs, au travers du financement de projets et de programmes (Gouvernement du Mali, 2011 ; Lawson *et al.*, 2011 ; Lemelle et Ba, 2008). La décentralisation malienne n'est pas seulement une recommandation émanant des bailleurs de fonds comme ce fut ailleurs. Elle émane aussi de la volonté des autorités maliennes de « rendre le pouvoir à la maison » (Fay, 2006, p. 105 ; Kassibo, 2006, p. 73 ; Sy, 2009, p. 86) et de répondre aux revendications des populations du Nord Mali (Ba et Sydness, 1999 ; Boilley, 1999 ; Demante, 2005 ; Kassibo, 2006 ; Koné, 1997 ; Marty, 2007 ; Seely, 2001 ; Sy, 2009).

Kassibo (2006) souligne que la décentralisation a été présentée par ses promoteurs maliens comme « la réponse à une demande formulée par la population malienne, soucieuse de prendre en main son destin en se soustrayant de la tutelle pesante d'une administration néocoloniale [...] prédatrice » (p. 71). C'est donc la forte pression sociale, les conditionnalités imposées par les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires qui sont à l'origine du déclenchement du processus de décentralisation (Kassibo, 2006, p. 69; Koné, 1997; Sy, 2009, p. 81).

Dans l'ensemble, le processus de décentralisation a engrangé beaucoup d'acquis et a abouti à la refondation de l'État s'accompagnant d'une réforme institutionnelle visant à changer le mode de gouvernance, jusque-là caractérisé par une très forte centralisation (Coulibaly et Lima, 2013; Gouvernement du Mali, 2013, p. 21; Lippman et Lewis, 1998; Sy, 2013; Vedeld, 2003). Sy (2013) fait observer que les acquis du processus sont nombreux dix ans après sa mise en œuvre dont principalement « un début d'enracinement de la démocratie et d'émergence de la perspective locale dans le paysage politique et institutionnel du pays » et « l'existence de nombreuses structures chargées de la promotion, de l'accompagnement et du suivi du processus de décentralisation ».

Ces acquis confirment l'importance stratégique du processus de décentralisation pour le développement du Mali et l'ancrage de sa démocratie. Toutefois, malgré d'importants acquis enregistrés, la décentralisation rencontre certaines difficultés, dont en particulier « la question de participation voire d'implication des populations dans la conduite de la politique et particulièrement le challenge du sentiment de vouloir vivre collectif. » (PNUD, 2014, p. 14).

À celles-ci, s'ajoute le « faible portage politique et administratif du processus par les plus hautes autorités du pays » et le « repositionnement » des bailleurs de fonds depuis 2006 par rapport au processus (Lemelle et Ba, 2008, p. 47 ; Sissouma, 2013). Les principaux défis sont, entre autres, « le renforcement du pilotage politique et stratégique de la réforme, le passage à la phase de la régionalisation, l'accroissement des dotations budgétaires et la poursuite de la réforme de l'État. » (Sy, 2013).

1.1. Cadre conceptuel et approche théorique

1.1.1. Cadre conceptuel

1.1.1.1. Gouvernance démocratique

Avant de définir le concept de gouvernance démocratique, explicitons d'abord ce qu'est celui de la gouvernance. Devenue « un paradigme incontournable des politiques de développement » la gouvernance est aujourd'hui l'un des maillons importants de la coopération au développement (Bellina, 2008, p. 7). Depuis le début des années 2000, elle fait partie intégrante des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) exigés par les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale). Malgré ce succès, les auteurs ne s'accordent pas sur sa définition, car elle demeure une « notion inachevée aux définitions multiples » (Hermet *et al.*, 2005, p. 7 cités par Bellina, 2008, p. 7).

Différentes conceptions de la gouvernance ont été développées au cours de la dernière décennie par les bailleurs de fonds internationaux. Pour l'OCDE, la gouvernance se définit comme « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative nécessaire pour gérer les affaires d'une nation » (OCDE, 2006, p. 157). Pour l'ACDI, la gouvernance « englobe les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs. » (ACDI, 2008a, p. 6). Le concept de gouvernance peut, par ailleurs, revêtir des formes démocratiques. Dans son Rapport mondial sur le développement humain de 2002, le

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) précise à propos de la gouvernance démocratique que :

Il ne s'agit pas là de la démocratie telle que la pratique un pays ou un groupe de pays particulier, mais plutôt d'un ensemble de principes et de valeurs essentielles permettant aux pauvres d'avoir, par la participation, prise sur la situation, tout en étant protégés des agissements arbitraires et irresponsables de l'État, des multinationales et d'autres forces à l'œuvre dans la société. (PNUD, 2002, p. vi).

« [A]cceptée comme une norme universelle » (CPAEDI, 2007, p. 31) et pleinement adoptée par la plupart des agences de développement et s'inscrivant dans le débat plus large de la gouvernance, la gouvernance démocratique est l'une de ces formes qui prennent « une place de plus en plus centrale dans l'appui au développement sectoriel» (EuropeAid, 2008, p. 5). Elle a pour socle le respect des droits de la personne et constitue un « pilier essentiel du développement efficace » (ACDI, 2006a, p. 1).

La gouvernance démocratique favorise le « développement d'un environnement propice à la réduction de la pauvreté » (OCDE, 2008a, p. 230). C'est lors du Sommet du Millénaire pour le développement de l'an 2000 qu'un accent a été mis sur son importance dans les pays en développement (ibid.). Du point de vue de l'ACDI, qui a intégré la gouvernance démocratique comme « thème obligatoire dans tous ses principaux programmes-pays », celle-ci « sous-tend quatre éléments qui se renforcent mutuellement : la liberté et la démocratie ; les droits de la personne ; la primauté du droit ; et des institutions publiques responsables, en plus de l'égalité entre les hommes et les femmes » (ACDI, 2007a, p. 12 et 25). La présente thèse souscrit à cette définition.

Devenue un « pivot central des politiques de coopération des partenaires du développement », la gouvernance n'est plus « une préoccupation exclusive » des seuls partenaires du développement et nombreux sont aujourd'hui des gouvernements africains qui l'ont inscrite dans leurs stratégies de croissance et de réduction de la pauvreté (Bossuyt, 2008, p. 357-358).

1.1.1.2. Décentralisation

La décentralisation « ne constitue pas un nouveau concept en matière de coopération au développement » (Loquai, 2001, p. 13). Utilisé depuis les années 1950, le terme désigne « un éventail de programmes de réformes institutionnelles » (Ibid.; EuropeAid, 2007, p. 6). La décentralisation désigne « un processus d'autonomisation des acteurs locaux, de limitation des comportements de recherche de rente par les élites et de transfert de pouvoirs et de ressources de l'administration centrale aux échelons inférieurs.» (BAD *et al.*, 2015, p. 213). La présente thèse adopte cette définition.

La décentralisation a trois dimensions : politique, administrative et budgétaire. La décentralisation politique « consiste le plus souvent à organiser des élections locales et à transférer des responsabilités à l'administration locale, laquelle doit rendre compte de ses actions » (Elroy Africa, 2012, p. 18ff cité dans BAD *et al.*, 2015, p. 213). Quant à la décentralisation administrative, elle « consiste à assigner des fonctions administratives et des responsabilités d'exécution aux échelons de gouvernance inférieurs. » (BAD *et al.*, 2015, p. 213). La décentralisation budgétaire « consiste à transférer des ressources financières et le pouvoir de générer des recettes aux autorités infranationales. » (Elroy Africa, 2012, p. 18ff, cité par BAD *et al.*, 2015, p. 214).

En Afrique subsaharienne, comme le souligne Elong Mbassi (2007), les politiques de décentralisation « apparaissent comme un des meilleurs moyens de renforcer la légitimité des institutions politiques au sein des États africains, diminuant ainsi les risques de fragilité. » (Elong Mbassi, 2007, p. 235). La décentralisation malienne intègre la décentralisation territoriale, mais aussi celles administrative et financière.

Au Mali, la décentralisation a été traduite en langue nationale *bambara* par l'expression « *Mara ségui sô* » qui signifie littéralement « le retour de l'administration à la maison » autrement dit, la gouvernance locale ou gouvernance de proximité (Fay, 2006, p. 105; Kassibo, 2006, p. 73; Sy, 2009, p. 86). Cependant, bien qu'étant « un principe cité dans l'ensemble des Constitutions successives du pays, la décentralisation n'a pas fait l'objet de définition officielle » (PNUD, 2014, p. 43).

Le PNUD note que « la définition généralement acceptée consiste à la définir comme un système administratif consistant à permettre à une communauté humaine (décentralisation territoriale) de s'administrer elle-même sous le contrôle de l'État, en étant dotée d'autorités et de ressources propres. » (Ibid.).

Dès le début des années 1990, la décentralisation territoriale a été perçue comme la réforme administrative la plus importante du pays en ce sens qu'elle est envisagée comme « un facteur de sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale » (Taiclet *et al.*, 2015, p. 9). La décentralisation malienne vise deux principaux objectifs à savoir « l'enracinement du processus de démocratisation et l'émergence d'une approche de développement durable initiée et portée par les acteurs locaux. » (République du Mali, 2013, p. 21).

1.1.1.3. État fragile

Depuis le début des années 2000, et surtout après les attentats du 11 septembre 2001, il est apparu impérieux pour la communauté internationale de prendre en compte les pays présentant des situations de fragilité étatique (OCDE, 2007b, p. 217). En raison de la porosité de leurs frontières nationales aux groupes terroristes, aux réseaux de criminels et aux autres facteurs de déstabilisation, les États considérés comme fragiles sont devenus « une menace potentielle pour la sécurité nationale et internationale et pour les processus de développement » (ibid., p. 221). La prévention des crises et des conflits devient ainsi un enjeu primordial pour les bailleurs de fonds internationaux.

Désormais, d'une popularité incontestable, le concept d'État fragile est un concept de l'aide au développement qui a connu une floraison de définitions à tel point qu'il est devenu difficilement applicable à la coopération au développement (Nay, 2013a). Le foisonnement des indices de fragilité fait aujourd'hui qu'une multitude de pays hétérogènes se retrouvent sur la liste de l'index des États fragiles. Dans sa conception plus élargie, l'expression État fragile « renvoie à tous les pays affaiblis par les guerres, les crises institutionnelles répétées ou la pauvreté extrême, dans lesquels les institutions de gouvernement ne sont plus capables de maintenir des conditions de stabilité politique et de développement suffisantes pour garantir la sécurité et le bien-être des populations.» (Nay, 2013a, p. 141).

Dans une conception plus restreinte, le CAD de l'OCDE définit la fragilité de la manière suivante : « Un État est fragile lorsque les instances étatiques n'ont pas la volonté politique et/ou la capacité d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire

reculer la pauvreté et promouvoir le développement, et d'assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme de la population. » (OCDE, 2007a, p. 2). La présente thèse retient ces deux définitions tout en gardant à l'esprit que chaque société fragile est un cas unique.

Pour une refondation et une démocratisation du Mali qui a perdu le contrôle des deux tiers de son territoire national au profit de combattants rebelles séparatistes et de groupes terroristes, il faut une connaissance plus approfondie du contexte malien par l'ensemble des intervenants.

Au-delà de ces deux définitions, il y a un foisonnement de définitions. En 2008, l'OCDE avait proposé comme définition, «l'incapacité d'un État de répondre aux attentes de sa population et de gérer, par des processus politiques, l'évolution de ces attentes et des capacités disponibles. » (OCDE, 2008b, p. 19). Pour la Banque Mondiale, « "État fragile" est le terme utilisé pour décrire les pays aux prises avec des difficultés de développement particulièrement graves : faibles capacités institutionnelles, mauvaise gouvernance et instabilité politique. Souvent ces pays sont en proie à des violences constantes, réminiscences de graves conflits antérieurs. » (Banque mondiale, 2011 citée dans FMI, 2011, p. 46).

Dans son chapitre de l'Énoncé de politique internationale d'avril 2005 consacré au « Développement », le gouvernement canadien définissait les États « fragiles » ou « en déroute » comme « des pays qui sont en crise ou qui émergent d'une crise et qui revêtent une importance stratégique. » (Canada, 2005, p. 28). L'ACDI, étoffant cette définition, considère fragile :

[T]out État dont le gouvernement n'est pas disposé à assumer les fonctions fondamentales de l'État ou qui n'a pas la capacité de le faire. [...] Lorsque l'État ne remplit pas ses fonctions étatiques fondamentales de façon fiable et que la population ne peut avoir accès aux services susmentionnés, cela entraîne une érosion de la légitimité de l'État et risque de provoquer une rupture du "pacte" social fondé sur la confiance et la coopération tant au sein de la société civile qu'entre la société civile et l'État. Les États sont fragiles non seulement lorsqu'ils sont *engagés sur la voie de la déroute*, mais aussi lorsqu'ils *redeviennent viables*. (ACDI, 2005a, p. 6 citée par Regehr, 2008, p. 8).

Selon certains analystes, il y aurait une acceptation assez large de la définition proposée en 2006 par le Crisis States Research Centre de la London School of Economics and Political Science, selon laquelle « la qualification d'État fragile s'applique quand un État est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité, intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose de la force légitime. » (Gaulme, 2011, p. 22 cité par Bauchard, 2011, p. 11). Cependant, d'autres auteurs comme Nay (2013b) mettent plutôt l'accent sur les désaccords à cet égard. Nay (2013a, p. 142) souligne que le terme d'État fragile a fait l'objet de vives critiques en raison de sa « connotation occidentale » et de son caractère fortement « normatif ». Toutefois, le concept fait désormais partie intégrante du vocabulaire des bailleurs de fonds et les listes d'États fragiles se recoupent largement malgré les différences au niveau des critères et des indicateurs de sélection (FMI, 2011, p. 47). Verlin (2014) fait remarquer qu'il y a :

Une différence entre ce qu'on appelle « fragilité » et ce qu'on appelle « faiblesse » d'un État. La notion d'État fragile est en effet plus sensible à une performance sectorielle différenciée de l'État. Le concept de faillite

s'intéresse au contraire uniquement à l'absence de structures étatiques. Audelà de ce qui est affiché et des indicateurs qui varient selon les index, cette différence se présente comme une différence de degré entre performances plus ou moins bonnes de l'État, plutôt que comme une différence de nature. (Verlin, 2014).

Qu'en est-il de l'application de la définition de l'État fragile à la situation du Mali? À la différence de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, le Mali ne figurait pas parmi les États les plus fragiles (nous soulignons le superlatif *plus* fragile) parce qu'il connaissait une alternance démocratique depuis 1992 et que le pays n'avait pas enregistré de coup d'État jusqu'en 2012 comme ce fut ailleurs dans certains pays de la sous-région ouest-africaine. Cependant, ce statut a changé avec la récente crise politico-institutionnelle et sécuritaire.

Ainsi, depuis 2014, le pays est classé comme État très fragile (nous soulignons également le superlatif *très* fragile) par l'OCDE (OCDE, 2016, p. 117). Avec la crise multidimensionnelle de 2012, résultant de la conjonction de facteurs exogènes et endogènes, l'État malien a perdu le contrôle d'une bonne partie de son territoire et n'arrivait plus à garantir ses tâches fondamentales vis-à-vis de sa population (Alozieuwa, 2013; Branson et Wilkinson, 2013; Cristiani et Fabiani, 2013; Fontaine *et al.*, 2013, p. 194; Larémont, 2013; Marchal, 2012; Sears, 2013; Whitehouse, 2012; Zounmenou, 2013).

1.1.2. Approche théorique

La présente thèse porte principalement sur l'aide bilatérale canadienne en appui à la promotion de la gouvernance démocratique et de la décentralisation au Mali. À cet

égard, nous nous intéressons aux motivations et intérêts qui sous-tendent la politique d'aide canadienne ainsi qu'aux résultats obtenus par l'ACDI et leurs impacts dans son soutien à la gouvernance démocratique sur la période allant de 2006 à 2012.

L'approche théorique que nous avons identifiée comme étant susceptible de mieux interpréter les multiples changements survenus ainsi que les dynamiques de la politique d'aide étrangère canadienne de l'après-11 septembre 2001 se rapporte au constructivisme critique. Cette forme de constructivisme peut apporter un ensemble de réponses aux questions que soulève la présente thèse en offrant une vue générale des actions du Canada au Mali à travers son agence l'ACDI.

Ceci dit, nous commençons par présenter la définition du constructivisme critique avec un accent particulier sur l'importance que cette forme accorde aux concepts de norme, d'identité nationale et d'intérêt national. Dans un second temps, nous montrons l'intérêt du constructivisme critique dans l'analyse des actions du Canada sur la scène internationale, et en particulier au Mali. Que dire du constructivisme?

Pour Snyder (2009), le constructivisme est « a theory that emphasizes the role of ideologies, identities, persuasion, and transnational networks is highly relevant to understanding the post-9/11 world. » (Snyder, 2009). Le constructivisme « n'a pas de parti pris normatif et ne recommande pas de politiques. [II] souhaite plutôt expliquer de façon neutre comment celles-ci sont influencées par des identités et, en cela [il] s'apparente largement à une approche culturelle. » David (2006, p. 62). Par ailleurs, le «[c]onstructivists are good at describing changes in norms and ideas, but they are weak

on the material and institutional circumstances necessary to support the emergence of consensus about new values and ideas. » (Snyder, 2009).

Quant à l'approche constructiviste critique, elle partage avec le constructivisme de Wendt « sa vision générale d'un monde socialement construit » et selon cette forme, toute analyse doit prendre en compte le « contexte social » (Macleod, 2004). Dans son analyse sur le constructivisme dominant et critique, Macleod (2004) note que les constructivistes critiques rejettent les postulats positivistes, mais développent des théories interprétatives contrairement à la variante dominante et que la communauté des constructivistes critiques partage d'emblée les trois principes proposés par Weldes *et al.* (1999) :

1) Ce que l'on comprend comme réalité est socialement construit. 2) Les constructions de la réalité reflètent, décrètent, et réifient des relations de pouvoir. À leur tour, certains agents ou groupes d'agents jouent un rôle privilégié dans la production et la reproduction de ces réalités. 3) Une approche constructiviste critique dénaturalise les constructions dominantes, offre des indications pour la transformation du sens commun, et facilite l'imagination de modes de vivre alternatifs. Elle problématise aussi les conditions de ce qu'elle affirme ; en d'autres termes, un constructivisme critique est aussi réflexif. (Weldes *et al.*, 1999, p. 13 cités par Macleod, 2004).

Les concepts de norme, d'identité nationale et d'intérêt national constituent les principaux concepts des constructivistes critiques auxquels nous ferons cas dans la présente thèse. Pour l'approche constructiviste critique, les normes sont constitutives des intérêts des États et sont par « essence des modes de comportement *partagés*. » (Klotz *et al.*, 1999, p. 53). À ce propos, Finnemore et Sikkink (1998) notent que « [t]here is general

agreement on the definition of a norm as a standard of appropriate behavior for actors with a given identity, but a number of related conceptual issues still cause confusion and debate. » (Finnemore et Sikkink, 1998, p. 891). Les deux auteurs soutiennent que la norme en tant que « standard » de comportement est socialement construite et intersubjective. Les normes façonnent la politique extérieure des États et elles varient dans le temps. De plus, suivant les différentes étapes du « Stages of norms » que ces deux auteurs proposent, les normes n'émergent que par « empathy, altruism, and ideational commitment » (ibid., p. 898).

En l'appliquant au cas canadien, on peut constater aisément la conformité du pays aux normes internationales en matière de renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires pauvres, d'efficacité de l'aide au développement promue dans la Déclaration de Paris (2005) et dans les autres foras internationaux qui ont suivis, notamment le Forum d'Accra de 2008, celui de Busan de 2011, organisés tous pour combler les lacunes qui ont émergé au fil des ans dans l'application des cinq principes de la Déclaration de Paris et les dix Principes d'engagement international adoptés par les pays membres du CAD de l'OCDE à l'endroit des États fragiles et des situations précaires.

Les principes adoptés lors de ces foras internationaux constituent les normes internationales que les bailleurs de fonds et les États récipiendaires appliquent au sein du système de l'aide internationale. Les actions du Canada au Mali, par l'entremise de l'ACDI, notamment les projets bilatéraux en appui aux organisations de la société civile (OSC) malienne, répondent bien à l'intériorisation des normes de la communauté des bailleurs de fonds internationaux par le Canada.

L'identité nationale est considérée par l'approche constructiviste critique comme la « représentation que les membres d'un État se font de celui-ci, de sa place et de son rôle au sein du système international; la perception qu'ils pensent que les autres États ont de leur État ; enfin, la conception qu'ils ont de ce système et des autres États qui le composent. » (Macleod *et al.*, 2004, p. 12).

Pour cette forme de constructivisme, le « concept d'identité (...) ne signifie jamais quelque chose de statique, immuable ou substantielle, mais plutôt toujours un élément situé dans le flux du temps, toujours changeant, quelque chose impliqué dans un processus. » (Ibid., p. 18).

Le constructivisme critique partage le postulat de Wendt selon lequel « les identités sont à la base des intérêts», elles sont « un processus de négociation entre gens et entre groupes d'intérêt » qui est en « perpétuel mouvement » (ibid., p. 19-20). En conclusion pour les constructivistes critiques, les « identités sont fluctuantes, multiples, conflictuelles et enchâssées dans des processus sociaux et discursifs et nécessitent, pour être comprises dans leur entière complexité. » (Macleod *et al.*, 2004, p. 23).

Pour les constructivistes, les intérêts dépendent du contexte social et tout comme les identités, ils sont constitués d'« arrangements intersubjectifs » (Klotz *et al.*, 1999, p. 56). Les constructivistes soutiennent que « les intérêts d'État ne peuvent pas être simplement déduits de la répartition mondiale du pouvoir matériel : il existe aussi une composante de pouvoir social. » (Ibid.).

Les intérêts nationaux sont mouvants et leur sens varie en fonction des époques.

Avec les profondes transformations constatées dans la politique d'aide canadienne au

développement (virage sécuritaire de l'aide, réorientation géographique de l'aide pour des raisons d'intérêts économiques et sécuritaires, concentration de l'aide bilatérale dans un nombre plus restreint de pays, fusion de l'ACDI avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) au cours de la dernière décennie, c'est un glissement renforcé de priorités vers des intérêts égoïstes canadiens de l'aide canadienne au détriment de l'altruisme d'antan.

L'accent sur le primat des intérêts canadiens au détriment de la réduction de la pauvreté dans les pays en développement change radicalement la politique d'aide canadienne. À propos du comportement du gouvernement canadien dans l'administration de son aide au développement, Audet et Navarro-Flores (2014) soulignent que :

Les décisions du gouvernement conservateur en matière d'APD sont justifiées selon trois grandes catégories d'arguments : (1) les logiques économiques (privatisation, exportation, rôle du secteur privé), (2) les logiques d'efficacité (gestion serrée des dépenses publiques, rétrécissement de la taille de l'État, amélioration des résultats) et (3) les décisions non justifiées, mais qui semblent être de nature idéologique. » (Audet et Navarro-Flores, 2014, p. 65).

Les auteurs soulignent que « les décisions du gouvernement Harper font ressortir un lien clair entre l'aide internationale et les intérêts économiques du Canada. En effet, le gouvernement du Canada entend promouvoir une aide internationale fondée sur ses propres entreprises, notamment celles de l'industrie extractive. » (Ibid., p. 65).

1.3. Le Canada et la promotion du développement démocratique au Mali

La promotion de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit est une priorité du gouvernement canadien, mais « with very little connection to legitimate democratic concerns » (Burron, 2011, p. 411). Depuis deux décennies maintenant, le Canada appuie le développement démocratique et la bonne gouvernance à l'échelle internationale (CPAEDI, 2007). L'aide canadienne au développement démocratique passe par « le renforcement des institutions et pratiques démocratiques, l'engagement des citoyens et par la participation de la société civile dans le processus politique » (Gouvernement du Canada, 2005a, p. 15). L'ACDI a été de loin l'organisme qui a de plus contribué à la promotion de la démocratie à l'étranger (CPAEDI, 2007, p. 89). Entre 1996 et 2006, son aide au développement démocratique est passée de 223 millions de dollars à 473,8 millions de dollars (Gouvernement du Canada, 2007). En 2012, le montant de la promotion de la démocratie s'élevait à 114,2 millions de dollars (MAECD, 2013, p. 10). L'Agence joue depuis quelques années un rôle important dans l'effort de développement du Mali en appuyant notamment ses réformes politiques et de gouvernance et en soutenant des initiatives maliennes en faveur de la démocratie.

Au niveau de la décentralisation, elle a, par exemple, contribué au « financement du processus de découpage des communes » (Lippman et Lewis, 1998, p. 14). De plus, au chapitre de la gouvernance démocratique, le Canada « a la réputation d'appuyer solidement la primauté du droit et la lutte contre la corruption au Mali. Il a été le premier parmi tous ses partenaires à y soutenir la réforme de la justice. Le Canada a aussi attiré d'autres intervenants dans ce secteur. » (ACDI, 2008a, p. 31).

L'aide bilatérale canadienne au Mali a commencé en 1962 au lendemain de l'indépendance du pays et la programmation de l'ACDI pour le pays existe depuis 1972 (ACDI, 2007b, p. 1). Avec l'ouverture en 1974 d'un Bureau de l'Ambassade du Canada à Bamako et la signature en juin 1984 du premier Accord général de coopération au développement entre les deux pays, l'ACDI a mis en œuvre plusieurs programmes d'intervention au fil des ans (ibid.).

Dans son rapport administratif de 2007 relatif à l'évaluation du programme de coopération entre le Canada et le Mali, l'ACDI indiquait que « le montant de ses décaissements au Mali, entre 1996-1997 et 2005-2006, s'est chiffré à 326 millions de dollars, soit une dépense annuelle moyenne de 33 millions de dollars » et les secteurs prioritaires étaient « la gouvernance (26 %) et l'éducation (24%) » (ibid., p. 2). Au cours des dernières années, dans l'esprit des cinq Principes de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement, l'appui budgétaire général a pris une place importante dans la contribution canadienne. Les objectifs sont d'appuyer la politique de réduction de la pauvreté du gouvernement malien et de renforcer les capacités administratives du pays.

La promotion de la démocratie à l'étranger est une tâche difficile. Dans le cas malien, van de Walle (2012, p. 11) met l'accent sur trois domaines dans lesquels les activités des donateurs, y compris le Canada, n'étaient pas optimales : la domination de l'exécutif – et en particulier de la présidence – sur les autres branches de l'État, l'écart considérable entre les élites politiques et reste de la population, et les clivages régionaux. Il soutient que les donateurs n'ont pas fait assez d'efforts pour remédier à l'absence de

responsabilité de l'exécutif malien et que l'aide fait partie du problème et non de la solution. Il y a la preuve que de nombreux programmes financés par des donateurs n'ont pas été contestés par les politiciens, et que les citoyens ne pouvaient pas utiliser leur vote pour obliger le gouvernement à rendre des comptes.

Un autre problème structurel identifié dans la démocratie malienne est l'écart entre les masses et les élites politiques locales. Toutefois, la démocratie malienne a été ébranlée ces dernières années par des scandales de corruption, dont certains ont impliqué des fonds des donateurs. En 2010, le ministre de la Santé a été contraint de démissionner en raison d'accusations de corruption entourant le détournement par son ministère des fonds des projets du Fonds mondial de lutte contre le Sida, le paludisme et la tuberculose. Ces scandales de corruption constituaient incontestablement une menace pour la consolidation de la démocratie malienne et l'autre préoccupation particulièrement incompréhensible est l'incapacité des donateurs occidentaux à contrôler le problème malgré de nombreuses années de participation significative dans la construction des capacités de l'État malien.

Le troisième problème structurel qui a affaibli la démocratie malienne a trait à la persistance de clivages régionaux, en particulier l'énorme différence de prospérité entre la capitale Bamako et les autres régions du pays et plus particulièrement les régions septentrionales. Ce déséquilibre régional aurait dû être signalé par les donateurs, car il fournit un défi structurel à moyen terme important pour la démocratie du pays. Compte tenu du rôle prépondérant du financement extérieur dans les secteurs sociaux, la

communauté internationale des donateurs n'est pas complètement innocente dans l'évolution du pays et dans la division des classes en son sein (ibid., p. 15).

Les donateurs ont longtemps été conscients de la menace à l'unité nationale posée par le mécontentement dans le nord du Mali, mais ils ont été assez lents dans leur réponse. Le Nord Mali est instable, car il est marginalisé, et son instabilité a conduit à une plus grande marginalisation. Cette instabilité a été un facteur clé menant à la rupture de la démocratie malienne.

1.4. L'aide canadienne à la démocratie dans des situations de fragilité

Avec la fin de la Guerre froide, une priorité a été donnée au renforcement de la promotion de la démocratie par les donateurs et les organisations internationales (Whitehead, 2004, p. 111). L'importance accordée à la démocratie serait liée à la désuétude des thèmes de « souveraineté nationale » et de « non-ingérence » dans les affaires intérieures des États souverains (ibid.). Dans les États fragiles, l'engagement des pays du CAD de l'OCDE, dont le Canada, s'est considérablement renforcé au cours de la décennie 2000.

En effet, après les événements du 11 septembre, la « politique du développement et la politique étrangère ont axé leurs efforts sur ces États considérés comme des menaces particulières » (Caritas, 2014, p. 3). Pour contrer ces menaces, l'accent a été fortement mis sur les « réformes de bonne gouvernance » (ibid.), car une « aide extérieure visant à améliorer la gouvernance est importante pour gérer le risque lié à l'engagement dans des États fragiles. » (FMI, 2011, p. 14).

Entre 2000 et 2012, le montant de l'aide publique au développement (hors allègement de la dette) à destination de ces États est passé de « 19,2 milliards USD à 48,8 milliards (OCDE, 2016, p. 63). L'OCDE souligne qu'entre « 2003 et 2012, 22 % de l'ensemble de l'aide publique au développement allouée aux pays de la liste des États fragiles ont été affectés à l'Afghanistan et à l'Iraq, concomitamment aux efforts militaires internationaux. » (Ibid., p. 68). Cependant, malgré l'important engagement international dans les États fragiles, les résultats sont restés d'un niveau très modeste dans la plupart des cas. Les progrès réalisés par les États fragiles en matière de gouvernance restent pour du moins globalement mitigés. À propos des résultats mitigés, Caritas (2014) note que :

Il y a plusieurs causes au développement relativement faible des États fragiles. La mise en place de structures étatiques est liée à d'immenses défis et les programmes de bonne gouvernance se heurtent vite à leurs limites. Les "approches intégrées" des pays donateurs visant à instaurer les capacités gouvernementales et à combler les déficits en matière de développement en combinant étroitement la politique étrangère, la politique de sécurité et la politique de développement se sont jusqu'à présent révélées peu fructueuses. Les intérêts sécuritaires bloquent souvent les approches de développement durable. (Caritas, 2014, p. 3).

En 2005, le gouvernement libéral publiait son Énoncé de politique internationale. Le volet de cet énoncé portant sur la coopération internationale abordait la question des États fragiles et en faisait un élément important de sa nouvelle démarche pangouvernementale qui met à contribution Affaires étrangères Canada, la Défense nationale, l'ACDI et d'autres organisations pertinentes (Gouvernement du Canada, 2005a, p. 28). De faramineux montants (le tiers restant des ressources bilatérales), axés

directement sur l'amélioration de la gouvernance, ont été alloués aux États « fragiles » et « en déroute » dans le but de contrer les menaces à la sécurité nationale du Canada (ibid. ; Brown, 2008b, p. 280 ; Tomlinson, 2008, p. 68).

La menace que représentent ces pays justifie la création en 2005 par le Canada de deux mécanismes au sein de son ministère des Affaires étrangères soit le Groupe de travail sur la stabilisation et la reconstruction (GTSR) et le Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde (FPSM) (Gouvernement du Canada, 2005b, p. 12). Le FPSM qui dispose d'« un budget théorique de 100 millions de dollars par an pour une période de cinq ans (2005–2010) » (ACDI, 2011), « soutient principalement des programmes qui ne relèvent pas directement du ministère de la Défense nationale (MDN) et qui ne font pas partie du programme officiel d'aide publique au développement du Canada. » (ACDI, 2010, p. 16). Son objectif principal est d'« assurer une intervention rapide et coordonnée dans les cas de crises internationales exigeant un plan et des mesures pangouvernementales efficaces, et favoriser la prévention des conflits et une réaction aux crises, qui soient cohérentes et efficaces, ainsi que les initiatives de stabilisation dans les États défaillants ou fragiles lorsque les intérêts du Canada sont en jeu. » (MAECI, 2009, p. viii).

Pour l'année financière 2011-2012, le Fonds disposait un montant de 149,9 millions de dollars canadiens comme ressources budgétaires (MAECD, 2012). Le FPSM est géré par le GTSR qui « assure la coordination de la stratégie pangouvernementale du Canada relative aux interventions dans les États fragiles ou en crise » (Wijeyaratne, 2008, p. 4) à travers l'approche pangouvernementale (MAECI, 2009, p. viii).

La stratégie dite pangouvernementale canadienne a été mise en place dans les États constituant « une haute priorité où sévissent des conflits à grande échelle, comme en Afghanistan et en Haïti » (Axworthy *et al.*, 2009, p. 11). En Afghanistan, l'approche pangouvernementale unit « les fronts de la diplomatie, de la défense et du développement par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'Agence canadienne de développement international, et du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes » (Marclay, 2008, p. 252). Cependant, comme le font remarquer Baranyi et Paducel (2012) et Baranyi et Khan (2014), l'approche dite pangouvernementale en Afghanistan n'est pas représentative, car elle constitue un cas extrême de sécurisation de l'aide.

Dans son Rapport d'examen par les pairs de la politique de coopération du Canada de 2012, le CAD/OCDE a relevé comme l'un des points forts du pays, «l'application d'approches pangouvernementales dans une démarche constructive dans le cas des États fragiles, en particulier en Afghanistan » (OCDE, 2012a citée par Observatoire sur la coopération internationale du CIRDIS).

Dans la Stratégie-pays 2009 Mali, le gouvernement du Canada note qu'en plus de l'ACDI, « le MAECI et le Ministère de la Défense assurent aussi une présence canadienne au Mali. Le MAECI mène plusieurs initiatives axées sur la paix et la sécurité (entre autres l'École de maintien de la paix de Koulikoro où le Canada a fait une contribution d'un million de dollars pour sa construction, l'école est appuyée par le Fonds pour la paix et la sécurité mondiales du MAECI), et le ministère de la Défense nationale, met en œuvre le Programme d'aide à l'instruction militaire. » (MAECD, 2015).

En 2007, le Comité permanent des Affaires étrangères et du développement international (CPAEDI) de la Chambre des communes dans son Rapport intitulé « Renforcer le rôle du Canada dans le soutien international au développement démocratique » s'est penché sur les programmes canadiens d'aide à la démocratie avec un accent particulier sur le rôle potentiel du Canada dans les États fragiles et en déroute (CPAEDI, 2007, p. 181). Le Comité a déclaré que « les États en déroute sont parmi les plus difficiles à démocratiser » et que l'aide au développement démocratique dans ces situations suppose non seulement « un engagement à long terme », mais aussi « un effort combiné de réduction de la pauvreté, de consolidation de la paix, et d'édification de l'État. » (Ibid.). La combinaison d'interventions sécuritaires et d'actions de développement où l'approche pangouvernementale dans les « États fragiles » devient une priorité absolue (Swiss, 2012, p. 138) a suscité les critiques de nombre d'ONG canadiennes qui « considèrent que l'intrusion du militaire dans la zone humanitaire nuit à l'impartialité de l'intervention et génère des tensions entre les populations et les fournisseurs de l'aide en place. » (Marclay, 2008, p. 252).

Patrick et Brown (2007) abondent dans le même sens dans leur examen sur comment certains donateurs, dont le Canada, adoptent une approche pangouvernementale de l'aide dans les États fragiles. Ces deux auteurs notent également que la communauté du développement craint que « integration carries potential risks for development agencies, which worry that their core agenda, including poverty alleviation and long-term institution building, will be subordinated to more immediate security and political imperatives. » (Patrick et Brown, 2007, p. 131).

Par ailleurs, les deux auteurs notent que malgré quelques projets pilotes, nombreux sont encore ces pays qui peinent à mettre en œuvre et à faire marcher efficacement ladite approche. Il y a des craintes que ce virage sécuritaire de l'aide ne menace la politique de développement et que l'objectif central de celle-ci (réduction de la pauvreté) ne perde de son importance face à la militarisation du développement (Brown, 2008a; Marclay, 2008).

1.5. L'aide canadienne et le binôme « sécurité et développement » au Mali

Le rôle de l'aide internationale dans les États fragiles et les situations précaires reste l'un des aspects importants du lien indissociable entre la stabilité, la sécurité et le développement. Il est clair que le développement ne peut enregistrer de progrès dans une situation d'insécurité. Les expériences faites depuis les événements du 11 septembre 2001 dans la lutte contre le terrorisme ont actualisé l'idée d'un lien indissociable entre fragilité étatique et sécurité, et entre sécurité et développement (Cooper, 2005 ; Duffield, 2010 ; Freedman, 2004 ; Hettne, 2010).

La sécurité et le développement sont de plus en plus perçus comme des domaines politiques inextricablement liés (Beall *et al.*, 2006 ; Chandler, 2007 ; Duffield, 2007, 2010 ; Hettne, 2010 ; Jensen, 2010 ; Stewart, 2004 ; Stern et Öjendal, 2010 ; Tschirgi, 2006 ; Véron, 2006 ; Waddell, 2006). Hettne (2010) note que « indeed, in current policy, the 'inextricable links' between security and development are repeated like a mantra » (p. 34). Toutefois, l'interaction entre la sécurité et le développement appelle une plus grande attention comme le note Hettne (2010) : « it should thus be an obvious task for theory to clarify more deeply in what ways development and security can be (causally) related and

how the two may influence each other » (p. 34); ainsi que Tschirgi (2006) qui note que depuis les attentats du 11 septembre, les « esprits critiques se plaignent de l'approche toujours plus sécuritaire du développement, laquelle n'est pas contrebalancée par une approche plus développementale de la sécurité ». En 2011, dans son Rapport mondial sur le développement consacré au thème de la sécurité et du développement, la Banque mondiale (2011) affirmait que « l'insécurité est devenue un défi majeur de notre époque en matière de développement et qu'un milliard et demi d'êtres humains vivent dans des États fragiles. » (Banque mondiale, 2011, p. 1). Préconisant une approche de sécurité des citoyens, l'Institution estime que « les conflits et les violences du XXIe siècle posent un problème de développement qui ne saurait être appréhendé au travers du prisme du XXe siècle. » (Ibid., p. 2).

En conséquence, une tâche fondamentale du développement serait désormais d'aider des réformateurs nationaux à « ériger des institutions légitimes pour rétablir la confiance dans l'action collective » en donnant la priorité « à la transformation des institutions qui assurent la sécurité des citoyens, la justice et l'emploi » (ibid., p. 8-11).

Dans un pays comme le Mali qui est confronté à des rébellions armées répétitives, il est nécessaire de veiller à une bonne articulation entre la sécurité et le développement, car il n'y a pas de développement sans sécurité et vice-versa. Autrement dit, le développement ne peut se concrétiser dans l'insécurité et la pauvreté a incontestablement des conséquences sur la sécurité puisqu'elle nuit au développement. La crise malienne résulte de l'enchevêtrement de facteurs exogènes et endogènes, dont l'irrédentisme touareg dans le Nord du pays ; la présence de groupes terroristes ; la présence de réseaux

criminels transnationaux ; la corruption endémique et l'impunité ; la crise de gouvernance de l'État et de ses forces de défense et de sécurité (Branson et Wilkinson, 2013 ; Larémont, 2013 ; Marchal, 2012 ; Whitehouse, 2012).

Dans le but de lutter efficacement contre le terrorisme, la criminalité organisée, les prises d'otages, etc. dans le septentrion malien, il est nécessaire pour l'État malien et de ses PTF de concentrer ces actions simultanément sur les questions de sécurité et de développement, deux notions indissociables qui ne peuvent pas être envisagées séparément. Il en est de même pour les interventions au Mali. Celles-ci doivent « aller audelà des réponses à court terme : la sécurité durable dépendra d'un développement durable. » (Branson et Wilkinson, 2013, p. 90). Selon ces auteurs, la sécurité et le développement doivent se renforcer mutuellement au Mali « en améliorant la gouvernance locale ; la faiblesse de cette dernière ayant contribué au développement de la crise actuelle et à la menace terroriste dans la région. » (Branson et Wilkinson, 2013, p. 97-98).

Gaulme (2014b) abonde dans le même sens en soutenant que la situation malienne doit être traitée en prenant en compte la problématique de la sécurité et du développement qui sont inextricablement liés, « faute de quoi les acquis du retour à l'État de droit ne seront pas consolidés ». Comme le soutien l'Institut international pour la paix (2013), pour « une réponse crédible et pérenne face aux défis en matière de sécurité et de développement dans les pays du Sahel » et en particulier dans la partie nord du Mali, il faut « un soutien de la communauté internationale et une combinaison d'efforts nationaux et régionaux. » (p. 3).

Chapitre 2

L'appui bilatéral du Canada à la gouvernance démocratique

2.1. Évolution de l'aide au développement du Canada au Mali

Le Canada est l'un des donateurs les plus importants du Mali. Au cours de la dernière décennie, son aide au développement a régulièrement augmenté. L'aide au développement officielle du Canada versée au Mali sur la période 2007 à 2013 s'élevait à 639 millions de dollars canadiens (Baranyi et Khan, 2014, p. 246). Le montant d'aide canadienne versé au pays a enregistré une diminution en 2012 à la suite de la crise politique et sécuritaire que le pays a traversée. En effet, suite au coup d'État de 2012, le Canada a suspendu son aide directe au gouvernement malien. Toutefois, celle-ci a repris dès le mois de février 2014. En moyenne depuis 2009, le Canada se classe au 2e rang (derrière les États-Unis) des donateurs bilatéraux en importance au Mali (tableau 1).

Tableau 1.
Flux d'aide publique au développement vers le Mali, 2006-2012
(en millions de dollars des États-Unis)

Sources des flux	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2006-2012
États-Unis	65	54	53	111	198	274	348	1103
France	82	214	82	75	78	74	41	646
Canada	27	56	99	84	96	116	94	572
Pays-Bas	66	65	80	77	56	59	46	449
Allemagne	40	41	39	47	60	37	52	316
Total (tous les pays CAD)	398	558	531	575	684	790	740	4276
Total (multilatéral)	459	458	433	408	408	487	260	2913
Total (donateurs)	866	1020	964	984	1093	1281	1001	7209

Sources: OCDE, 2012b, p. 174; OCDE, 2015, p. 204.

Le Rapport de synthèse de *l'Évaluation du programme du Mali (2006-2011)* effectuée par l'ACDI plaçait le Mali au 5^e rang (derrière le Soudan, l'Éthiopie, Haïti et l'Afghanistan) des pays bénéficiaires de l'aide canadienne au développement (Rapport de synthèse, 2013, p. 26). Les décaissements du programme d'aide bilatérale canadienne au Mali par année fiscale totalisent 627,8 millions de dollars canadiens entre 2006-2007 et 2012-2013 (Tableau 2), dont 35,6 millions pour la gouvernance démocratique (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

Tableau 2.

Décaissements de l'ACDI en faveur du Mali, 2006 – 2012

(en millions de dollars canadiens)

Année fiscale	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	Total 2006-2013
Bilatérale	58,31	83,30	104,11	111,54	101,98	61,04	107,74	627,8
Gouvernance	n.d.	n.d.	n.d.	11,2	14,9	5,6	3,9	35,6

Note : n.d. – Données non disponibles.

Source: Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015.

La période 2006 à 2012 que couvre l'analyse présentée dans cette thèse se situe à mi-parcours des cadres de programmation-pays (CPP) pour le Mali 2000-2010 et 2010-2015 du Canada. Ces deux cadres se rapportent aux documents du gouvernement malien à savoir le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Mali pour la période 2002-2006 et le CSCRP pour la période 2007-2011. Toutefois, la période visée inclut d'emblée l'horizon du CSCRP qui sert d'instrument de négociation avec l'ensemble des PTF et de « cadre de référence unique utile pour la mise en œuvre de politiques de développement et de financement de l'aide. » (Bergamaschi *et al.*, 2007, p. 224).

Dans une volonté politique des partenaires techniques et financiers (PTF) membres de l'OCDE, dont le Canada, de changer leurs modalités d'aide et d'appuyer collectivement de manière efficace les nouvelles priorités définies dans le CSCRP 2007-2011, une Stratégie commune d'assistance pays (SCAP 2008-2011) a été formulée en 2007 conjointement avec le gouvernement du Mali et la société civile (Gouvernement du Mali, 2009, p. 23; République du Mali, 2011). S'inscrivant dans la lignée de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'Action d'Accra (2008), la SCAP signée en décembre 2009, visait à assurer une meilleure division de travail des PTF au niveau de la délivrance de l'aide (République du Mali, 2011). Parallèlement à la SCAP, un dispositif d'appui à l'harmonisation de l'aide ainsi qu'un Pool des PTF ont été créés (ibid.).

Selon le Rapport technique de l'Évaluation du programme du Mali (2006-2011), le Canada a été chef de file des PTF en 2010 ainsi que celui des groupes thématiques en genre (2010) et en justice et lutte contre la corruption (2010-2011). Le pays a, par ailleurs, été membre actif de la Troïka de 2009 à 2011. À propos de la coordination de l'aide internationale au Mali, l'un des experts que nous avons rencontrés soutient que :

[L]a coordination de l'aide au Mali se fait entre les bailleurs de fonds malgré le gouvernement, c'est donc une coordination qui lie essentiellement des objectifs des bailleurs de fonds et jamais les objectifs du gouvernement. En cela, elle ne peut pas aboutir à l'idéal comme les technocrates avaient conçu la coordination qui était non seulement désignée à discipliner l'État local, mais aussi à discipliner les bailleurs de fonds. Et la coordination telle qu'elle se pratique ne discipline pas les bailleurs de fonds qui font exactement ce qu'ils veulent. La coordination

des bailleurs est plutôt faible pour qu'ils soient plus puissants vis-à-vis de l'État local. Ça ne facilite pas spécialement le partenariat et ça ne met certainement pas le gouvernement devant ses responsabilités développementales. Puisque la plupart des États africains face à ce genre d'effort concerté de la part des bailleurs de fonds se disent bon nous on va être passif et attendre pour que les bailleurs de fonds nous disent quoi faire. Et ça, ce n'est pas du tout l'objectif qui était conçu il y a dix ans disant qu'il fallait une aide plus coordonnée. (Entretien téléphonique avec un expert américain, 5 février 2016).

Ce constat est renchéri par un autre expert rencontré pour qui, « dans les faits, il y a une très faible coordination. Il y a un très gros problème d'harmonisation alors que les donneurs essaient de se concerter. Ils se réunissent à Bamako, etc., mais ce n'est pas encore complètement coordonné. » (Entretien téléphonique avec un expert français, 8 février 2016).

2.2. Analyse des motivations de la coopération canadienne

Le Mali occupe une place importante dans les programmes de l'ACDI. En 2002, le Canada l'a fait élever au rang de pays cible de son aide au développement. En 2005, il figurait également sur la liste des 25 partenaires de développement à qui le gouvernement Martin s'était engagé à accorder un pourcentage plus conséquent de son aide bilatérale (ACDI, 2005b, p. 132; Canada, 2005) et depuis 2009, dans le cadre du nouveau Plan d'action pour accroître l'efficacité de l'aide du Canada, le Mali fait partie des 20 pays ciblés. Le gouvernement du Canada par la voix de son ministre de la Coopération internationale affirmait en mai 2009 que les 20 pays de concentration de l'aide

canadienne avaient été sélectionnés « à la lumière de leurs besoins réels, de leur capacité à bénéficier de cette aide et de la mesure dans laquelle ils répondent aux priorités de la politique étrangère canadienne. » (ACDI, 2009c).

Quant au choix du Mali, il « reposait davantage sur l'histoire de notre engagement avec ce pays, la connaissance que nous avons bâtie, le fait qu'il démontrait une volonté de mieux se gouverner (jusqu'à un certain point) et que les besoins étaient bien réels. » (Échange de courriers électroniques avec un ancien haut responsable canadien, 6 décembre 2015).

L'alignement sur les « priorités de la politique étrangère canadienne » est un critère problématique dans la mesure où il laisse croire que les politiques d'aide du Canada seront dorénavant conditionnées par la politique étrangère canadienne, plutôt que par les préoccupations de réduction de la pauvreté. Ce détournement de l'aide au développement des objectifs de réduction de la pauvreté au profit d'objectifs politiques et sécuritaires nationaux est de plus en plus prégnant ces dernières années. En 2014, le Canada a décidé de porter le nombre de pays ciblés à 25, y compris le Mali, en portant à 90 % la part de l'aide bilatérale que ces pays recevront (MAECD, 2014a; 2014c).

Dans cette section nous présentons une vue d'ensemble des motivations de la coopération canadienne au développement au Mali. La préférence du Canada pour le Mali traduit-elle la défense des intérêts de la politique étrangère du Canada ou le sentiment de réduction de la pauvreté ou encore la combinaison des deux ? L'aide canadienne apparaît sans doute au Mali comme l'expression d'une volonté de répondre aux difficultés du pays sans toutefois être désintéressée puisque plusieurs sociétés

canadiennes dans l'exploitation des mines d'or (seules ou en consortium) y sont présentent (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015 ; Entretien téléphonique avec un ancien haut responsable canadien, 6 janvier 2016).

La littérature comprend un certain nombre de discussions (Berthélemy, 2006; Berthélemy et Tichit, 2004; Macdonald et Hoddinott, 2004) sur les motivations des donateurs dont la majorité montre la prédominance de deux facteurs pouvant influencer les décisions des bailleurs de fonds internationaux à savoir l'intérêt de ces derniers et les besoins et performances des pays bénéficiaires. L'argument développé par Berthélemy et Tichit (2004) et Berthélemy (2006) est que les motifs de l'aide publique au développement des donateurs combinent souvent des objectifs intéressés et des objectifs altruistes. L'un des experts internationaux que nous avons rencontrés partage ce constat. Il souligne que :

En général il y a trois motivations : il y a une aide qui est motivée par des facteurs tout à fait humanitaire et altruiste qui est tout simplement que le bailleur de fonds pense que c'est la chose morale à faire par solidarité pour le peuple malien. Mais cette motivation est contrebalancée par une motivation d'ordre stratégique et géostratégique en particulier la promotion de la paix et de l'équilibre politique global. La troisième motivation en général c'est la motivation commerciale, de vendre ses exportations, de promouvoir ses intérêts économiques. La balance entre ses trois classes de motivations peut varier. [...] Ces trois facteurs sont toujours présents au Mali. (Entretien téléphonique avec un expert américain, 5 février 2016).

Dans le cas spécifique du Canada, l'analyse de Macdonald et Hoddinott (2004) montre que le pays semble avoir orienté, au fil des ans (l'étude couvre la période de 1984

à 2000), son aide de plus en plus en fonction d'une logique commerciale qu'en fonction de la logique altruiste. Les auteurs soutiennent que même si les déterminants de l'aide canadienne ont fluctué au cours des deux dernières décennies du 20^e siècle, les résultats attendus sont toujours l'atténuation de la pauvreté et l'accroissement du développement sur une base durable dans les pays les plus pauvres ou les moins avancés (Macdonald et Hoddinott, 2004).

Il importe de souligner, dans la logique de Macdonald et Hoddinott (2004), que depuis le début des années 2000, la politique d'aide canadienne au développement connaît de profondes mutations. Les politiques commerciales et sécuritaires canadiennes ont détourné ces dernières années l'aide au développement officielle de son objectif principal qui est la contribution à la réduction de la pauvreté dans les pays les plus pauvres.

La tendance à lier l'aide publique au développement aux intérêts commerciaux canadiens avec la fusion ACDI-MAECI en est une illustration parfaite. C'est le cas avec le *Plan d'action sur les marchés mondiaux* récemment lancé par le ministère fusionné en remplacement de la Stratégie de commerce mondial en vigueur depuis 2007. La nouvelle politique de commerce a pour objectif « de mettre à profit toutes les ressources du gouvernement du Canada pour soutenir les entreprises et les investisseurs canadiens dans la poursuite de leurs objectifs commerciaux sur les principaux marchés étrangers, pour susciter la création d'emplois et de nouvelles occasions pour les travailleurs et les familles au pays. » (MAECD, 2014d).

Dans le cas du Mali, des hauts responsables canadiens que nous avons rencontrés soulignent que des facteurs comme le niveau de pauvreté et le bilan démocratique du pays depuis plusieurs années, ont été, entre autres, des facteurs déterminants pour son choix parmi les pays ciblés par le gouvernement du Canada (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015 ; Entretien téléphonique avec ancien haut responsable canadien, 6 janvier 2016 ; Entretien téléphonique avec un haut responsable canadien, 10 février 2016 ; Entretien avec un haut responsable canadien, 17 février 2016).

Pour répondre à la question posée à l'entame de cette section, les motivations du Canada au Mali sont une combinaison subtile de défense des intérêts politiques et économiques du Canada et de réduction de la pauvreté. Le recours à une telle subtilité n'est en aucun cas une exception canadienne et dans la littérature scientifique l'accent est souvent mis sur l'idée selon laquelle l'aide publique au développement est plus tributaire des intérêts (géopolitiques, commerciaux ou diplomatiques) des donateurs que des besoins des pays bénéficiaires. Les déterminants de l'aide canadienne au développement ont fluctué dans le temps en fonction du contexte national et international, notamment à travers les changements de gouvernement, la situation économique du Canada et le contexte géopolitique international. Les constructivistes critiques admettent qu'une partie de l'identité et des intérêts des États est endogène (politique intérieure) plutôt qu'exogène (système international). Ils accordent une importance particulière aux concepts d'identité et d'intérêts nationaux ainsi qu'à la norme. L'identité forge les politiques externes des États et les intérêts qui dépendent du contexte social varient en fonction du temps. Ils sont par conséquent le résultat d'un processus politique. Les normes sont des modes de comportement socialement partagés et sont sujettes au changement à travers le temps.

Pour saisir dans leur quintessence les motivations ambiguës canadiennes au Mali, l'accent est mis sur ces différents concepts avec l'idée selon laquelle l'aide canadienne au développement serait fonction d'intérêts égoïstes, mais davantage de normes constituant l'identité du Canada.

Le Canada a, sans doute, des intérêts économiques au Mali, notamment dans les secteurs miniers et de l'extraction de l'or. En 2011, il a conclu avec le Mali les négociations d'un *Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers* (*APIE*) qui a été signé par les deux parties en novembre 2014 en marge du Sommet de la Francophonie à Dakar (Ambassade du Canada au Mali, 2015). En outre, le Mali a été récemment désigné par le *Plan d'action du Canada sur les marchés mondiaux*, lancé en novembre 2013 par le gouvernement conservateur, comme « un marché émergent offrant des débouchés particuliers pour les entreprises canadiennes » (ibid.).

Ces actions canadiennes qui sont caractéristiques d'une vision utilitariste du Mali comme une opportunité d'expansion économique pour les compagnies minières canadiennes laisse à penser que l'aide canadienne serait moins altruiste que par le passé. Toutefois, il faut souligner que malgré la réduction de l'enveloppe de l'aide internationale canadienne, le Mali continue de recevoir des financements importants de la part du Canada pour son développement.

Au courant de la décennie 2000, le Canada a intégré dans sa politique d'aide au développement les normes internationales sur l'efficacité de l'aide qui ont émergé au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour fournir une aide mieux coordonnée et adaptée aux besoins des pays bénéficiaires de son aide au développement.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), qui est l'aboutissement d'un consensus entre donateurs traditionnels et pays bénéficiaires pour une aide efficace à travers ses principes (Alignement, Appropriation, Harmonisation, Responsabilité mutuelle et Gestion axée sur les résultats), reflète ces normes internationales qui ont influencé la politique d'aide bilatérale du Canada ces dernières années. L'appropriation par le Canada des principes édictés dans la Déclaration de Paris s'est faite par l'intermédiaire de son Agence de développement international, l'ACDI.

Déjà en 2006, l'ACDI dans sa *Stratégie de développement 2007-2009* qui « adhère aux principes de l'efficacité de l'aide » affirmait qu'elle « tirer[ait] (...) pleinement parti des possibilités d'harmoniser davantage ses politiques avec celles d'autres ministères et de ses partenaires afin de favoriser la coopération pour le développement et d'accroître l'efficacité du programme d'aide au développement international. » (ACDI, 2006b, p. 3).

Les mesures prises par l'Agence à cet effet étaient, entre autres, « une concentration plus stratégique des programmes d'aide, une responsabilisation claire relativement aux résultats et l'affectation d'une plus grande partie des ressources bilatérales à un moins grand nombre de pays [afin d'en amplifier l'effet]. » (ACDI, 2006b, p. 4). S'agissant de l'importance accordée à la gouvernance démocratique dans les pays bénéficiaires, l'Agence soutient qu'elle est « le reflet des efforts déployés pour améliorer l'efficacité de son aide et harmoniser ses interventions avec les ententes de la Déclaration de Paris. » (Ibid., p. 36).

Au Mali, le Canada, à travers l'ACDI, collabore avec les autres donateurs pour aligner son aide sur les besoins du pays, harmonise également ses actions avec celles des autres donateurs et contribue à la mise en œuvre opérationnelle des principes de la Déclaration de Paris. Le Mali est signataire des foras internationaux sur l'efficacité de l'aide (Paris, Accra et Busan). Il a participé aux enquêtes de suivi de la Déclaration de Paris (2006, 2008 et 2011). Selon l'Enquête effectuée par l'OCDE (2011), le Canada a enregistré des progrès au niveau des indicateurs définis par les donateurs (Tableau 3).

Tableau 3.

Niveau d'intériorisation des Principes de la Déclaration de Paris par la coopération canadienne au Mali

Indicateurs de la Déclaration de Paris	2005 (Référence)	2007 (Référence)	Résultat 2010	Cible 2010
Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales	10 %	91 %	77 %	85 %
L'aide est davantage prévisible	62 %	48 %	46 %	66 %
Renforcement des capacités par un soutien coordonné	0 %	100 %	50 %	50 %
Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	0 %	27 %	90 %	53 %
Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés	100 %	71 %	100 %	Pas de cible
Éviter les structures parallèles	6	2	6	22
L'aide est non liée	82 %	40 %	100 %	+ 97 %
Utilisation de dispositifs communs	24 %	59 %	72 %	66 %
Missions sur le terrain conjointes	3 %	21 %	71 %	40 %

Source : adapté de l'Enquête 2011 de suivi de la Déclaration de Paris faite par l'OCDE (2011).

Toutefois, en 2010, comme l'indique le tableau, seulement 77 % de l'aide canadienne au Mali a été inscrite dans le budget de l'État malien. Ce résultat est inférieur à celui observé en 2007 où 91 % de l'aide versée avait été enregistrée dans le budget malien. Les causes de ces écarts sont aussi bien imputables au Canada qu'aux autorités maliennes (OCDE, 2011). Au niveau de la prévisibilité de l'aide, on constate une dégradation par rapport aux années de références 2005 (62 %) et 2007 (48 %). L'objectif de 66 % n'a pas été atteint à cause « des lenteurs administratives épisodiques du côté canadien. » (Rapport technique, 2012, p. xviii).

2.3. La gouvernance démocratique, un thème prioritaire du Canada au Mali

Dans son Énoncé de politique étrangère de 1995 intitulé *Le Canada dans le monde*, le gouvernement canadien a pris l'engagement de jouer un rôle actif en matière de « promotion des droits de la personne, de la démocratisation et de la bonne gouvernance dans le cadre de ses activités d'aide étrangère et d'aide au développement. » (ACDI, 2008b, p. 1). En 1996, l'ACDI a concrétisé cet engagement par l'adoption d'un cadre officiel orientant ses efforts dans la promotion de la gouvernance démocratique à l'étranger (ibid. ; CPAEDI, 2007, p. 90). Dix années plus tard, en octobre 2006, l'ACDI a mis sur pied un « Bureau de la gouvernance démocratique » avec pour mandat de renforcer l'efficacité de l'aide du Canada en matière de programmes de gouvernance démocratique (ACDI, 2007c, p. 47). Ainsi, la gouvernance démocratique devient une partie intégrante de la politique étrangère et du programme d'aide canadienne au développement grâce à son importance dans la réduction de la pauvreté et du développement durable (ibid., p. 4 ; CPAEDI, 2007, p. 47).

Devenue un secteur d'intervention prioritaire de tous les principaux programmespays de l'Agence (ACDI, 2007c, p. 18), la gouvernance démocratique doit remplir quatre conditions :

La première est l'existence de la liberté et de la démocratie, qui doivent être étayées par des institutions électorales et législatives et par des partis politiques forts. La liberté et la démocratie doivent être bien ancrées dans une culture démocratique favorisant l'émergence d'une société civile dynamique et de la liberté de la presse. La deuxième est la primauté du droit assorti[e] de lois justes et efficaces, d'institutions juridiques également efficaces et accessibles et d'une magistrature impartiale. La troisième est la présence de pratiques et d'institutions qui respectent les droits de la personne, tant au sein de l'État que dans la société civile. Enfin, la quatrième est l'existence d'institutions publiques qui gèrent l'économie et les fonds publics avec efficacité et intégrité et qui garantissent aux citoyens la prestation de services sociaux fondamentaux, comme les soins de santé et l'éducation. (CPAEDI, 2007, p. 32).

L'appui à la gouvernance démocratique est particulièrement important pour un pays comme le Mali qui cherche à renforcer son processus politique et ses institutions démocratiques. Dans le cadre de ses interventions au Mali, l'ACDI a privilégié, entre autres, la gouvernance démocratique, car celle-ci constitue un facteur essentiel à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

La gouvernance démocratique, dont la démocratie, la lutte contre la corruption et la construction de l'État de droit constituent les principales composantes, est un des domaines d'intervention prioritaires du gouvernement malien identifié dans le CSCRP et une exigence de ces partenaires techniques et financiers (République du Mali, 2009, p.

11). Dans le CSCRP, la gouvernance démocratique correspond à l'axe 8 en particulier, intitulé « Promotion de la gouvernance démocratique et des libertés publiques » et qui a pour objectif de créer un environnement favorable à la promotion et au respect des droits de la personne et à la lutte contre la corruption, de rendre la justice plus accessible aux populations, de renforcer les structures de contrôle et les capacités de l'État et de la société civile pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion des dépenses publiques.

L'appui de l'ACDI à la gouvernance démocratique ces dernières années au Mali visait à permettre au pays de s'attaquer plus efficacement au problème de la pauvreté pour créer les conditions propices à un développement durable du pays.

2.4. L'appui budgétaire dans un contexte de gouvernance « consensuelle »

Dans cette section, l'analyse porte sur la pertinence de recourir à l'aide budgétaire générale (ABG) ou sectorielle (ABS) par l'ACDI dans un contexte de gouvernance « consensuelle » devenue le socle de la gestion politique du pays depuis 2002. Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de la Déclaration de Paris (2005), le gouvernement malien a initié avec les partenaires de l'État un cadre de dialogue afin « de mieux coordonner leurs activités et de substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds et ; d'examiner les moyens concrets d'harmoniser les programmes et les procédures afin de préparer une réorientation progressive d'une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide-programme à travers le budget de l'État. Ainsi des instruments comme les appuis budgétaires général et sectoriel furent retenus. » (République du Mali, 2011a, p. 41).

Le CAD de l'OCDE définit l'appui ou soutien budgétaire comme « une méthode de financement du budget d'un pays partenaire via un transfert de ressources d'une agence de financement externe au Trésor public du gouvernement partenaire. Les fonds ainsi transférés sont gérés conformément aux procédures budgétaires du pays bénéficiaire. Cette définition du soutien budgétaire n'englobe donc pas les fonds transférés au Trésor public pour le financement de programmes ou de projets gérés selon des procédures budgétaires différentes de celles du pays partenaire, dans l'intention d'affecter ces ressources à des usages spécifiques. » (CAD/OCDE, 2006, p. 30).

Le CAD établit une distinction entre l'appui budgétaire général (ABG) et l'appui budgétaire sectoriel (ABS) et précise que dans le cas de l'ABG, « le dialogue entre donneurs et gouvernements partenaires se concentre sur la politique globale et les priorités budgétaires » alors que dans celui de l'ABS, « il se concentre sur les préoccupations spécifiques du secteur » (ibid.).

Lorsque les conditions du pays bénéficiaire le permettent, l'appui budgétaire peut « réduire les coûts de transaction, faciliter la coordination entre les donneurs et améliorer la prévisibilité des apports d'aide » (ibid.). On considère aussi que l'appui budgétaire « favorise le développement institutionnel et l'appropriation nationale du processus de développement, stabilise le cadre macroéconomique, améliore le cadre des politiques et des dépenses publiques des pays partenaires et renforce la redevabilité du gouvernement à l'égard des institutions nationales. » (ibid.).

Toutefois, l'appui budgétaire présente des inconvénients pour les pays partenaires, notamment « l'augmentation de la volatilité de l'aide, l'obligation de faire des

ajustements budgétaires couteux si les versements sont suspendus ou différés, la création d'une conditionnalité potentiellement gênante et abusive, et l'imposition d'exigences excessivement lourdes en matière de rapports. » (ibid.).

Au Mali, l'appui budgétaire est la modalité préférée du gouvernement dans sa coopération avec ses partenaires techniques et financiers depuis 2005 (République du Mali, 2011a, p. 3). Le recours accru à l'aide budgétaire s'inscrit dans le contexte des recommandations du Consensus de Monterrey (2002), des Déclarations de Rome (2003) et de Paris (2005), et, en particulier, dans « la stratégie du gouvernement du Mali et de ses Partenaires techniques et financiers de rendre plus efficace l'aide publique au développement et d'augmenter davantage le niveau de responsabilité du gouvernement pour son utilisation » (Busacker, 2009, p. 7). En effet, les deux parties se sont engagées « en 2004 à passer à l'appui budgétaire afin d'améliorer la coordination des interventions et les aligner sur les procédures nationales. » (Thunnissen, 2009, p. ix).

Le Canada est un important bailleur de l'aide budgétaire (générale et sectorielle) au Mali. Il « contribue pour environ le tiers des ABS santé et 12 % des ABS éducation et il est le seul à fournir un ABS à la gestion des finances publiques » (Rapport technique, 2012, p. 21). Au cours de la dernière décennie, l'aide budgétaire dans l'aide publique au développement totale du Mali a été « de plus en plus importante et de plus en plus incontrôlée » (Raffinot, 2014, p. 33). En 2009, elle représentait 42 % de l'aide totale allouée au Mali contre 31 % en 2006, 20 % en 2004 et 12 % en 1999 (Williamson et Dom, 2010, p. 71; Lawson *et al.*, 2011, p. 1).

Comme le soulignent Williamson et Dom (2010), avant la Déclaration de Paris, l'appui budgétaire « était fourni par certains bailleurs de fonds au Mali, cependant, il ne soutenait pas directement la Stratégie de réduction de la pauvreté du pays et ne se basait sur aucun forum ou processus de coordination. » (p. 72). Par ailleurs, l'utilisation accrue de cette modalité d'aide s'explique par différentes raisons, notamment « l'évolution positive du cadre macroéconomique et de sa conduite, l'existence de politiques gouvernementales cohérentes dans un certain nombre de domaines (y compris les documents de stratégie de réduction de la pauvreté - CSLP/CSCRP) ainsi que les progrès enregistrés en termes de gestion des finances publiques. » (Busacker, 2009, p. 8).

Le Canada achemine « une partie de son appui au gouvernement malien sous la forme d'appui budgétaire, surtout des appuis sectoriels, mais une partie importante est aussi livrée sous forme de projets traditionnels avec l'agence d'exécution. » (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015). Toutefois, il est important de noter que « l'appui budgétaire général a été une très faible portion de l'aide canadienne et s'il n'y avait pas eu la mise en place du Bureau du Vérificateur Général du Mali, le Canada n'aurait jamais fait d'appui budgétaire général et même sectoriel. » (Entretien avec un ancien haut responsable canadien, 6 janvier 2016).

S'il est vrai que les capacités de coordination des interventions et de dialogue entre les différentes parties prenantes (gouvernement et PTF) sont bien meilleures qu'auparavant, celles-ci demeurent encore insuffisantes pour permettre au gouvernement malien de rééquilibrer ses relations avec ses partenaires techniques et financiers. Le recours des PTF à l'aide budgétaire « pose de gros problèmes de gestion à l'État malien »

(Aydogan *et al.*, 2009, p. 13) qui ne dispose pas encore « des ressources humaines et matérielles lui permettant de gérer les sommes versées. » (ibid.).

En outre, comme le souligne Bergamaschi (2014), « Aid delivered through new modalities, especially budget support, also served to consolidate the politics of consensus and degrading governance that characterised ATT's regime, and it fed into popular discontent with the 'system' and the political class as a whole. » (p. 356). Par ailleurs, l'aide budgétaire a aussi renforcé le pouvoir du ministère des Finances au détriment des ministères sociaux et de la société civile. Malgré leurs nombreux systèmes de suivi, les bailleurs de fonds utilisant cette modalité d'aide n'avaient pas grand contrôle sur les utilisations de l'appui budgétaire et « anti-corruption measures have not suf fi ced to guarantee transparency and ef fi ciency in public spending » (ibid., p. 358). Par rapport à l'appui budgétaire du Canada, un des hauts responsables que nous avons rencontrés soutient que :

Cet appui budgétaire, malgré les failles, les risques évidents de déperditions et de mauvaises gestions et de corruption, reste un outil très important parce que c'est un outil qui permet à nous bailleurs de fonds de mieux comprendre les défis auxquels on fait face. Il nous permet de rentrer à l'intérieur de la machinerie gouvernementale et d'essayer de mieux identifier les faiblesses sur lesquelles il faut travailler en collaboration avec nos partenaires du gouvernement du Mali. (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

Le système de politique de « consensus » ou modèle dit de « démocratie consensuelle » auquel fait allusion l'article de Bergamaschi (2014), est une « forme consensuelle de gestion du pouvoir » qui a été initiée par le président ATT dès son

arrivée au pouvoir en mai 2002 (BAD et OCDE, 2006, p. 383; Baudais et Chauzal, 2006, p. 67; MAEP, 2009, p. 51; Rhazaoui, 2010, p. 18). Il repose sur « a coalition of all the political parties and some civil society representatives, dramatically reduced the possibility of any meaningful political opposition. » (Bergamaschi, 2013, p. 9). Pour Baudais et Chauzal (2006), le consensus apparaît comme « une stratégie d'exercice et de conservation du pouvoir » (p. 76). En plus d'étouffer l'opposition, ledit consensus « a favorisé le développement de la corruption et du népotisme. » (Davis, 2014, p. 13).

Chapitre 3

Études de cas de projets d'appui à la gouvernance démocratique

L'une des principales composantes du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)/Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP) est consacrée à la gouvernance démocratique et met l'accent dans ses aspects sur la promotion du développement institutionnel et la décentralisation ; le renforcement du système judiciaire et de la lutte contre la corruption ; et l'amélioration de la gestion des ressources publiques.

Entre 2006 et 2012, les interventions canadiennes en gouvernance au Mali ont porté sur les domaines figurant dans les conditionnalités de l'appui budgétaire et dans les grands programmes de réforme du gouvernement (développement de la justice, développement institutionnel, amélioration de la gestion des finances publiques, mobilisation des recettes extérieures) à l'exception du Projet d'égalité femme-hommes au Mali et du projet Appui au Bureau du Vérificateur Général du Mali (BVG).

Selon le Rapport technique (2012) — obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information — de la dernière évaluation du programme-pays pour le Mali, la création du BVG « n'est pas cohérente avec les engagements pris par le Mali en matière de contrôle externe dans le cadre de son appartenance à l'Union économique et monétaire ouest-africaine. » (Rapport technique, 2012, p. 108).

Entre les exercices 2006-2007 et 2010-2011, l'ACDI a déboursé, hors appui budgétaire, un montant de 14,3 millions de dollars canadiens pour son appui au PDI; 3,9 millions pour son PRODEJ, incluant un reliquat de 0,7 million du projet précédent « Appui au développement de la justice » ; 3,3 millions pour celui d'appui au BVG du Mali, auquel on intègre un appui court terne de 0,5 million ; et 4 millions pour le Projet d'égalité entre les sexes (ibid., p. 55). En outre, ledit Rapport technique souligne que durant la période 2007-2011, les interventions de la programmation de l'ACDI dans le secteur de la gouvernance démocratique ont consisté principalement à « développer des outils et des capacités » (ibid., p. 93) dont les résultats avaient eu « peu d'effets sur les services aux usagers et sur la réduction de la pauvreté. » (Ibid., p. 91).

3.1. Appui au Bureau du vérificateur général du Mali

Institué par la loi n° 03-030 du 25 août 2003¹ et mis en place à la mi-2004, à l'image du Bureau du vérificateur général du Canada dont il s'inspire, le Bureau du vérificateur général du Mali (BVG) est issu du constat général que les mécanismes de contrôle instaurés préalablement par le gouvernement du Mali pour lutter contre la corruption et la mauvaise gestion des dépenses dans l'administration publique avaient

¹ La Loi n°03-030 du 25 août 2003 instituant le Vérificateur Général a été abrogée et remplacée le 8 février 2012 par la Loi n°2012-009 dans le but de renforcer l'institution. Cette nouvelle loi, réalisée avec l'appui du Canada, a renforcé le statut juridique du personnel de vérification et a étendu son champ d'intervention. Sur son site Internet (http://www.bvg-mali.org/site/page/view/appercu_bvg.html), le BVG Mali indique que la nouvelle Loi lui confère trois missions de vérification à savoir « une vérification financière qui concerne l'examen de la régularité et de la sincérité des recettes et des dépenses publiques ; une vérification de performance relative à l'examen des structures publiques au regard des exigences d'économie, d'efficience et d'efficacité ; et une vérification de suivi des recommandations qui examine la mise en œuvre des recommandations formalisées par des vérifications précédentes. »

montré leurs limites. La loi susmentionnée assigne au BVG trois missions essentielles : «évaluer les politiques publiques à travers un contrôle de performance et de qualité des services et organismes publics et en particulier des programmes et projets de développement ; contrôler la régularité et la sincérité des opérations de recettes et de dépenses effectuées par les institutions de la République, les administrations d'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou tout autre organisme financier bénéficiant du concours financier de l'État ; proposer aux autorités publiques les mesures et actions propres à assurer une meilleure adéquation du coût et du rendement des services publics, à rendre plus pertinent l'emploi des ressources publiques et d'une façon générale, à garantir le fonctionnement régulier des organismes et structures publics. » (Rapport technique, 2012, p. 58).

Pour épauler le gouvernement du Mali dans ses efforts de consolidation de son nouveau Bureau, le gouvernement du Canada va lui fournir des appuis ponctuels entre 2006 et 2008 grâce aux subventions de l'ACDI, à l'appui technique de l'École de la Fonction publique du Canada et aux avis et conseils du BVG du Canada (ibid.). Cependant, ce n'est qu'à partir de l'année 2009 que le soutien canadien est devenu plus conséquent à travers un projet d'aide appelé « Appui au Bureau du vérificateur général du Mali ».

Selon le Profil de projet dans la Banque de projets de développement international de l'ACDI, ce projet d'appui vise non seulement « à doter le Bureau du vérificateur général (BVG) du Mali d'une structure compétente ayant les moyens et outils appropriés pour réaliser le mandat que lui confère la loi instituant le Vérificateur général du Mali »

(AMC, 2016a), mais aussi à « renforcer dans l'immédiat le développement institutionnel du BVG du Mali avec, comme priorité, sa capacité en ressources humaines ainsi qu'en outils de gestion et de travail. » (Ibid.). Le Rapport technique (2012) indique que le projet, auquel on inclut l'appui court-terme (2008-2010), a produit des résultats positifs notamment au niveau de la formation des vérificateurs à la préparation des documents de corroboration pour les dossiers de fraude et au niveau de la vérification de performance. Au cours de ces dernières années, la « peur du gendarme » que les rapports du BVG suscitent auprès des responsables des services publics en charge des recettes et des dépenses budgétaires a permis à l'institution de gagner en crédibilité auprès du gouvernement, des PTF et de la société civile (MAEP, 2009, p. 191; voir aussi Rapport technique, 2012, p. 89).

L'existence du BVG, à travers la publication de ses Rapports annuels qui ont un impact dissuasif, a permis d'améliorer le droit de regard des Maliens sur le denier public. Cependant, l'impact réel de son action sur la corruption dans le pays reste à évaluer, car celle-ci « demeure un phénomène largement répandu au sein du corps social affectant particulièrement la fourniture des services sociaux de base notamment pour les couches les plus vulnérables. » (Gouvernement du Mali, 2009, p. 14). Il s'avère que la lutte contre la corruption tarde à se concrétiser et qu'elle peine à imprimer ses marques à cause, entre autres, de la faiblesse du système judiciaire, de la faible volonté politique de l'État à consolider les acquis encore faibles des initiatives anticorruption, et de la faiblesse des ressources (MAEP, 2009, p. 192; PNUD, 2014, p. 14; Rapport technique, 2012, p. 7).

Les différents rapports du BVG qui se sont succédé au fil des ans n'ont pas apporté grand-chose. Ils se sont simplement limités au constat et à la dénonciation d'autant que les personnes qui se rendent coupables de détournements et de corruption n'ont jamais été inquiétées par la justice malienne. Ce constat d'impunité est mis en exergue dans le rapport du PNUD (2014) qui note que :

La lutte contre la corruption nécessite alors impérativement de sanctionner les personnes (physiques et morales) qui se rendent coupables de pratiques avérées de corruption. Or, un sentiment d'impunité dans le domaine avait été renforcé par certains actes et propos des premières autorités du pays. Le Président de la République en son temps avait déclaré lors d'un discours officiel qu'il ne va honnir aucun chef de famille parce qu'il a détourné. Pis, les rapports des structures de contrôle notamment ceux du Bureau du Vérificateur Général n'étaient pas transmis aux autorités judiciaires. Une « cabale » aurait même été montée contre le Vérificateur Général d'alors dans le but de le discréditer afin de faire douter l'opinion des faits dénoncés dans ses rapports. (PNUD, 2014, p. 57-58).

3.2. Appui au Programme décennal de développement de la justice

Le Programme décennal de développement de la Justice (PRODEJ) est un ambitieux programme de réforme élaboré à la fin des années 1990 et adopté en 2000 par le gouvernement du Mali, avec notamment l'appui de la coopération canadienne, dans le but « d'assurer l'émergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible » avec pour objectif général de « renforcer l'ancrage de l'État de droit, garantir la paix sociale, la sécurité et la stabilité politique, et promouvoir le développement du Mali » (PNUD, 2014, p. 59).

Ce programme qui a pris fin en décembre 2009 ambitionnait aussi « d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité du service public de la justice et de restaurer la crédibilité de la justice auprès des populations et des partenaires extérieurs. » (Moulaye *et al.*, 2007, p. 110). Au cours de la décennie écoulée, la mise en œuvre du PRODEJ, en dépit de diverses avancées tendant à améliorer la qualité de la gouvernance judiciaire, notamment l'accroissement du personnel judiciaire (magistrats, greffiers et secrétaires de greffes et parquets, les surveillants de prison), la révision et l'adoption de nombreux textes, la création de l'Institut national de formation judiciaire, la réhabilitation et la construction de tribunaux, et le lancement de l'informatisation du système judiciaire, ne s'est pas traduite par la résorption des dysfonctionnements de l'institution judiciaire au regard des principes de l'État de droit (PNUD, 2014, p. 60).

Parmi ces dysfonctionnements, on peut citer l'insuffisante déconcentration des services de la justice entravant l'accessibilité² des populations aux services judiciaires, les pesanteurs sociales et la corruption endémique (ibid., p. 58). Par ailleurs, il importe de souligner les carences du pilotage institutionnel du PRODEJ, la faible implication de la société civile et le nombre peu élevé de PTF intervenant dans la réforme de la justice.

À la fin de l'année 2009, la mise en œuvre du PRODEJ a été relancée avec l'adoption d'un Plan opérationnel du programme (2010-2014) s'articulant autour de quatre composantes : « la refondation des valeurs de la justice et lutte contre l'impunité »;

² Le gouvernement du Mali souligne que « l'accessibilité de la justice reste cependant faible en dehors des centres urbains et l'adoption des textes n'est pas toujours suivie de mécanismes garantissant leur application. Plus particulièrement, le poids des traditions influe considérablement sur les droits des catégories fragiles, notamment les femmes et les enfants. » (Gouvernement du Mali, 2009, p. 13)

68

« le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines des structures judiciaires » ; « l'adaptation et la consolidation du cadre juridique » ; « l'amélioration de l'accessibilité à la justice et promotion des droits humains et du genre » (Gouvernement du Mali, 2009, p. 14).

Au Mali, le Canada est considéré comme le chef de file pour son appui soutenu au secteur de la justice (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015), un secteur qui a été « totalement délaissé par les partenaires au développement » (Moulaye *et al.*, 2007, p. 48). L'implication de la coopération canadienne dans la réforme de la justice au Mali remonte à la conception du PRODEJ en 1999 à travers le projet d'appui au PRODEJ approuvé en 2001, mais qui a démarré en 2003 (Rapport technique, 2012, p. 56). Le projet avait pour objectifs principaux :

[D]'accroître les capacités de la Cellule de coordination du PRODEJ pour la mise en œuvre effective du programme ; d'accroître les capacités de la société civile à participer activement au projet de réforme ; et de développer un modèle tangible de fonctionnement judiciaire reflétant les idéaux de transparence, d'intégrité, d'efficacité, d'équité et d'accessibilité et d'adaptabilité aux besoins de la population. » (Rapport technique, 2012, p. 56).

Entre 2007 et 2009, l'appui du projet à la Cellule de coordination du PRODEJ a porté particulièrement sur la formulation de politiques d'amélioration de la qualité des services judiciaires, de réhabilitations des infrastructures et de sensibilisation des populations aux droits de la personne (ibid.). En 2009, le projet est arrivé à son terme et les interventions du Canada se sont poursuivies dans le cadre du plan opérationnel (2010-

2014) pour l'implantation des réformes et leur durabilité en cofinancement avec les autres PTF, en l'occurrence le Danemark.

En résumé, comme le souligne le Rapport technique (2012), le Projet Appui au PRODEJ « a contribué à certaines améliorations dans la gestion de la justice et la qualité des services, cependant, cela était trop peu pour vraiment améliorer la qualité de la justice et les effets positifs obtenus ont été en partie annulés par la faible durabilité des acquis. » (p. 58)

3.3. Appui au Programme de développement institutionnel

Afin d'améliorer les performances de l'administration publique malienne, le gouvernement du Mali a engagé en 2003 un processus de réforme institutionnelle à travers le Programme de développement institutionnel (PDI) et de son Plan Opérationnel avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le PDI a pour but de « créer les conditions d'un développement durable à travers des structures administratives stables, performantes et crédibles » (République du Mali, 2011b, p. 99). Particulièrement, le PDI vise :

[L]a réorganisation de l'État central consistant à recentrer l'administration centrale autour des fonctions stratégiques de conception et de suivi des politiques et programmes nationaux; l'amélioration des processus, procédures et méthodes de management des affaires publiques consistant à développer des instruments de saine gestion des ressources publiques et de reddition des comptes; le renforcement de la déconcentration consistant à transférer des fonctions et des ressources conséquentes du niveau central au niveau déconcentré dans l'optique d'une gestion de proximité des

services de l'État; la consolidation de la décentralisation consistant à rendre les collectivités décentralisées capables d'exercer les rôles et responsabilités qui leur sont confiés par la décentralisation; le renforcement et la valorisation des ressources humaines consistant à mettre en place un système moderne de gestion des ressources humaines des agents de l'État; et la communication et les relations avec les usagers consistant à développer un mécanisme d'accès à l'information et à favoriser l'appropriation par les usagers des règles et des procédures de recours face à l'administration publique. (République du Mali, 2006, p. 47).

Selon le Profil de projet dans la Banque de projets de développement international de l'ACDI, le projet d'appui au programme de développement institutionnel – PDI 1 (2006-2009) et PDI 2 (2010-2013) – vise « l'appui au gouvernement du Mali dans la mise en œuvre de son Programme de développement institutionnel pour transformer l'administration publique en un instrument cohérent, efficace et participatif de développement et de lutte contre la pauvreté. » (AMC, 2016b). L'appui financier du projet se chiffre à 14 millions de dollars canadiens et pour l'assistance technique, il s'élève à 3,5 millions (Rapport technique, 2012, p. 60).

Parmi les composantes du PDI, seules la réorganisation de l'État central (composante 1), l'amélioration des méthodes et des procédures de gestion (composante 2), et la valorisation et le renforcement des ressources humaines (composante 5) reçoivent l'appui de la coopération canadienne (ibid., p. 62). Si l'impact de l'appui canadien est moins perceptible au niveau de la réorganisation de l'État central ainsi qu'à celui de la valorisation et le renforcement des ressources humaines, il l'est au niveau de l'amélioration des méthodes et des procédures de gestion.

À travers les trois composantes susmentionnées, l'appui du projet a permis, entre autres, la réalisation des audits organisationnels des services publics centraux et leurs structures régionales, l'élaboration des codes de déontologie, la mise en place d'une infrastructure des technologies de l'information et des communications dans l'administration, la production pour chaque service public de manuels de procédures opérationnelles, la création de l'École nationale d'administration (ÉNA), l'enclenchement du processus d'adoption et de mise en œuvre des plans de formation de départements ministériels, la création de Directions des ressources humaines au sein des services administratifs et l'élaboration de la stratégie nationale de gestion axée sur les résultats et celle de contrôle interne (ibid., p. 63).

Ces avancées ont certes eu une incidence sur les changements institutionnels visés. Cependant, force est de constater que l'impact des acquis sur la qualité et l'efficacité de l'administration publique n'a pas été à la hauteur des attentes suscitées comme le souligne le rapport du PNUD (2014) :

Un écart subsiste entre les attentes des usagers et les prestations des services publics [et] la notion de service public ne semble pas être une préoccupation essentielle chez la majorité des fonctionnaires, qui continuent à ignorer les attentes des citoyens. [...] On ne peut donc s'étonner que toutes ces réformes n'ont pas permis d'accroître de manière notable le rendement de l'administration et que l'administration publique soit perçue comme inefficace, corrompue et minée par la corruption. (PNUD, 2014, p. 43).

3.4. Appui aux organisations de la société civile

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide a porté essentiellement sur les relations entre les donateurs et les gouvernements des pays en développement sur l'interprétation des répercussions de ses cinq principes (Appropriation, Alignement, Harmonisation, Résultats, Redevabilité mutuelle), sans s'attarder sur le rôle et l'apport des organisations de la société civile (OSC) en tant qu'acteurs du développement et du changement à part entière (OCDE, 2010, p. 34). Il aura fallu attendre le 3e forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui a eu lieu à Accra en 2008 pour que l'importance des OSC dans le développement soit largement reconnue.

Dans le Programme d'action d'Accra, censé renforcer et approfondir la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, les donateurs et les gouvernements des pays en développement bénéficiaires de l'aide se sont engagés à collaborer avec les OSC afin de les impliquer davantage dans la définition, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, programmes et plans nationaux de développement. Au cours des dernières années, dans un souci de respecter les principes énoncés dans la Déclaration de Paris, les partenaires techniques et financiers (PTF) ont pris des initiatives visant à améliorer l'efficacité de leurs actions au niveau de la société civile malienne. L'harmonisation de leurs appuis à travers un programme intitulé Programme d'appui aux organisations de la société civile (PAOSC) s'inscrit dans cette perspective.

Le PAOSC s'inscrit dans l'axe d'intervention *Promotion de la Gouvernance* démocratique et des libertés publiques/Renforcement des capacités de la Société civile du CSCRP (2007-2011). Cet axe d'intervention soutient que « les capacités des

organisations de société civile devront être renforcées pour permettre à ces acteurs majeurs de la vie publique de jouer un rôle majeur dans le débat sur la définition et la conduite des politiques publiques » (République du Mali, 2006, p. 50) et que

la complémentarité au renforcement de la démocratie et de la décentralisation est l'implication effective de la société civile à la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement pour à terme être un partenaire crédible et constituer un réel contrepouvoir susceptible d'influencer les actions et décisions de façon constructive aux niveaux national et local. (Ibid., p. 51).

Selon le Profil de projets de l'ACDI, le Projet « Appui au Programme des organisations de la société civile », mené en deux phases, a visé tout d'abord le renforcement des « capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations faîtières et la principale plate-forme des faîtières de la société civile malienne » et ensuite « l'amélioration des politiques et des programmes de développement du Mali en renforçant les capacités des organisations de la société civile malienne afin d'assurer que les politiques nationales répondent aux besoins de la population et contribuent à la réduction de la pauvreté. » (AMC, 2016c).

Dans le « Plan d'action de l'ACDI en matière d'efficacité de l'aide (2009-2012) », l'ACDI a mis un accent particulier sur le renforcement des organisations de la société civile dans les pays en développement en s'engageant, entre autres, à « participer aux efforts multipartites pour renforcer le rôle de la société civile dans le développement par la promotion de conditions plus favorables aux organisations de la société civile

(OSC), de modèles de soutien plus adéquats, et de l'efficacité et de la responsabilisation des OSC. » (ACDI, 2009d, p. 7).

Au Mali, l'ACDI a mené « plusieurs interventions dont certaines étaient de nature ponctuelle comme des appuis donnés en période électorale pour encourager la participation des citoyens maliens au processus électoral particulièrement la participation des femmes. Cela a donné des résultats, mais des résultats qui sont restés limités en termes d'envergure. » (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

L'ACDI a contribué également au « renforcement des capacités des organisations de la société civile à travers un fonds commun pour qu'elles puissent jouer leur rôle de prestataires de services, mais aussi de chiens de garde par rapport à l'action gouvernementale. » (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015). Un premier fonds (PAOSC 1) d'une durée d'un an, géré par le PNUD, a été mis en œuvre en 2010 pour une durée de 18 mois et l'ACDI a poursuivi en 2010-2011 la planification d'un fonds de plus grande envergure (PAOSC 2), qui a été géré par l'Union européenne. En tant que chef de file du Groupe thématique des PTF sur la justice et la lutte contre la corruption, le Canada a facilité le dialogue entre les OSC maliennes et le gouvernement du Mali sur la question de la mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la justice.

Grâce aux interventions de l'ACDI, l'implication de la société civile dans l'amélioration des politiques et programmes de développement du Mali a connu des progrès, notamment une structuration accrue des OSC et un élargissement de leurs rapports avec le gouvernement et les PTF (Rapport technique, 2012, p. 13).

Cependant, force est de constater que les organisations de la société civile maliennes ne jouent pas encore pleinement leur rôle de « contre-pouvoir » et de « contrôle citoyen de l'action publique » en raison notamment de leur faible capacité de plaidoyer et de gestion, du manque de ressources propres et de continuité dans leurs actions et d'une certaine absence de vision propre sur les questions et thèmes majeurs de développement du pays (Macri et Doumbia, 2010, p. 18-19; PNUD, 2014, p. 42; Rapport technique, 2012, p. 89).

Pour Rhazaoui (2010, p. 11), la « société civile est dynamique, mais demeure localisée autour des centres de pouvoir. Sa présence et ses capacités au niveau des communautés de base restent relativement faibles. Il en résulte une faible participation des populations aux processus de prise de décision au niveau local. »

De plus, la politique menée au Mali entre l'État et la société civile à travers le consensus érigé comme système de gouvernance par le Président ATT (élu en 2002 puis réélu en 2007) au cours de la décennie 2000 a considérablement affaibli la société civile dans sa force revendicative contrairement à la société civile des années 1990.

À la suite de la crise politique et sécuritaire de 2012, « les OSC ont fait l'objet de fortes interpellations pour avoir manqué de jouer la fonction d'anticipation attendue d'elles et la fonction d'influence et de propositions d'alternative en situation de crise. » (PNUD, 2013b, p. 5). La crise a donc révélé que les performances de la société civile sont en deçà des enjeux actuels ; la société civile reste confrontée dans son rôle de contrepouvoir à un discrédit populaire (Davis, 2014, p. 15 ; PNUD, 2014, p. 42).

Chapitre 4

Bilan des projets d'appui à la gouvernance démocratique

4.1. Résultats des projets en appui à la gouvernance démocratique

Globalement, les interventions de l'ACDI en matière d'appui à la gouvernance démocratique ont débouché sur des résultats mitigés. Certes, les projets ont enregistré des progrès, mais ceux-ci ont été limités et « inégaux » (Rapport technique, 2012). De manière plus spécifique, le détail des progrès de chacun des projets, tel qu'analysé dans le Rapport technique de l'Évaluation du programme-pays pour le Mali 2007-2011, indique des résultats contrastés en fonction des objectifs à atteindre. À rappeler que la programmation canadienne au Mali couvre les 4 piliers de la gouvernance démocratique à savoir Droits de la personne (PRODEJ); Primauté du droit (PRODEJ); Liberté et démocratie (PAOSC); Institutions publiques efficaces et responsables (PDI, BVG).

L'appui de l'ACDI au Bureau du vérificateur général (BVG) du Mali a permis à l'institution de renforcer ses capacités humaines, organisationnelles et matérielles. La formation et l'outillage de son équipe de vérificateurs ont permis au Bureau d'enregistrer ces dernières années « des résultats positifs au niveau des extrants, des effets et même des impacts » (Rapport technique, 2012, p. 67). Tirant le bilan du BVG Mali, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP, 2009) notait déjà dans son rapport que :

[L]a peur du gendarme que le BVG suscite constitue une première victoire psychologique sur les corrompus dans la mesure où la publication du Rapport annuel du Vérificateur Général crée toujours l'évènement et vient rappeler aux responsables des services publics en charge des recettes et des dépenses budgétaires qu'ils peuvent à tout moment être contrôlés. Au demeurant, plus de 90 % [des] recommandations du Rapport annuel du Vérificateur Général font l'objet de suivi rigoureux et il semblerait que beaucoup d'argent soit rentré au Trésor depuis l'entrée en fonction du BVG, suite au recouvrement des "manques à gagner" mis en relief dans ses rapports. (MAEP, 2009, p. 191).

Constat partagé par l'un des responsables canadiens que nous avons rencontrés :

C'est un appui stratégique qui a donné de bons résultats dans la mesure où on a aujourd'hui au Mali, une structure qui est relativement indépendante et compétente capable de faire des audits sérieux, de proposer des recommandations, de les publier et de susciter un débat au sein de la société malienne sur la nécessité d'assainir les finances publiques et de lutter contre la corruption. (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

Toutefois, s'il est vrai que les rapports annuels du Bureau, dont l'efficacité est de plus en plus reconnue par l'ensemble des acteurs (gouvernement du Mali, PTF, OSC), ont démontré leur pertinence à améliorer le fonctionnement des structures et à lutter contre la corruption, le clientélisme et la mauvaise gestion des ressources publiques, il convient de renforcer les structures judiciaires en charge de leur répression, car la « faiblesse persistante du système judiciaire malien est une préoccupation majeure qui devrait être surmontée par une réforme radicale qui irait au-delà des objectifs du PRODEJ » (MAEP, 2009, p. 191-192).

En un mot, « les poursuites ne se réalisent jamais. Le ministère de la Justice ne prend pas le relais du BVG » (Entretien téléphonique avec un expert français, 8 février 2016). Il importe de souligner, par ailleurs, que la corruption et le clientélisme généralisés, perçus comme les principaux maux de la gouvernance, ont été au cœur de l'effondrement de l'État en 2012. La corruption est omniprésente et sévit à tous les niveaux de la société et les actions entreprises par le gouvernement malien dans ce domaine n'ont pas permis de juguler ce fléau.

Les enquêtes *Afrobaromètre* de 2013 font ressortir que les performances du gouvernement en matière de lutte contre la corruption « sont en baisse depuis 2005 où 50 % des Maliens jugent "plutôt mal à très mal" la réponse du gouvernement à la lutte contre la corruption. Cette proportion est passée de 59 % en 2008 à 69 % en 2012. » (Afrobaromètre, 2013, p. 55). Les performances du gouvernement malien pour éradiquer le fléau sont entravées par « la volonté politique chancelante dans la mise en œuvre des initiatives anticorruption, le manque de ressources et la désorganisation du système judiciaire (lenteur ou absence de suivi des dossiers transmis à la justice, faiblesses du conseil disciplinaire de la magistrature, nombre insuffisant de juges, état lamentable des prisons). » (Rapport technique, 2012, p. 7). Comme le souligne un des hauts responsables que nous avons rencontrés :

Les résultats de l'appui au PRODEJ « sont plus mitigés, malgré certaines avancées (informatisation des Tribunaux maliens par exemple, l'élaboration de code de déontologie). Aujourd'hui, on constate clairement que le chemin qui reste à parcourir pour le ministère de la Justice est très long. Il y a énormément de travail à faire pour lutter contre la corruption à l'interne, mais aussi de permettre au ministère de la Justice de contribuer à

l'effort nécessaire de lutte contre la corruption à l'intérieure de la société malienne et évidemment pour combler le fossé qui existe entre la justice malienne et les justiciables maliens. » (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

Les acquis enregistrés au cours des dernières années se sont vite révélés fragiles en raison notamment du « soutien insuffisant des autorités ministérielles en charge de la cellule ad hoc responsable de la mise en œuvre du PRODEJ, la faible priorité donnée par la partie malienne au maintien des résultats et le manque d'intérêt des autres PTF à l'égard du domaine de la justice. » (Rapport technique, 2012, p. 67). L'accessibilité et la qualité de la justice restent faibles, sans oublier le poids des traditions qui influe sur les droits des couches les plus pauvres et vulnérables.

Le même constat a été fait dans le dernier Cadre de stratégie pour la croissance et la réduction de pauvreté qui note qu'« au regard de l'énormité des besoins, les défis, auxquels est confronté le secteur judiciaire au Mali, sont la poursuite de la modernisation des structures et le perfectionnement des personnels, la réaffirmation des valeurs pour une justice efficace et crédible; et l'accroissement de l'accessibilité à la justice. » (République du Mali, 2011b, p. 85).

Le secteur de la justice qui doit réprimer la corruption n'est pas épargné de ce fléau. La justice est « notoirement vue comme inefficace et corrompue, manquant d'indépendance envers l'exécutif et contribuant à une culture générale d'impunité au bénéfice des officiels corrompus » (Chêne et Hodess, 2008, p. 2 cités par Berghezan, 2013, p. 42). Selon les résultats des enquêtes *Afrobaromètre* de 2013, le sentiment d'inégalité de traitement devant la loi reste très fort au sein de la population malienne

(Afrobaromètre, 2013, p. 11). De l'avis de 50 % des Maliens enquêtés en 2012, la plupart des juges et magistrats sont impliqués dans la corruption (ibid., p. 22).

L'appui au PDI a permis d'obtenir des résultats intermédiaires en ce qui concerne les réformes structurelles et la modernisation de l'administration publique (Rapport technique, 2012, p. 67), mais « il y a énormément de travail à faire pour arriver à renforcer les capacités des structures de l'administration centrale pour qu'elles deviennent plus transparentes et plus efficaces. » (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015). Le gouvernement malien reste confronté à d'importants défis, notamment « la faiblesse organisationnelle des structures chargées du pilotage de ces réformes, l'ambiguïté qui subsiste quant à leurs attributions et à leurs niveaux d'autorités et les faibles progrès dans le renforcement des ressources humaines de la fonction publique. » (Rapport technique, 2012, p. 67).

Le projet d'appui aux organisations de la société civile a obtenu des résultats au niveau de la structuration des OSC et de leur implication comme acteurs stratégiques au processus de développement national. Cependant, en raison de la faiblesse de leurs capacités techniques et financières, elles ne jouent pas encore pleinement leur « rôle de contre-pouvoir et de contrôle citoyen de l'action publique. » (PNUD, 2014, p. 42).

Dans cette section nous n'avons pas pu utiliser les concepts clés de notre approche théorique (constructivisme) pour discuter des résultats mitigés obtenus par la coopération canadienne au chapitre de la gouvernance démocratique. Néanmoins, nous avons résolu ce déficit théorique en procédant à une analyse inductive. Ainsi, il ressort de cette analyse que l'une des raisons fondamentales des résultats mitigés obtenus soit une érosion de la

responsabilité développementale du gouvernement malien devant ses citoyens qui a affaibli le renforcement des capacités orientées vers la gouvernance démocratique.

4.2. Principaux constats se dégageant de la coopération canado-malienne

Avec l'effondrement récent de la démocratie malienne, le premier constat qui se dégage est qu'un pays reconnu durant deux décennies par les institutions internationales de développement et les PTF comme un modèle de démocratie en Afrique peut, malgré des progrès enregistrés, cacher des défaillances importantes, notamment la faiblesse de la gouvernance politique, institutionnelle et juridictionnelle.

Le statut de pays modèle du Mali a été un camouflet de l'érosion de la gouvernance démocratique que le pays couvait. À cela s'ajoute la très forte dépendance du Mali vis-à-vis de ses relations extérieures. L'effondrement brutal des institutions étatiques à la suite de la crise de 2012 a remis en cause les avancées démocratiques et les efforts de développement. Comme le souligne l'un des hauts responsables que nous avons rencontrés :

En rétrospective, on aurait dû être plus vigilant par rapport à cette démocratie malienne. Peut-être on aurait être aussi être plus vigilant par rapport à l'ampleur du phénomène de la corruption à l'intérieur de l'appareil gouvernemental et de la société malienne. Encore une fois, il y a le fonctionnement des institutions maliennes, la corruption endémique, aussi une certaine démocratie à la malienne, c'est-à-dire ce que l'on a appelé sous le régime d'ATT, la démocratie consensuelle. (Entretien avec un haut responsable canadien, 22 décembre 2015).

Au Mali, le processus électoral constitue l'un des maillons faibles de la gouvernance démocratique. La désaffection des urnes au Mali au fil des élections est une situation préoccupante en ce sens que les taux de participation n'ont jamais atteint les 38% au cours des 20 dernières années (Traoré et Diaby, 2011). Les faibles taux de participation aux différentes consultations électorales ne contribuent guère à l'ancrage et à la légitimation des institutions démocratiques.

Sur les causes de la faiblesse des taux de participation et leurs conséquences, Traoré et Diaby (2011) notent que « les causes du faible taux de participation des citoyens maliens aux élections depuis 1992 sont multidimensionnelles et d'inégale valeur » (p. 23) avec comme conséquences « le manque de légitimité des institutions issues de telles élections, le manque de confiance des partenaires au développement, le risque de l'émergence de groupes ou personnalités qui pourraient faire un "holdup" sur le pays, etc. » (ibid., p. 28). Les résultats d'un sondage réalisé en janvier 2003 par le Groupe de Recherche en Économie Appliquée et Théorique (GREAT) sur les causes de l'abstentionnisme et les perceptions des citoyens de la démocratie, de la gouvernance et du processus électoral au Mali, font ressortir que « 82 % des enquêtés en milieu urbain estiment ne pas pouvoir influencer la prise de décision au niveau du Conseil contre seulement 66,5 % en milieu rural » (GREAT, 2003, p. 20). De plus, pour « 60 % des enquêtés, la démocratie n'existe que sur papier et non sur le terrain, encore moins sur le terrain local et elle n'a pas non plus induit la participation des citoyens aux affaires publiques (62 %). » (Ibid., p. 7).

La corruption et l'impunité ont été des facteurs ayant contribué au coup d'État de mars 2012 qui a rompu l'ordre constitutionnel. La corruption systémique demeure au

Mali un handicap majeur entravant sérieusement la bonne marche de la démocratie et l'efficacité des services publics (Commission européenne, 2007, p. 6). Elle est alimentée par une certaine « culture de l'impunité » qui a rendu difficile l'action des pouvoirs publics et de la société civile et permis aux groupes criminels et terroristes de s'installer durablement et de se développer dans la partie septentrionale du pays au cours de la dernière décennie (MAEP, 2009, p. 277). D'autres facteurs sont également à prendre en compte, notamment :

[L]a taille importante du secteur informel et la fragilité du secteur formel; la multiplicité de structures de contrôle peu coordonnées et ne disposant pas de ressources appropriées pour leurs fonctions; la dispersion, la faiblesse et parfois la complicité des contre-pouvoirs; et enfin la remise en cause des valeurs traditionnelles, la montée de l'hédonisme et de l'appât du gain facile et rapide ainsi que la banalisation de la corruption. (Ibid., p. 23).

La gouvernance démocratique est essentielle puisque des institutions efficaces sont indispensables pour prévenir et gérer les conflits. Prévenir un conflit est synonyme de s'attaquer aux causes les plus profondes de celui-ci et renforcer les relations de confiance entre l'État et ses citoyens. Les problèmes politiques et de sécurité récemment constatés au Mali sont indissociables d'une crise générale de la gouvernance associant corruption, médiocrité des services publics et porosité des frontières (Tannock, 2013, p. 17).

Conclusion

Jusqu'au renversement du président Amadou Toumani Touré en mars 2012, la communauté internationale considérait le Mali comme un État modèle en Afrique dans la consolidation du processus démocratique. Deux décennies d'élections démocratiques ont forgé l'image de bon élève du pays et de favori des donateurs traditionnels. Ces dernières années, le pays a été fortement soutenu par la communauté des donateurs sous forme d'appuis financiers aux programmes et projets de développement. Le Mali a reçu en moyenne environ un milliard de dollars par année des donateurs traditionnels. Néanmoins, ce soutien n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté de façon significative et le pays reste l'un des plus pauvres au monde.

Cette thèse de maîtrise a abordé le rôle de l'aide canadienne au développement démocratique au Mali. Elle s'est particulièrement concentrée sur la période 2006 à 2012. Une période marquée par de profonds changements dans les pratiques canadiennes. Parmi ces changements, il y a surtout l'assujettissement de l'aide canadienne au développement aux objectifs de politique étrangère et aux intérêts économiques canadiens. La présente thèse a cherché à mettre en exergue les motivations qui sous-tendent l'aide canadienne au développement et le bilan du soutien canadien à la gouvernance démocratique au Mali.

L'analyse des motivations à travers une grille constructiviste critique montre qu'une lecture synoptique de l'action canadienne s'avère difficile à situer puisqu'elle soutient plusieurs priorités qui peuvent sembler opposées comme la lutte contre la pauvreté et la sujétion de l'aide aux objectifs de la politique étrangère et aux intérêts économiques et commerciaux du Canada.

Les actions du Canada au Mali s'inscrivent, sans aucun doute, dans l'approche sécuritaire post-11 septembre, mais elles mettent aussi l'accent sur le renforcement de l'État malien ainsi que sur les engagements issus des foras internationaux sur l'efficacité de l'aide. Le Canada ainsi que le Mali sont tous deux signataires de la Déclaration de Paris. À ce titre, le Canada a joué un rôle de premier plan dans les instances de coordination et de dialogue mises en place conjointement par le gouvernement malien et les partenaires techniques et financiers.

L'ACDI a eu recours aux approches-programmes qui visent un soutien budgétaire général et un soutien budgétaire sectoriel. Quant au Mali, il a participé aux différentes enquêtes de suivi de l'intégration des principes issus de la Déclaration de Paris. La dernière enquête de suivi effectuée en 2011 par l'OCDE montre que le Canada présente une lenteur voire une régression dans la mise en œuvre de certains des principes de la Déclaration au Mali. L'alignement sur les priorités nationales maliennes et la prévisibilité de l'aide canadienne sont les plus problématiques parmi les indicateurs issus de ces principes.

Par ailleurs, malgré des montants massifs en faveur du Mali ces dernières années, aucune preuve dans la coopération canado-malienne ne permet de faire un lien direct entre le virage sécuritaire de l'aide canadienne au développement et le primat des intérêts économiques et commerciaux du Canada. Une chose reste sûre c'est que la recherche du prestige d'antan par le Canada s'est émoussée ces dernières années au profit de ses intérêts égoïstes. L'aide canadienne apparaît au Mali comme l'expression d'une volonté de répondre aux difficultés du pays sans toutefois être désintéressée.

En 2011, le Canada a conclu avec le Mali un traité bilatéral d'investissement. Les traités bilatéraux d'investissement appelés accords de promotion et de protection de l'investissement étranger (APIE) au Canada visent surtout à protéger et à promouvoir les investissements canadiens à l'étranger ainsi qu'à promouvoir les investissements étrangers au Canada. Ils sont un facteur de sa politique étrangère dans le secteur de l'extraction.

Quel est le bilan que l'on peut tirer des résultats de l'aide canadienne en appui à la gouvernance démocratique au Mali ? Cette thèse a apporté une réponse à travers une analyse inductive portant sur quatre études de cas de projets bilatéraux à savoir le projet d'appui au Bureau du vérificateur général (BVG), le projet d'appui au développement institutionnel (PDI), le projet d'appui au programme décennal de développement de la justice (PRODEJ) et le projet d'appui aux organisations de la société civile (PAOSC).

L'analyse des résultats obtenus révèle que malgré les nombreuses interventions de l'ACDI au Mali, l'ancrage de la gouvernance démocratique est loin d'être une réalité. Il y a eu certes des progrès ces dernières années, mais les résultats sont inégaux et se situent principalement au niveau des extrants avec peu d'effets sur les services aux usagers.

Les deux premiers projets ont enregistré des résultats plutôt positifs. Le projet d'appui au BVG a produit des résultats positifs, mais l'impact réel de son action reste à évaluer sur la corruption, car les poursuites tardent à se réaliser à cause de la faiblesse du système judiciaire. Quant au projet d'appui au PDI, il a permis d'obtenir des résultats intermédiaires en ce qui concerne les réformes structurelles et la modernisation de l'administration publique, mais il existe un fort écart entre les attentes des usagers et les prestations des services publics.

Les résultats enregistrés par les deux derniers projets sont plutôt faibles. Le projet d'appui au PRODEJ a enregistré des progrès au niveau technique, mais dans le fond, il y a manque de progrès à cause notamment de la faiblesse persistante du système judiciaire, de la corruption endémique, de l'impunité, du fait que le Canada ait été le seul PTF dans ce secteur, et enfin du soutien insuffisant des autorités ministérielles maliennes en charge de la mise en œuvre du Programme. Quant au projet d'appui aux OSC, il a obtenu des résultats au niveau de la structuration des OSC et de leur implication comme acteurs stratégiques au processus de développement national. Toutefois, en raison de la faiblesse de leurs capacités techniques et financières et de la politique de consensus érigée en système de gouvernance menée entre l'État et la société civile affaiblissant complètement cette dernière dans sa force revendicative, les OSC semblent peu capables de remplir leur rôle de contre-pouvoir et de contrôle de l'action publique.

Mais qu'est-ce qui explique ces résultats mitigés de la coopération canadienne ? Ces résultats contrastés s'expliquent en partie par les carences du pilotage institutionnel par les autorités maliennes des programmes décennaux de développement et la très faible coordination de l'aide qui lie essentiellement les objectifs des donateurs et jamais ceux du gouvernement et qui ne met pas celui-ci devant ses responsabilités développementales.

Une étude de terrain basée sur des entretiens avec les bénéficiaires pour examiner les résultats de la coopération canadienne *in situ* permettrait de mieux comprendre les enjeux de la coopération canado-malienne au chapitre de la gouvernance démocratique. Quel repositionnement de la coopération canadienne des années 2000 par rapport à celle des années 1990 ? Voilà une question qui devait être éclairée par de futures recherches.

Annexe A - Le certificat d'approbation déontologique

Numéro de dossier: 09-15-01 Date (mm/jj/aaaa): 11/11/2015





Certificat d'approbation déontologique

CÉR Sciences sociales et humanités

Chercheur principal / Superviseur / Co-chercheur(s) / Étudiant(s)

<u>Prénom</u>	Nom de famille	<u>Affiliation</u>	<u>Rôle</u>
Stephen	Baranyi	Sciences sociales / Autres	Superviseur
Fodé Saliou	Touré	Sciences sociales / Autres	Étudiant-chercheur

Numéro du dossier: 09-15-01

Type du projet: Thèse de maîtrise

Titre: L'appui du Canada aux processus de gouvernance démocratique et de décentralisation au Mali (2006-2012)

Date d'approbation (mm/jj/aaaa) Date d'expiration (mm/jj/aaaa) Approbation

11/11/2015 11/10/2016 Ia

(Ia: Approbation complète, Ib: Autorisation préliminaire de libération de fonds de recherche)

Conditions Spéciales / Commentaires:

N/A

Numéro de dossier: 09-15-01 Date (mm/jj/aaaa): 11/11/2015

Université d'Ottawa

University of Ottawa
Office of Research Ethics and Integrity

Bureau d'éthique et d'intégrité de la recherche O

La présente confirme que le Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université d'Ottawa identifié ci-dessus, opérant conformément à l'Énoncé de politique des Trois conseils et toutes autres lois et tous règlements applicables de l'Ontario, a examiné et approuvé la demande d'approbation éthique du projet de recherche ci-nommé. L'approbation est valide pour la durée indiquée plus haut et est sujette aux conditions énumérées dans la section intitulée "Conditions Spéciales / Commentaires".

Lors de l'étude, le protocole ne peut être modifié sans approbation préalable écrite du CER sauf si le participant doit être retiré en raison d'un danger immédiat ou s'il s'agit d'un changement ayant trait à des éléments administratifs ou logistiques de l'étude comme par exemple un changement de numéro de téléphone. Les chercheurs doivent aviser le CER dans les plus brefs délais de tout changement pouvant augmenter le niveau de risque aux participants ou affecter considérablement le déroulement du projet. Ils devront aussi rapporter tout évènement imprévu et / ou dommageable et devront soumettre toutes les nouvelles informations pouvant nuire à la conduite du projet et/ou à la sécurité des participants. Toutes modifications apportées au projet, aux lettres d'information / formulaires de consentement ainsi qu'aux documents de recrutement doivent être soumises pour approbation en utilisant le document intitulé "Modification au projet de recherche" au: http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews.

Veuillez soumettre un rapport annuel au Bureau d'éthique quatre semaines avant la date d'échéance indiquée afin de renouveler de l'approbation éthique. Afin de fermer le dossier, un rapport final doit être soumis. Ces documents sont disponibles en ligne au: http://recherche.uottawa.ca/deontologie/submissions-and-reviews.

Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le Bureau d'éthique en composant le poste 5387 ou par écrit à: ethique@uOttawa.ca.

Signature:

Responsable d'éthique en recherche Pour Barbara Graves, Présidente du CÉR en Sciences sociales et humanités

Annexe B – La lettre de recrutement

Objet : Demande de participation à une recherche sur l'appui du Canada aux processus de gouvernance démocratique et de décentralisation au Mali (2006 – 2012)

Madame, Monsieur,

Mon nom est Fodé Saliou Touré, je complète une maîtrise en Développement international à l'Université d'Ottawa dont les exigences comprennent, entre autres, la rédaction et la soutenance d'une thèse. Dans cette logique, je dois mener une recherche sous la supervision de M. Stephen Baranyi, professeur agrégé à l'Université d'Ottawa. L'Université d'Ottawa se trouve au Canada.

Mon projet de recherche porte sur « L'appui du Canada aux processus de gouvernance démocratique et de décentralisation au Mali (2006 – 2012) ». Il vise à mettre en lumière les effets de l'aide publique au développement en examinant le rôle du Canada en appui aux processus de gouvernance démocratique et de décentralisation au Mali, dans un contexte où la décentralisation connaît un déficit de portage politique des autorités maliennes et un délaissement de ce créneau par le Canada dans ses interventions.

Aux fins de ma recherche, je dois recueillir les points de vue de personnes-ressources. À cet effet, on m'a indiqué que vous pourriez être en mesure de contribuer à cette recherche. Voilà les raisons qui m'ont poussé à vous contacter pour vous demander si vous seriez intéressé à y participer.

Votre participation prendra la forme d'une entrevue semi-dirigée de 45 minutes et sera enregistrée (audio). L'entrevue se déroulera à partir du mois de novembre 2015 et aura lieu à un moment de la journée et à un endroit à votre convenance où la confidentialité sera assurée.

En participant à cette recherche, vous pourrez aider à identifier ce qui fonctionne bien ou moins bien des politiques et pratiques du Canada en matière d'aide au développement. De plus, votre participation pourrait vous aider à prendre du recul et à donner de la valeur à vos expériences dans le domaine de la coopération internationale. Ainsi, vous contribueriez à l'avancement des connaissances sur l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité de l'aide publique au développement.

Les risques associés à votre participation sont minimaux. Il est possible que votre participation crée des répercussions sociales comme celle d'être jugé de manière négative par vos collègues de travail ou votre employeur. Le chercheur s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les pallier. Votre participation à cette recherche ne comporte aucun inconvénient significatif, si ce n'est le fait de donner de votre temps pour l'entrevue. Au cours de celle-ci, vous pourrez demander de prendre une pause ou de la poursuivre à un autre moment. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

La confidentialité de vos réponses ainsi que votre anonymat seront protégés dans toutes communications et publications disséminées à partir de la présente recherche par l'attribution de code à votre nom.

Je demeure à votre disposition pour tout autre renseignement utile et avec mes remerciements anticipés, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Fodé Saliou Touré École de développement international et mondialisation Université d'Ottawa (Canada)

Annexe C – Le formulaire de consentement



Université d'Ottawa

Faculté des sciences sociales École de développement international et mondialisation

University of Ottawa Faculty of Social Sciences School of International Development and Global Studies

Formulaire de consentement

Titre du projet : L'appui du Canada aux processus de gouvernance démocratique

et de décentralisation au Mali (2006-2012)

Chercheur: Fodé Saliou Touré

Superviseur: Stephen Baranyi, PhD.

Professeur agrégé

Faculté des Sciences sociales

120, Université, Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada

Téléphone: (+1) 613-562-5800, poste 8988

stephen.baranyi@uottawa.ca

Je suis invité(e) à participer au projet de thèse de maîtrise nommé ci-dessus qui est mené par l'étudiant Fodé Saliou Touré sous la supervision de M. Stephen Baranyi, professeur agrégé à l'Université d'Ottawa (Canada).

Ce projet de thèse de maîtrise vise à mettre en lumière les effets de l'aide au développement en examinant le rôle du Canada en appui aux processus de gouvernance démocratique et de décentralisation au Mali, dans un contexte où la décentralisation connaît un déficit de portage politique des autorités maliennes et un délaissement de ce créneau par le Canada dans ses activités d'intervention.

Ma participation consistera essentiellement à une seule entrevue d'une durée de 45 minutes, pendant laquelle je serai invité à répondre à des questions au sujet de mon expérience professionnelle sur la coopération entre le Canada et le Mali au cours de la dernière décennie. L'entrevue se déroulera à partir de novembre 2015. Elle aura lieu à un moment de la journée et à un endroit qui me conviennent et où la confidentialité est assurée.

Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle, il est possible qu'elle crée des répercussions professionnelles comme celles d'être jugé de manière négative par mes collègues ou par mon employeur. J'ai reçu l'assurance du chercheur que tout se fait en vue de minimiser ces risques. En cas d'inconfort, l'entrevue sera arrêtée immédiatement afin de m'accorder le temps nécessaire pour me remettre.

Ma participation à cette recherche pourrait avoir pour effet de m'aider à prendre du recul et à donner de la valeur ajoutée à mes expériences en toute confidentialité. Ma participation pourrait également avoir pour effet positif de contribuer à l'avancement des connaissances par une meilleure compréhension des politiques et pratiques canadiennes en matière d'aide au développement.

J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle et anonyme et que je ne pourrai être identifié de façon directe ou par recoupements. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que dans le cadre de cette recherche et selon le respect de la confidentialité et de l'anonymat. J'ai également l'assurance du chercheur qu'aucune information nominative n'apparaîtra dans le document final du présent projet de thèse de maîtrise. Je suis informé que mon anonymat sera protégé par l'utilisation d'un pseudonyme (c'est-à-dire que mon nom sera remplacé par un nom fictif) dans toutes les communications et publications disséminées à partir de cette recherche. Je suis également informé qu'aucune demande de permission n'a été formulée auprès de mon employeur pour ma participation à cette recherche puisqu'il s'agit pour le chercheur d'un projet de recherche relevant d'une démarche critique (suivant l'article 3.6 de L'Énoncé

613-562-5680 613-562-5817

120, Université / University (8005) Ottawa ON K1N 6N5 Canada www.uOttawa.ca Page 1 sur 2

canadien de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains du gouvernement du Canada : « Dans un projet de recherche relevant d'une démarche critique, il n'est pas nécessaire d'obtenir la permission de l'établissement, organisation ou autre groupe faisant l'objet de la recherche. [...] »). Je comprends que mon consentement ne me prive d'aucun droit au recours judiciaire en cas de préjudice lié aux travaux du présent projet de thèse de maîtrise.

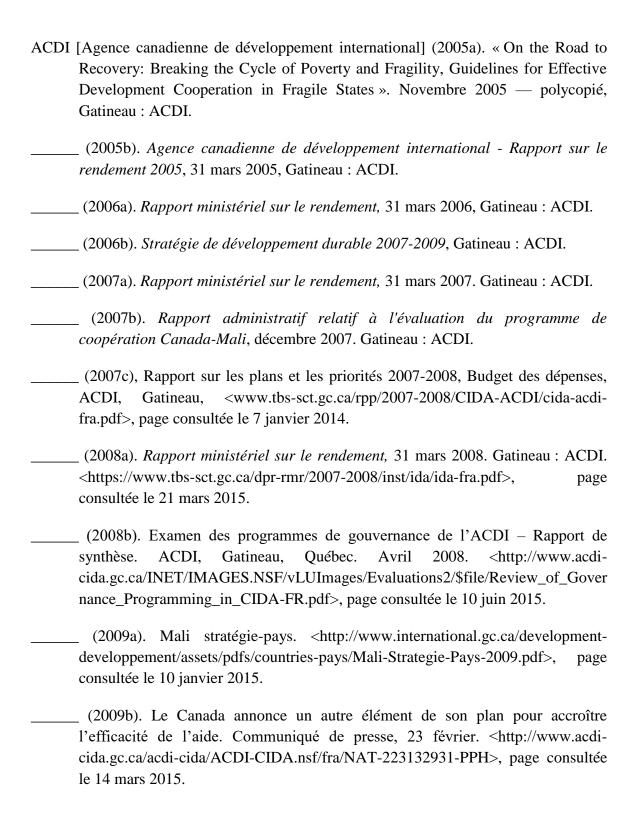
J'ai l'assurance du chercheur que les données qui seront recueillies, pendant le déroulement du projet, sur papier et sur dictaphone (formulaires de consentement, enregistrements audio, transcriptions) seront conservées de façon sécuritaire dans un classeur barré, dans un local sous clé, chez le chercheur. Les données en format numérique (messagerie électronique de l'Université d'Ottawa) seront, pour leur part, conservées dans des fichiers encryptées dans l'ordinateur personnel du chercheur dont l'accès sera protégé par l'utilisation d'un mot de passe et auquel lui seul aura accès. Après la défense de sa thèse de maîtrise, le chercheur donne l'assurance que les données sur papier et sur dictaphone seront conservées de façon sécuritaire sur le campus de l'Université d'Ottawa, plus précisément dans un tiroir barré dans le bureau du professeur Stephen Baranyi et gardé sous clé pendant 5 ans. Celles en format numérique seront gardées sur l'ordinateur de bureau du Professeur Stephen Baranyi dont l'accès sera protégé par l'utilisation d'un mot de passe. Les seules personnes qui auront accès à ces données seront le chercheur et son superviseur, professeur Stephen Baranyi.

Ma participation à l'étude est volontaire et ne donne lieu à aucune compensation financière. Je suis libre de me retirer en tout temps par simple avis verbal ou refuser de répondre à certaines questions, sans préjudice et sans devoir justifier ma décision. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites de façon sécuritaire et permanente.

sécuritaire et permanente.			
Je,, accepte de participer à cette recherche menée par Fodé Saliou Touré de l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par le Professeur Stephen Baranyi.			
J'accepte que l'entretien soit enregistré (audio)			
Oui Non Non			
J'accepte que des extraits transcrits de mon enregistrement audio soient utilisés dans le cadre des communications et des publications disséminées à partir de cette recherche à la condition que ces extraits soient rendus anonymes sans possibilité absolue de m'identifier Oui Non Non			
Pour tout renseignement additionnel concernant cette recherche, je peux communiquer avec Fodé Saliou Touré ou avec le Professeur Stephen Baranyi aux numéros indiqués ci-dessus.			
Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, Ottawa (Ontario) K1N 6N5 Canada, téléphone : (+1) 613-562-5387, télécopieur : (+1) 613-562-5338 ou ethique@uottawa.ca.			
Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.			
Signature du participant : Date :			
Signature de l'étudiant-chercheur : Date :			

Page 2 sur 2

Bibliographie



- (2009c), Une nouvelle approche efficace pour l'aide canadienne (20 mai 2009). http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/acdi-cida.nsf/fra/NAT-5208469-GYW>, page consultée le 27 février 2015. (2009d). Plan d'action de l'ACDI en matière d'efficacité de l'aide (2009-2012). <http://www.acdicida.gc.ca/INET/IMAGES.NSF/vLUImages/About_CIDA/\$file/PLANDACTION _EFFICACITEAIDE_2009-12-f.pdf>, page consultée le 10 avril 2014. ____ (2010). Rapport au Parlement sur l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada 2009-2010. Gatineau : ACDI. _ (2011). Évaluation du fonds pour la paix et la sécurité mondiales. Gatineau : ACDI. (2012). Évaluation du programme 2007-2011 de l'ACDI au Mali - Rapport technique. Juin 2012. Gatineau: ACDI. _ (2013). Reviewing CIDA's Bilateral Engagement. « Mali (Country of Focus) », https://static.squarespace.com/static/51e5b274e4b0dbb11fbe2f63/t/52dbebd3e4b 02995f7e16018/1390144467014/CIDA%20atip%20countries%20of%20focus%2 0-%20scanned.pdf>, page consultée le 15 juillet 2015. AFROBAROMÈTRE (2013). Le citoyen, l'État et la corruption. Résultats du round 5 des Afrobaromètre Mali. le enquêtes au Sikasso, iuin 2013. http://www.afrobarometer.org/sites/default/files/media-
- AKUFFO, Edward Ansah (2012). Canadian Foreign Policy in Africa: Regional Approaches to Peace, Security, and Development. Aldedrshot, England; Burlington VT: Ashgate Publishers

briefing/mali/mli r5 presentation3.pdf>, page consultée le 17 janvier 2016.

- ALLEN, Nathaniel (2013). « Misreading Mali's Collapse: Governance, Foreign Aid, and Political Instability in Emerging Democracies », *Journal of Public and International Affairs*, publication of the Association of Professional Schools of Public and International Affairs (APSIA) and the Woodrow Wilson School of Public and International Affairs at Princeton University, p. 7-28. https://www.princeton.edu/jpia/past-issues-1/2013/JPIA-2013-Final.pdf, page consultée le 15 décembre 2014.
- ALOZIEUWA, Simeon (2013). « The March 22, 2012 Coup in Mali: Lessons and Implications for Democracy in the West Africa Sub region in the Wave of Transnational Terrorism », *Democracy and Security*, vol. 9, n° 4, p. 383-397.

- AMBASSADE DU CANADA AU MALI (2015). *Relations Canada Mali*. En ligne: http://www.canadainternational.gc.ca/mali/bilateral_relations_bilaterales/mali.aspx?lang=fra, page consultée le 15 juin 2015.
- AMC [Affaires mondiales Canada] (2016a). *Profil de projet : Appui au Bureau du vérificateur général*. Banque de projets de développement international. http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/projfr/A032514001>, page consultée le 20 juillet 2015.
- (2016b). Profil de projet : Appui au Programme de développement institutionnel du Mali. Banque de projets de développement international. http://www.acdicida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/projfr/A032220001>, page consultée le 22 juillet 2015.
- _____ (2016c). Profil de projet : Programme d'appui aux organisations de la société civile (PAOSC I). Banque de projets de développement international. http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb%5Ccpo.nsf/projFr/A035062001, page consultée le 25 juillet 2015.
- ANTIL, Alain (2014). « Le boom minier au Sahel. Un développement durable ? », Note de l'Institut français des relations internationales (IFRI), février 2014. http://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/022014antilboomminiersahel.ph/ df>, page consultée le 10 juin 2015.
- ANTIL, Alain et Sylvain TOUATI (2011). « Mali et Mauritanie : pays sahéliens fragiles et États résilients », *Politique étrangère*, 2011/1 Printemps, p. 59-69.
- AUDET François Audet et Olga NAVARRO-FLORES (2014). « Virage dans la gestion de l'aide canadienne publique au développement: tensions et dynamiques d'une nouvelle idéologie », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 20, n° 1, p. 61-72.
- AXWORTHY, Thomas S., Pamela WALLIN, Leslie CAMPBELL et Éric DUHAIME (2009). Rapport du comité consultatif sur la création d'un organisme canadien de promotion de la démocratie. Exécution de l'engagement pris dans le discours du Trône de 2008 et de la recommandation 15 du rapport intitulé : « Renforcer le rôle du Canada dans le soutien international au développement démocratique. ». Novembre 2009, http://www.pco-bcp.gc.ca/docs/information/publications/promotion/docs/promotion-fra.pdf, page consultée le 21 janvier 2014.
- AYDOGAN, Özge, Véronique FRADIN, Selma MERDAN (2009b). « Les bailleurs de fonds et la société civile malienne Étude comparée des stratégies de trois

- agences de développement bilatérales : ACDI, AECID et coopération allemande », Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) /Agence Française de Développement (AFD). Janvier 2009. http://www.institut-gouvernance.org/IMG/pdf/Atelier_AFD_-_Note_MALI_-_Final.pdf>, page consultée le 20 novembre 2015.
- BA, Boubacar et Mons, SYDNESS (1999). Processus de décentralisation, développement institutionnel et réorganisation des ONG financées par la Norvège au Mali. Oslo: Groupe de Coordination des Terres Arides, 43 p.
- BAD et OCDE (2006). Perspectives économiques en Afrique 2005-2006. Éditions OCDE, Paris. http://www.oecd.org/fr/dev/36798078.pdf>, page consultée le 13 octobre 2015.
- BAD, OCDE et PNUD (2015). « Chapitre 7, Développement territorial et inclusion spatiale en Afrique : un examen critique », dans *Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris.
 - http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/PDF_Chapters/07_AEO2015_FR.pdf, page consultée le 17 janvier 2016.
- BANQUE MONDIALE (2011). World Development Report 2011 on Conflict, Security and Development. Washington D.C: World Bank.
- BARANYI, Stephen (2011). « Introduction: Peacebuilding and Reconstruction in Haiti », *Journal of Peacebuilding & Development*, vol. 6, n° 3, p. 3-16.
- _____ (2014). « Canada and the security-development nexus in Haiti: the "dark side" or changing shades of gray? », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 20, n° 2, p. 163-175.
- BARANYI, Stephen et PADUCEL, Anca (2012). « Whither development in Canada's engagement in fragile states? », p. 108–134 dans S. Brown, (ed) *Struggling for effectiveness: CIDA and Canadian aid policy*. Montreal and Kingston: McGill and Queen's University Press.
- BARANYI, Stephen et Themrise KHAN (2014). «Canada and Development in Other Fragile States: Moving beyond the "Afghanistan Model" », p. 241-258 dans David BLACK, Stephen BROWN et Molly den HEYER eds. *Rethinking Canadian Aid: Foundations, Contradictions and Possibilities*. Ottawa: University of Ottawa Press.

- BAUCHARD, Denis (2011). « Introduction », *Politique étrangère* 2011/1 (Printemps), p. 10-15. DOI 10.3917/pe.111.0010, http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2011-1-page-10.htm, page consultée le 10 mai 2015.
- BAUDAIS, Virginie et CHAUZAL, Grégory (2006). « Les partis politiques et l'"indépendance partisane" d'Amadou Toumani Touré. », *Politique africaine* 4/2006 (n° 104), p. 61-80. DOI: 10.3917/polaf.104.0061.
- BEALL, Jo, Thomas GOODFELLOW et James PUTZEL (2006). « Introductory Article: On the Discourse of Terrorism, Security and Development », *Journal of International Development*, vol. 18, n° 1, p. 51-67.
- BELLINA, Séverine (2008), « Introduction », dans BELLINA, Séverine, MAGRO, Hervé, DE VILLEMEUR, Violaine (dir.) (2008). *La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement?* Edition Karthala, Paris : France, p. 7-27.
- BERGAMASCHI, Isaline (2013). « French Military Intervention in Mali: Inevitable, Consensual yet Insufficient ». *Stability: International Journal of Security & Development*, 2(2): 20, p. 1-11, DOI: http://dx.doi.org/10.5334/sta.bb.
- _____ (2014). « The fall of a donor darling: the role of aid in Mali's crisis », *The Journal of Modern African Studies*, vol. 52, n° 3, p. 347-378.
- BERGAMASCHI, Isaline, DIABATÉ Alassane, Paul ÉLISABETH (2007). « L'agenda de Paris pour l'efficacité de l'aide. Défis de l'"appropriation" et nouvelles modalités de l'aide au Mali», *Afrique contemporaine* 3/2007 (n° 223-224), p. 219-249. «>www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2007-3-page-219.htm. DOI: 10.3917/afco.223.0219.
- BERGHEZAN, Georges (2013). « La corruption, au cœur de l'effondrement de l'État malien », dans Bérangère Rouppert (dir.), *Sahel. Éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir*, Brussels: GRIP, 2013, p. 41-60. http://www.geopolisudconsult.com/papers/GRIP_SAHEL_Aout2013.pdf, page consultée le 17 juin 2014.
- BÉRIDOGO, Bréhima (2006). « Processus de décentralisation et pluralité de logiques des acteurs au Mali », dans *Décentralisation et pouvoirs en Afrique: en contrepoint, modèles territoriaux français*, Actes du colloque « Pouvoirs et décentralisation en Afrique et en Europe » (Bamako, II-II novembre 2002), sous la dir. de Claude FAY, Yaouga Félix KONÉ et Catherine QUIMINAL. Paris: Institut de recherche pour le développement (IRD), p. 199-217.

- BERTHÉLEMY, Jean-Claude (2006). « Bilateral donors' interest vs. Recipients' development motives in aid allocation: Do all donors behave the same? », *Review of Development Economics*, vol. 10, n° 2, p. 179–194.
- BERTHÉLÉMY, Jean-Claude et Ariane TICHIT (2004). « Bilateral Donors' Aid Allocation Decisions: A Three-dimensional Panel Analysis », *International Review of Economics and Finance*, vol. 13, p. 253–274.
- BLACK, David (2006). « Canadian Aid to Africa: Assessing Reform », dans COOPER, Andrew et ROWLANDS, Dane (2006), *Canada among Nations: minorities and priorities*, Montréal: Mc-Gill-Queens University Press, Norman Paterson School of international Affairs, p. 319-338.
- _____(2007). « Leader or laggard? Canada's enduring engagement with Africa. », dans DUANE, Bratt et KUKUCHA, Christopher J., (ed.) *Readings in Canadian Foreign Policy Classic debates and new ideas*, Ontario, Oxford University Press, p. 379-394.
- (2009). « Out of Africa? The Harper government's new "tilt" in the developing world », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 15, n° 2, p. 41-56.
- (2012a). « Between Indifference and Idiosyncrasy: The Conservatives and Canadian Aid to Africa », dans BROWN, Stephen (2012), ed. *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign Aid*. Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 246–268.
- (2012b). « The Harper Government, Africa Policy, and the relative decline of humane internationalism », dans Heather Smith et Claire Turenne Sjolander, eds. *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*. Don Mills, ON: Oxford University Press, p. 217–237.
- BLACK, David, Jean-Philippe THERIEN et Andrew CLARK (1996). « Moving with the Crowd: Canadian Aid to Africa », *International Journal*, vol. 51, n° 2, p. 259–286.
- BLACK, David et Rebecca TIESSEN (2015). « What does it mean to be a Country of Focus? Canadian aid to Ethiopia, 1985-2010 », dans *Unsettled Balance: Ethics and Security in Canadian Foreign Policy*, Rosalind Warner (ed), Under review, UBC Press, p. 155-182.
- BLACKWOOD, Elizabeth et Veronika STEWART. 2012. « CIDA and the Mining Sector: Extractive Industries as an Overseas Development Strategy », dans

- BROWN, Stephen, ed. *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign Aid.* Montreal and Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 217-45.
- BOILLEY, Pierre (1999). « La révolte de 1990, ou la renaissance d'une histoire touarègue », dans Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes: du Soudan français au Mali contemporain. Paris: Karthala, p. 407-533.
- BOSSUYT, Jean (2008), « La gouvernance à la croisée des chemins », dans BELLINA, Séverine, MAGRO, Hervé, DE VILLEMEUR, Violaine (dir.) (2008). La gouvernance démocratique, un nouveau paradigme pour le développement ? Edition Karthala, Paris : France.
- BRANSON, Kayla et Henry WILKINSON (2013). « Analyse de la crise au nord du Mali», Chapitre 4 dans *Conflits liés aux ressources et terrorismes: Deux facettes de l'insécurité*, Éditions OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/9789264190306-fr, page consultée le 24 octobre 2014.
- BROWN, Stephen (2005). « Foreign Aid and Democracy Promotion: Lessons from Africa », European Journal of Development Research, vol. 17, n° 2, p. 179-198.

 (2007). « Creating the World's Best Development Agency? Confusion and Contradictions in CIDA's New Development Policy », Canadian Journal of Development Studies, vol. 28, n° 2, p. 203-218.

 (2008a). « CIDA under the Gun », dans Jean Daudelin et Daniel Schwanen (dir.). Canada Among Nations 2007: What Room to Manoeuvre? Montréal and Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 91-107.

 (2008b). « L'aide publique canadienne à l'Afrique : vers un nouvel âge d'or ? », dans Audet, François, Desrosiers, Marie-Ève, et Roussel Stéphane (dir.), L'aide canadienne au développement, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 267-290.

 (2012). « Canadian Aid Enters the Twenty-First Century », dans BROWN, Stephen (2012), ed. Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign
- _____ (2013). « Canadian Aid to Africa », dans Rohinton Medhora et Yiagadeesen Samy, eds. Canada Among Nations 2013. *Canada-African Relations: Looking Back, Looking Ahead*. Montreal et Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 181-194.

Aid. Montréal and Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 3-23.

- ______ (2014). « Undermining Foreign Aid: The Extractive Sector and the Recommercialization of Canadian Development Assistance », p. 277-295 dans David BLACK, Stephen BROWN et Molly den HEYER eds. *Rethinking Canadian Aid: Foundations, Contradictions and Possibilities*. Ottawa: University of Ottawa Press.
- BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU MALI (BVG). Présentation du Bureau du Vérificateur Général du Mali. < http://www.bvg-mali.org/>, page consultée le 16 juillet 2015.
- BURRON, Neil (2011). « Reconfiguring Canadian Democracy Promotion: Convergence with the US Approach? », *International journal*, vol. 66, n° 2, p. 391-417.
- BUSACKER, Dietrich (2009). Évaluation des opérations d'aide budgétaire au Mali de 2003 à 2009 Note de lancement. EcoConsult et consorts pour le compte de la Commission de l'Union européenne, de la Belgique et du Canada comme exercice pilote du Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2 octobre 2009.
- CAD/OCDE (2006). « Harmoniser l'aide pour renforcer son efficacité Volume 2 : Le soutien budgétaire, les approches sectorielles et le développement des capacités en matière de gestion des finances publiques », Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Paris : OCDE.
- CALAME, Pierre (2013). Le Mali, de la crise à la refondation. Stratégie de sortie de crise et propositions de refondation. Mali : Alliance pour Refonder la Gouvernance en Afrique (ARGA), août 2013, http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_bipint/fiche-bipint-1345.html>, page consultée le 14 août 2015.
- CANADA (2005). Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et influence : notre rôle dans le monde. Développement. Agence canadienne de développement international (ACDI). Gatineau : Québec.
- CARITAS (2014). Contraintes liées à la fragilité de l'État. Caritas s'exprime sur le travail dans les situations fragiles. Caritas Suisse, octobre 2014, https://www.caritas.ch/fileadmin/media/caritas/Dokumente/Positionspapiere/Caritas_PP_fragilit%C3%A9_F.pdf, page consultée le 20 mai 2015.
- CAROTHERS, Thomas (1997). « The Observers Observed », *Journal of Democracy*, vol. 8, n° 3, p. 17–31.

- CHANDLER, David (2007). « The Security–Development Nexus and the Rise of "Anti-Foreign Policy"», *Journal of International Relations and Development*, vol. 10, n° 4, p. 362-386.
- CHÊNE, Marie et Robin HODESS (2008). « Overview of corruption and government's efforts against corruption in Mali », U4 Anti-Corruption Resource Centre, 7 mars 2008. http://www.u4.no/publications/overview-of-corruption-and-government-sefforts-against-corruption-in-mali/, page consultée le 26 avril 2015.
- COMMISSION EUROPÉENNE (2007). Mali-Communauté européenne. Document de stratégie pays et Programme indicatif national pour la période 2008-2013. https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/csp-nip-mali-2008-2013_fr.pdf, page consultée le 20 janvier 2014.
- COOPER, Neil (2005). « Picking up the pieces of the liberal peaces: Representations of conflict economies and the implications for policy », *Security Dialogue*, vol. 36, n° 4, p. 463-478.
- COULIBALY, Hawa et Stéphanie LIMA (2013). « Crise de l'État et territoires de la crise au Mali », EchoGéo [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 27 mai 2013, consulté le 06 janvier 2014. URL: http://echogeo.revues.org/13374.
- COUSINEAU, Sophie et Kim MACKRAEL (2013). Mali and the Québec Connection. *Globe and Mail*. 9 February, F1 and 5.
- CPAEDI (Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes) (2007). Renforcer le rôle du Canada dans le soutien international au développement démocratique. Rapport. Gouvernement du Canada.
- CRAWFORD, Gordon (1997). « Foreign Aid and Political Conditionality: Issues of Effectiveness and Consistency », *Democratization*, vol. 4, n° 3, p. 69–108.
- CRISTIANI, Dario et Riccardo FABIANI (2013). « The Malian Crisis and its Actors ». *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*, vol. 48, n° 3, 78-97.
- DAVID, Charles-Philippe (2006). La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie, 2e éd., Paris: Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), « Les Manuels de Sciences Po », 464 p.
- DAVIS, Laura (2014). Soutenir une transition paisible sur le plan social, politique, culturel, et économique au Mali, International Alert, avril 2014.

- http://www.international-alert.org/resources/publications/peaceful-change-in-mali-fr, page consultée le 24 mars 2015.
- DAWSON, Grant (2013). « Player, Partner and Friend: Canada's Africa Policy since 1945 », *International Politics*, vol. 50, n° 3 (May), p. 412–34.
- DELTENRE, Damien (2012). Gestion des ressources minérales et conflits au Mali et au Niger, Note d'Analyse du GRIP, 12 décembre 2012, Bruxelles. http://grip.org/fr/node/762>, page consulté le 15 janvier 2015.
- DEMANTE, Marie-Jo (2005). « Crise, développement local et décentralisation dans la région de Gao (Mali) », *Afrique contemporaine*, n° 215, p. 195-217.
- DUFFIELD, Mark (2007). « Development, Territories, and People: Consolidating the External Sovereign Frontier », *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 32, n° 2, p. 225–246.
- DUFFIELD, Mark (2010). « The Liberal Way of Development and the Development–Security Impasse: Exploring the Global Life-Chance Divide », *Security Dialogue*, vol. 41, n° 1, p. 53-76.
- ELONG MBASSI, Jean-Pierre (2007). « Reconstruction et décentralisation: pour un système de gouvernance légitime dans les États africains », dans États et sociétés fragiles: entre conflits, reconstruction et développement, sous la direction de Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO. Paris: Karthala, p. 291-306.
- ELROY AFRICA (2012). « Development of the Africa local governance timeline: Decentralization study post 1980 », Support Programme to the Political Shaping of Decentralization in Africa, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
- EUROPEAID (2007). Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers, janvier 2007, collection Outils et Méthodes, Document de référence n°2.
- _____ (2008). Analyse et prise en compte de la gouvernance dans les interventions sectorielles, Novembre 2008, collection Outils et Méthodes, Document de référence n°4.
- FAY, Claude (2006). « Réformes administratives et logiques politiques, ancrages locaux et transnationaux », dans *Décentralisation et pouvoirs en Afrique: en contrepoint, modèles territoriaux français*, Actes du colloque « Pouvoirs et décentralisation en Afrique et en Europe » (Bamako, 11-13 novembre 2002), sous la dir. de Claude

- FAY, Yaouga Félix KONÉ et Catherine QUIMINAL. Paris: Institut de recherche pour le développement (IRD), p. 12-36.
- FIERKE, Karin M. (2001). « Criticai Methodology and Constructivism », dans Karin M. Fierke et Knud Erik Jorgensen (dir.), *Constructing international relations. The next generation*, Armonk: M. E. Sharp, pp.115-135.
- FINNEMORE, Martha et Kathryn SIKKINK (1998). « International norms dynamics and political change », *International Organisation*, vol. 52, n° 4, p.887-917.
- FMI (2011). Défis macroéconomiques et opérationnels inhérents aux pays en situation fragile. Document préparé par le Département de la stratégie, de l'élaboration et de la revue des politiques. Washington, DC.
- FONTAINE, Jacques, Addi LAHOUARI et Ahmed HENNI (2013). « Crise malienne : quelques clefs pour comprendre », *Confluences Méditerranée* 2/ 2013, n° 85, p. 191-207.
- FREEDMAN, Lawrence (2004). « The new security equation », *Conflict, Security and Development*, vol. 4, n° 3, p. 245-259.
- GAULME, François (2011). « "États faillis", "États fragiles": concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », *Politique étrangère*, vol. 1, p. 17-29.
- _____ (2013). « Intervenir au Mali : le retour du politique », *Études* 2013/5 (Tome 418), p. 583-594.
- ______(2014a) (coordination). Séminaire AFD Mali: une contribution de la recherche française et européenne (12 avril 2013). Paris: Agence Française de développement. Département de la Recherche. Document de travail n° 136. http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scie ntifiques/Documents-de-travail/136-document-travail.pdf>, page consultée le 17 avril 2015.
- (2014b). « Sécurité et développement au Mali : leçons et promesses d'une approche globale », Communication au 14e Forum de Bamako, 23 février, http://www.forumdebamako.com/securite-et-developpement-au-mali-lecons-et-promesses-dune-approche-globale/, page consultée le 17 avril 2015.
- GOLDFARB, Danielle, et Stephen TAPP (2006). How Canada Can Improve its Development Aid: Lessons from Other Aid Agencies. Institut C.D. Howe, commentaire n° 232. Toronto: Institut C.D. Howe.

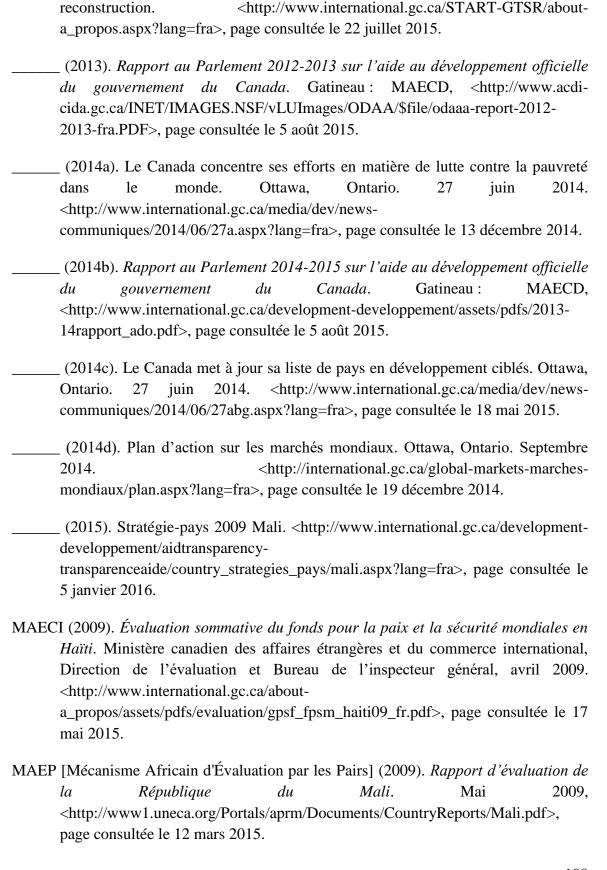
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2005a). Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Développement. Énoncé de politique internationale du Canada, Agence canadienne de développement international (ACDI), Ottawa. (2005b). Fierté et influence : notre rôle dans le monde – Diplomatie. Énoncé de politique internationale du Canada, Ministère des affaires étrangères et du commerce international du canada, Ottawa. (2007). Réponse du gouvernement : huitième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international, « Renforcer le rôle du Canada dans le soutien international au développement démocratique », http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3093769&La nguage=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1>, page consultée le 15 juillet 2014. GOUVERNEMENT DU MALI (2009). Mali - Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP) période 2008-2011. 44 pour la http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/4_SCAP/Documen t%20SCAP version finale.pdf>, page consultée le 22 juillet 2014. (2011). Étude sur le bilan et les perspectives de la décentralisation au Mali, étude commandée par le Fonds européen de développement, Rapport final, Bamako, 112 p. http://www.matcl.gov.ml/PDF/ForumRapport.pdf>, page consultée le 12 novembre 2014. (2013). Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014. Mai 2013. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Plan_pour_la_Relance_Durable_du_
- GREAT (2003). Sondage sur la démocratie et le processus électoral au Mali- Les Cahier du GREAT (Groupe de Recherche en Économie Appliquée et Théorique) n° 5 "
 Réfléchir à changer" Bamako, avril-juin 2003.
 http://www.izf.net/sites/default/files/article5_mali_processus_electoral.pdf>,
 page consultée le 15 décembre 2015.

Mali_VF_cle0e1111.pdf>, page consultée le 18 avril 2015.

- GUÈYE, Babacar (2009). « La démocratie en Afrique : succès et résistances », *Pouvoirs* 2009/2 (n° 129), p. 5-26. DOI 10.3917/pouv.129.0005.
- HERMET, Gerard, Ali KAZANCIGIL et Jean Francois PRUD'HOMME (dir.) (2005). La gouvernance. Un concept et ses applications, Paris, Karthala, 232 p.
- HETTNE, Björn (2010). « Development and Security: Origins and Future », *Security Dialogue*, vol. 41, n° 1, p. 31-52.

- INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PAIX (2013). « Sécurité et développement au Sahel-Sahara », Synthèse de réunion, février 2013. http://www.ipinst.org/images/pdfs/IPI%20e-pub-Sec-Dev%20Sahel-Sahara%20Fr.pdf>, page consultée le 17 juillet 2014.
- JENSEN, Steffen (2010). « The Security and Development Nexus in Cape Town: War on Gangs, Counterinsurgency and Citizenship », *Security Dialogue*, vol. 41, n° 1, p. 77-97.
- KASSIBO, Bréhima (1997). « La décentralisation au Mali : état des lieux », dans *La décentralisation au Mali : état des lieux*, Bulletin de *l'APAD*, n° 14, p. 1-19.
- ______(2006). « Mali: une décentralisation à double vitesse? Ka mara la segi so ou le lent et délicat retour du pouvoir à la maison », dans *Décentralisation et pouvoirs en Afrique: en contrepoint, modèles territoriaux français*, Actes du colloque « Pouvoirs et décentralisation en Afrique et en Europe» (Bamako, 11-13 novembre 2002), Claude FAY, Yaouga Félix KONÉ et Catherine QUIMINAL (dir.). Paris: Institut de recherche pour le développement (IRD), p. 67-95.
- KLOTZ, Audie, LYNCH, Cecelia, BOUYSSOU Rachel et SMOUTS Marie-Claude (1999). « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales ». *Critique internationale*, vol. 2 n° 1, p. 51-62.
- KONÉ, Soli (1997). « La Décentralisation Face à l'Ordre Ancien », Bulletin de l'APAD [En ligne], 14 | 1997, mis en ligne le 20 décembre 2006, Consulté le 27 août 2014. < http://apad.revues.org/586>.
- LANGUILLE, Sonia (2010). « Mali : la politique de décentralisation à l'heure de "l'Agenda de Paris" pour l'efficacité de l'aide », *Politique africaine*, vol. 4, n° 120, p. 129-152.
- LARÉMONT, Ricardo (2013). « After the fall of Qaddafi: Political, Economic, and Security Consequences for Libya, Mali, Niger, and Algeria », *Stability: International Journal of Security and development*, vol. 2, n° 2, p. 1-8.
- LAWSON, Andrew, Josette HABAS, Modibo KEITA, Elisabeth PAUL, Bruno VERSAILLES, et Alexandra MURRAY-ZMIJEWSKI (2011). *Evaluation conjointe des opérations d'aide budgétaire au Mali de 2003 à 2009* Volume I. Eco Consult et consorts pour le compte de la Commission de l'Union européenne, de la Belgique et du Canada comme exercice pilote du Comité d'aide au développement de l'OCDE, septembre 2011.

- http://www.oecd.org/countries/mali/48670047.pdf>, page consultée le 28 mars 2014.
- LEMELLE, Jean-Pierre et Mamadou Ba (2008). *Capitalisation sur la décentralisation et le développement communal au Mali pour la période 2000-2006*, Paris, AFD, Série évaluation et capitalisation, n° 19, 82 p.
- LIPPMAN, Hal et Barbara LEWIS (1998). « Democratic Decentralization in Mali. A Work in Progress», Washington, D.C., United States Agency for International Development.
- LOQUAI, Christiane (2001). Priorités stratégiques et défis opérationnels de l'appui européen à la décentralisation démocratique dans le contexte de l'Accord de Cotonou. Documents de réflexion ECDPM, n° 24, Maastricht, 62 p.
- MACDONALD, Ryan et John HODDINOTT (2004). « Determinants of Canadian Bilateral Aid Allocations: Humanitarian, Commercial or Political? », *Canadian Journal of Economics*, vol. 37, n° 2, p. 294-312.
- MACKRAEL, Kim (2014). « Commercial motives driving Canada's foreign aid, documents reveal », *The Globe and Mail*, 8 janvier 2014, < http://www.theglobeandmail.com/news/politics/globe-politics-insider/commercial-interests-taking-focus-in-canadas-aid-to-developing-world/article16240406/#dashboard/follows/>, page consultée le 15 avril 2015.
- MACLEOD, Alex (2004). « Les études de sécurité: du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, n° 54 (Été 2004), http://conflits.revues.org/1526>, page consultée le 15 avril 2015.
- MACLEOD, Alex, Isabelle MASSON et David MORIN (2004). « Identité nationale, sécurité et la théorie des relations internationales », *Études internationales*, vol. 35, n° 1, p. 7-24.
- MACRI, Alessandra et Soumana Doumbia (2010). Evaluation du Programme d'Appui à la Gouvernance Locale Démocratique au Mali: Rapport final. Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA) Review 2010:16. http://www.sida.se/contentassets/34971a47da374e93821f14e070e5e88c/evaluation-du-programme-d8217appui-224-la-gouvernance-locale-d233mocratique-au-mali-rapport-final_3080.pdf, page consultée le 24 janvier 2015.
- MAECD [Ministère canadien des Affaires étrangères, du commerce et du développement] (2012). À propos du Groupe de travail sur la stabilisation et la



- MAGASSA, Hamidou et MEYER, Stefan (2008). Le développement au Mali des mondes séparés? L'harmonisation des bailleurs de fonds: entre efficacité et démocratisation étude de cas IV. *Document de travail* n° 50, <FRIDE. http://fride.org/download/WP50_Mail_FRA_abr08.pdf>, page consultée le 12 novembre 2014.
- MAINGUY, Claire (2013). « Investissements étrangers et développement: le cas du secteur de l'or au Mali », *Mondes en développement*, vol. 2, n° 162, p. 87-102.
- MALIWEB (7 avril 2011). « Lutte contre le terrorisme : La coopération internationale, une obligation », http://www.maliweb.net/insecurite/lutte-contre-le-terrorisme-la-cooperation-internationale-une-obligation-22195.html>, page consultée le 11 août 2015.
- MARC, Alexandre, Neelam VERJEE, et Stephen MOGAKA (2015). « Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest: Résumé ». Collection l'Afrique en développement. Washington, DC: La Banque mondiale. Licence: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.
- MARCHAL, Roland (2012). « Is a military intervention in Mali unavoidable? », NOREF Report.
- MARCLAY, Éric (2008). « Le virage vers les questions de sécurité de l'aide publique au développement », dans Audet, François, Desrosiers, Marie-Ève, et Roussel Stéphane (dir.), *L'aide canadienne au développement*, Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 241-263.
- MARTY, André (2007). « De la rébellion à la paix au Nord-Mali: l'indispensable complémentarité de l'État et de la société civile », dans *États et sociétés fragiles:* entre conflits, reconstruction et développement, sous la dir. de Jean-Marc CHÂTAIGNER et Hervé MAGRO. Paris: Karthala, p. 291-306.
- MCSWEENEY, Bill (1999). Security, Identity and Interests. A Sociology of International Relations, Cambridge: Cambridge University Press.
- MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DU MALI (2014). Stratégie et plan d'actions prioritaires pour la mise en œuvre des recommandations des états généraux de la décentralisation : « la régionalisation au cœur du renforcement de la décentralisation », Bamako : Mali, Janvier 2014. http://www.pact-mali.org/images/CadrePolitique/2014_01_strategiemiseoeuvreetatsgenerauxdecentralisation.pdf>, page consultée le 13 février 2015.

- MORIN, David et Stéphane ROUSSEL (2014). « Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper: un examen préliminaire », *Canadian Foreign Policy Journal*, vol. 20, n° 1, p. 1-8.
- MOULAYE, Zeïni, Amidou DIABATÉ et Yaya DOUMBIA (2007). *Gouvernance de la justice au Mali*. Bamako: Friedrich-Ebert-Stiftung, 2007. 192 p. http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/05525.pdf>, page consultée le 24 juin 2015.
- NAY, Olivier (2013a) « Grand angle » La théorie des « États fragiles »: un nouveau développementalisme politique ?, *Gouvernement et action publique*, 2013/1 n° 1, p. 139-151. DOI: 10.3917/gap.131.0139.
- _____ (2013b). « Fragile and failed state. Critical perspective on conceptual hybris », International Political Science Review, vol. 34, n° 3, 2013, p. 326-341.
- NEUFELD, Mark (1999). « Democratization in/of Canadian foreign policy: Critical reflections », *Studies in Political Economy*, vol. 58, p. 97-119.
- OBSERVATOIRE sur la coopération internationale du Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS) (s. d.). L'examen par les pairs du Canada 2012 publié. Montréal : Université du Québec à Montréal (UQÀM), http://www.cooperation.uqam.ca/spip.php?article29, page consultée le 10 août 2015.
- OCDE (2006). « Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD. L'évaluation environnementale stratégique. Guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement », OCDE, Paris.
- _____ (2007a). Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, Paris : OCDE.
- (2007b). « II. Évaluation », *Revue de l'OCDE sur le développement* 2007/3 (n° 8), p. 217-239. http://www.cairn.info/revue-de-l-ocde-sur-le-developpement-2007-3-page-217.htm, page consultée le 18 octobre 2014.
- (2008a). « Chapitre 13. Développer des capacités pour évaluer la gouvernance démocratique : le Programme mondial du PNUD. », Revue de l'OCDE sur le développement 2/2008 (n° 9), p. 229-244.
- (2008b). Concepts et dilemmes pour le renforcement de l'État dans les situations de fragilité, De la fragilité à la résilience, Paris : OCDE.

- (2010), « La société civile et la Déclaration de Paris », dans Société civile et efficacité de l'aide : Enseignements, recommandations et bonnes pratiques, Éditions OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/9789264062672-7-fr, page consultée le 27 juillet 2014. (2011). Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris - Volume II Chapitres pays: Mali. OCDE. https://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/Mali%204.pdf, page consultée le 30 mai 2015. (2012a). Canada: Development Assistance Committee (DAC) PEER REVIEW 2012. Paris: OCDE. (2012b). Geographical Distribution of Financial Flows to Developing Countries 2011: Disbursements, Commitments, Country Indicators, OECD Publishing. http://dx.doi.org/10.1787/fin_flows_dev-2012-en-fr. (2015). Geographical Distribution of Financial Flows to Developing Countries 2015: Disbursements, Commitments, Country Indicators, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/fin_flows_dev-2015-en-fr. (2016), États de fragilité 2015 : Réaliser les ambitions de l'après-2015, Éditions OCDE, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/9789264248878-fr, page consultée le 26 février 2016.
- OCDE, BAD et PNUD (2014). « Mali », dans « Afrique de l'Ouest » supplément gratuit aux Perspectives économiques en Afrique 2014, Éditions OCDE. http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2014/PDF/Regional_Editions/West_Africa_FRE_web.pdf, page consultée le 14 mai 2015.
- OCDE/CSAO (2014). Un atlas du Sahara-Sahel : Géographie, économie et insécurité, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE. http://dx.doi.org/10.1787/9789264222335-fr>, page consultée le 16 août 2015.
- OXFAM (2011). « À qui doit profiter l'aide? Politisation de l'aide dans les conflits et les crises ». Document d'information d'Oxfam. 10 février 2011. https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp145-whose-aid-anyway-100211-fr_0_3.pdf>, page consultée le 16 novembre 2015.
- PATRICK, Stewart et Kaysie BROWN (2007). Greater than the Sum of Its Parts? Assessing "Whole of Government" Approaches to Fragile States. New York: International Peace Academy.

- PNUD [Programme des Nations Unies pour le développement] (2002). Rapport mondial sur le développement humain de 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté. De Boeck, Bruxelles.
- _____(2013a). Rapport sur le développement humain 2013. L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié. Washington DC. http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/French/HDR2013%20Report%20French.pdf, page consultée le 10 février 2014.
- _____(2013b). Évaluation du programme d'appui aux organisations de la société civile malienne (PAOSC 1) ou fonds commun intermédiaire. Rapport final, mars 2013. https://erc.undp.org/evaluation/documents/download/6754>, page consultée le 07 avril 2015.
- _____ (2014). Rapport national sur le développement humain, édition 2014. Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience a la crise 2012 au mali : enjeux et perspectives. Septembre 2014. Washington DC. http://www.undp.org/content/dam/mali/img/omd/RNDH%20%C3%A9dition%2 02014_RAPPORT_FINAL_%20version%20du%2009%20juillet%202014VF%20 (5).pdf>, page consultée le 24 mars 2015.
- PRICE, Richard et Christian REUS-SMIT (1998). « Dangerous Liaisons? Critical International Theory and Constructivism », *European Journal of International Relations*, vol. 4, n° 3, p. 259-294.
- PRINGLE, Robert (2006). Democratization in Mali. Putting History to Work. *Peace works* n° 58. United States Institute of Peace. http://www.usip.org/sites/default/files/PWOct2006.pdf, page consultée le 15 septembre 2014.
- RAFFINOT, Marc (2014) « Le Mali, bon élève des bailleurs ?» dans GAULME, François (2014) (coordination). Séminaire AFD Mali: une contribution de la recherche française et européenne (12 avril 2013). Paris: Agence Française de développement. Département de la Recherche. Document de travail n° 136. http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/Documents-de-travail/136-document-travail.pdf, page consultée le 15 septembre 2015.
- Rapport de synthèse (2013). Évaluation du programme-pays pour le Mali 2006-2007 2010-2011 Rapport de synthèse. Mai 2013. Gatineau: ACDI. http://www.international.gc.ca/department-ministere/evaluation/2014/dev-mcpe-eppm14.aspx?lang=fra, page consultée le 15 avril 2014.

- REGEHR, Ernie (2008). « Les États fragiles et les limites de la force : Le défi de l'Afghanistan », Rapport canadien sur le développement 2008, Institut Nord-Sud, < http://www.nsi-ins.ca/wp-content/uploads/2012/10/RCD_2008.pdf>, page consultée le 18 juillet 2014.
- RÉPUBLIQUE DU MALI (2006). Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSLP) 2e Génération 2007 2011. Document adopte par le conseil des ministres le 20/12/2006. http://eeas.europa.eu/delegations/mali/documents/eu_mali/021_csrp_mali_fr.pdf >, page consultée le 19 mai 2014.
- _____ (2009). Rapport national du mali sur l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Mali, Décembre 2009. http://www.un.org/fr/conf/ldc/pdf/rapport%20pma_mali_version%20finale.pdf, page consultée le 12 juin 2014.
- _____ (2011a). Évaluation nationale de la mise en œuvre de la déclaration de paris (phase 2), Rapport final, http://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/47083517.pdf>, page consultée le 17 avril 2014.
- _____ (2011b). Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté CSCRP 2012-2017. Version finale du 28 décembre 2011. http://www.maliapd.org/IMG/file/pdf/DOCUMENTS_CLES/1_CSCRP/2012_MALI_CSCRP_2012_2017_VF.pdf, page consultée le 17 avril 2014.
- _____ (2013). Plan pour la Relance Durable du Mali 2013-2014. Conférence internationale « Ensemble pour le Renouveau du Mali », Rapport final, Bruxelles, 15 mai 2013. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Plan_pour_la_Relance_Durable_du_Mali_VF_cle0e1111.pdf>, page consultée le 17 avril 2014.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (2013). « Sénat. Session Extraordinaire de 2012-2013. No. 720. 3.7.2013. Rapport d'Information ... par le groupe de travail "Sahel" », Paris. http://www.senat.fr/rap/r12-720/r12-7201.pdf>, page consultée le 22 mai 2014.
- RHAZAOUI, Ahmed (2010). *Mali. Réforme de l'administration publique, accès à l'information et gouvernance électronique. Évaluation de Projet*, PNUD, 2010, http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/democratic-governance/dgttf-/mali/110104UNDPMaliinsideForweb.pdf, page consultée le 15 mai 2015.

- SCHMITZ, Gerald (2012). « Understanding the Curious Case of Canada's Ambiguous Approach to International Democracy Assistance ». Paper presented to the annual meeting of the Canadian Political Science Association University of Alberta, Edmonton 13 June 2012.
- SEARS, Jonathan (2013). « Seeking sustainable legitimacy: existential challenges for Mali », *International Journal*, vol. 68, n° 3, p. 444-453.
- SEELY, Jennifer (2001). « A Political Analysis of Decentralization: Coopting the Tuareg Threat in Mali », *Journal of Modern African Studies*, vol. 39, n° 3, p. 499-524.
- SHAMSIE, Yasmine (2008). « Canada's approach to democratization in Haiti: some reflections for the coming years », Canadian Foreign Policy, vol. 14, n° 3, p. 87-101.
- SHAMSIE, Yasmine (2011). «Pro-poor Economic Development Aid to Haiti: Unintended Effects Arising From the Conflict-Development Nexus», *Journal of Peacebuilding and Development*, vol. 6, n° 3, p. 32-44.
- SISSOUMA, Adama (2013). Pour Adama SISSOUMA, la décentralisation reste pertinente. Propos recueillis par Pierrick Hamon pour *Global Local Forum*. Bamako, avril 2013. http://www.global-local-forum.com/pages.asp?ref_page=8390&tra_n_id, page consultée le 12 mars 2014.
- SNYDER, Jack (2009). « One World, Rival Theories », *Foreign Policy*, 26 octobre 2009, http://foreignpolicy.com/2009/10/26/one-world-rival-theories/>, page consulté le 20 mai 2015.
- SOARES, Benjamin (2005). « Islam in Mali in the neoliberal area », *African Affairs*, vol. 105, n° 418, p. 77–95.
- STERN, Maria et Joakim ÖJENDAL (2010). « Mapping the Security–Development Nexus: Conflict, Complexity, Cacophony, Convergence? », *Security Dialogue*, vol. 41, n° 1, p. 5-30.
- STEWART, Frances (2004). « Development and security », *Conflict, Security and Development*, vol. 4, n° 3, p. 261-288.
- SWISS, Liam (2010). A New National Project for Canadian Development Cooperation. Toronto: Walter Duncan Gordon Foundation.

- ______(2012). « Gender, security, and instrumentalism: Canada's foreign aid in support of national interest? », p. 135-158 dans S. Brown (Ed.), *Struggling for Effectiveness: CIDA and Canadian Foreign Aid*. Montréal, QC: McGill-Queen's University Press.
- SY, Ousmane (2013). Des propositions pour relancer la réforme de la décentralisation au Mali. Site Internet de l'auteur. http://ousmanesy.net/des-propositions-pour-relancer-la-reforme-de-la-decentralisation-au-mali/, page consultée le 15 avril 2014.
- _____ (2009). Reconstruire l'Afrique. Vers une nouvelle gouvernance fondée sur les dynamiques locales, Éditions Charles Léopold Mayer et aux Éditions Jamana, Paris : France, 222 p.
- (2010). « L'état de la décentralisation au Mali et l'implication des collectivités décentralisées dans le dialogue sur les politique de développement. », http://base.afrique-gouvernance.net/fr/corpus_bipint/fiche-bipint-380.html, page consultée le 15 avril 2014.
- TAICLET, Benoit, Marie Laure BERBACH et Moussé SOW (2015). Mali: Rapport d'Assistance Technique—Réussir la décentralisation financière. Rapport n° 15/287, Fonds monétaire international, Washington, D.C., 77 p. http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2015/cr15287f.pdf, page consultée le 7 janvier 2016.
- TANNOCK, Charles (2013). Rapport sur la situation des droits de l'homme dans la région du Sahel. Parlement européen. Commission des affaires étrangères. Document de séance. ">http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=//EP//NONSGML+REPORT+A7-2013-0325+0+DOC+PDF+V0//FR>, page consultée le 20 février 2016.
- THÈDE, Nancy (2013). « Le virage de l'aide publique au développement : quelles conséquences pour la solidarité? », *Revue Vie économique*, vol. 5, n° 1, p. 1-8.
- THUNNISSEN, Karolyn (2009). L'appui budgétaire sectoriel dans la pratique— Étude de cas sur l'éducation au Mali. Overseas Development Institute et Mokoro. 27 août 2009. http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5633.pdf, page consultée le 13 septembre 2014.
- TOMLINSON, Briam (2008). « L'Agence canadienne de développement international: Bilan et perspectives», dans AUDET, François, DESROSIERS, Marie-Ève, et

- ROUSSEL Stéphane (dir.), *L'aide canadienne au développement*, Québec: Presses de l'Université du Québec, p. 45-79.
- TRAORÉ, Mohamed et Sékou Mamadou Chérif DIABY (2011). Les élections au Mali. Pourquoi le taux de participation est toujours si bas, Friedrich Ebert Stiftung, octobre 2011. http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/09547.pdf, page consultée le 29 juin 2015.
- TSCHIRGI, Neclà (2006). « L'articulation développement-sécurité. De la rhétorique à la compréhension d'une dynamique complexe », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], vol. 25, n°2 | 2006, mis en ligne le 18 décembre 2009, Consulté le 09 août 2015. URL: http://aspd.revues.org/243.
- USAID (2002). 'III. Assistance Environment', in 'Country Strategic Plan FY 2003 2012: USAID MALI: Reducing Poverty and Accelerating Growth through Partnerships'.
- VAN DE WALLE, Nicolas (2012). Foreign Aid in Dangerous Places: The donors and Mali's democracy. United Nations University World Institute for Development Economics Research, Working Paper n° 2012/61, 21 p.
- VEDELD, Trond (2003). « Democratic decentralisation and poverty reduction: exploring the linkages », *Forum for Development Studies*, vol. 30, n° 2, p. 159-204.
- VERLIN, Jan (2014). « Haïti: État failli, État à (re)construire », Cahiers des Amériques latines [En ligne], 75 | 2014, mis en ligne le 03 septembre 2014, consulté le 10 mars 2015. URL: http://cal.revues.org/3093; DOI: 10.4000/cal.3093.
- VERON, Jean-Bernard (2006). « Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, vol. 2, no 218, p. 19-32.
- _____ (2011). « Conflits, sécurité et développement. "Rapport 2011 sur le développement dans le monde" », *Afrique contemporaine* 2011/2 (n° 238), p. 156-157. DOI 10.3917/afco.238.0156.
- WADDELL, Nicholas (2006). « Ties that bind: DfID and the emerging security and development agenda », *Conflict, Security and Development*, vol. 6, n° 4, p. 531-555.
- WELDES, Jutta (1999). Constructing National Interests. The United States and the Cuban Missile Crisis, Minneapolis: Minnesota University Press.

- WELDES, Jutta, Mark LAFFEY, Hugh GUSTERSON et Raymond DUVALL (1999). Cultures of Insecurity: States, Communities, and the Production of Danger, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press.
- WHITEHEAD, Laurence (2004). « Entreprises de démocratisation : le rôle des acteurs externes », *Critique internationale* 2004/3 (n° 24), p. 109-124. DOI 10.3917/crii.024.0109. http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2004-3-page-109.htm, page consultée le 14 janvier 2015.
- WHITEHOUSE, Bruce (2012). « The force of action: legitimizing the coup in Bamako, Mali », *African Spectrum*, vol. 47, n° 2-3, p. 93-110.
- WIJEYARATNE, Surendrini (2008). Promouvoir une paix universelle: un appel au renforcement de capacités du canada en matière de rétablissement de la paix. http://www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/002_peace_2008-11_inclusive_peace_cdn_policy.pdf>, page consultée le 8 mars 2015.
- WILLIAMSON, Tim et Catherine DOM (2010). L'appui budgétaire sectoriel dans la pratique Rapport de synthèse. Overseas Development Institute et Mokoro. Février 2010. http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5805.pdf, page consultée le 13 octobre 2015.
- WOODS, Ngaire (2005). « The shifting politics of foreign aid», *International Affairs*, vol. 81, n° 2, p. 393-409.
- ZOUNMENOU, David (2013). « The National Movement for the Liberation of Azawad factor in the Mali crisis », *African Security Review*, vol. 22, n° 3, p. 167-174.